

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DU FINISTÈRE

TOME LXXX

1954

BREST

Imprimerie du *Télégramme*, 25, rue Jean-Macé

1955



PROCES-VERBAUX



SÉANCE DU 28 JANVIER 1954

Présidence de M. L. OGÈS, Vice-Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. Ogès présente les excuses de M. Waquet, retenu pour raisons de santé.

M. Desse fait circuler un vase en argile (haut de 12 cm et large de 9 cm) découvert par M. Joncour, préparateur en pharmacie, en creusant les fondations de sa maison, sur l'emplacement de l'ancienne nécropole gallo-romaine de Créach-Maria, près Quimper.

Il s'agit d'une remarquable poterie, très fine, recouverte d'un vernis bleu-foncé et ornée de motifs en relief.

M. Salaün, trésorier, donne lecture du compte rendu financier de la société. A la demande de M. Ogès, président de séance, des félicitations lui sont adressées pour son dévouement.

Grâce au recouvrement de beaucoup de cotisations arriérées, la situation financière est en voie de rétablissement.

M. Pierre Flatrès, Maître de conférences à la Faculté de Dublin, a ensuite la parole pour une causerie sur l'art médiéval dans les pays celtiques. M. Flatrès souligne d'abord qu'en Irlande et au Pays

de Galles où il existe un grand nombre de sociétés locales, les questions archéologiques sont suivies avec un vif intérêt. Il traite ensuite des différentes époques de l'art médiéval dans ces pays: la première période qui va de 450 à 1590; la seconde qui s'ouvre avec l'architecture franco-anglaise. M. Flatrès termine en parlant des survivances indigènes dans l'art du dernier siècle du Moyen-Age.

M. Pierre Keraval continue son exposé sur l'histoire d'une ferme bretonne à partir du xvii^e siècle. On remarque que la vie communautaire était très développée à l'époque mais l'état du mobilier et de l'habitat fait ressortir une régression de la vie rurale. L'étude de M. Keraval sera publiée dans le *Bulletin*.

M. Alain Le Grand présente une analyse rapide des délibérations de l'administration municipale du canton de Tréogat. Parmi les distractions des habitants on relève le tir à la rondache.

M. Paul Floch fait quelques remarques sur la prononciation française des noms bretons.

M. Ogès annonce la parution d'un ouvrage concernant les noms de lieux du département du Finistère.

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Secrétaire,

Le Vice-Président

A. LE GRAND.

L. OGES.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1954

Présidence de M. L. OGÈS, Vice-Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. Louis Ogès, président de séance, fait part du décès de deux membres de la société: MM. le Dr René Legendre, directeur honoraire du Laboratoire maritime de Concarneau, auteur de plusieurs ouvrages dont *La vie dans les mers* et *Histoires de mer*, et Sébastien Daniel, instituteur en retraite à Quimper.

Est admis dans la société: M. Louis Boucher, rédacteur au *Progrès de Cornouaille*, présenté par MM. Le Moigne et Ogès.

M. Ogès donne connaissance d'une lettre adressée par un sociétaire, M. Pierre Durand, Chef d'Escadron à Fort-de-France, et concernant l'existence d'une cloche dans l'église du « Prêcheur », paroisse située à 8 kilomètres de Saint-Pierre (Martinique) et qui porte l'inscription :

« J'ai été faite pour servir à l'église paroisse de Saint-Joseph, dans l'isle de la Martinique; Mons. Renaudol, marguilier.

« J'ai été fondue à Brest par Thomas Le Soueff, en l'an 1712. »

M. Ogès précise que Thomas Le Soueff appartenait à une famille de fondeurs de cloches; ses membres de Brest ont fondu entre autres la cloche « Le

Corentin » pour la cathédrale de Quimper en 1701, ceux de Quimper la grande cloche de Briec.

M. Demerson, ancien professeur au Lycée de Quimper, a communiqué à la société la copie d'une lettre inédite de La Tour d'Auvergne, du 25 novembre 1788; elle paraîtra dans le *Bulletin*.

De la part de M. Waquet, empêché, M. Ogès donne lecture d'une notice sur Amédée Frézier, par Pierre du Colombier, récemment publiée, dans un livre de « Mélanges », en Allemagne, en hommage à un savant allemand, Karl Lohmeyer.

Nommé en 1740 Directeur des Fortifications de Bretagne, Frézier s'occupa en outre de travaux d'urbanisme à Brest et de la construction de l'église Saint-Louis.

Il est donné connaissance d'une relation de M. P. Giot sur les trouvailles faites fortuitement dans plusieurs tumulus de l'âge du bronze ancien dont il fournit une description qui paraîtra dans le *Bulletin*.

M. Pierre Flatrès présente un important ouvrage, en deux volumes, publié récemment par l'Institut Régional de la Statistique et des Etudes Economiques. Il s'agit de la « Nomenclature des Hameaux, Ecartes et Lieux-dits du Finistère » qui contient en guise d'introduction, une notice de M. Pierre Trépos sur l'intérêt des questions qui se posent aux chercheurs et « L'histoire du Finistère au travers des noms de lieux », par le chanoine Falc'hun.

M. Flatrès signale la création de la revue géographique *Norôis*, publiée trimestriellement par les Instituts de Géographie de Caen, Rennes et Poitiers.

Une autre revue trimestrielle doit paraître prochainement : *Les Cahiers de l'Iroise*, que prépare la Société d'Etudes de Brest et du Léon.

La séance est levée à 15 h. 30.

Le Secrétaire,

A. LE GRAND.

Le Vice-Président,

L. OGES.



SÉANCE DU 25 MARS 1954

Présidence de M. L. OGÈS, Vice-Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. Waquet s'est fait excuser.

Le président fait part du décès de M. Joseph Flatrès, instituteur honoraire.

Deux nouveaux membres sont admis dans la société : MM. Charles Herlant, inspecteur aux renseignements généraux à Quimper, présenté par MM. Ogès et Legrand, et Alexandre Goanec, commerçant à Plovan, présenté par les mêmes.

M. le colonel de Kerangat a fait part d'une trouvaille faite à Daoulas, place du Champ-de-Foire. C'est une statue de saint en granit datant vraisemblablement du xvi^e siècle.

Le président fait part de l'agrandissement de la chapelle de Notre-Dame du Grouanec, en Plouguerneau, par l'addition d'un croisillon supplémentaire. La nouvelle construction respecte l'architecture de ce monument de la fin du xv^e siècle.

Il ressort d'un article publié dans les *Mémoires* de

la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, par M. Delafosse, qu'aux ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles les navigateurs bretons faisaient un commerce important; l'auteur étudie particulièrement les relations existant entre la Bretagne maritime et La Rochelle.

M. Ogès communique aux sociétaires une lettre datant du 24 septembre 1765, adressée aux membres du clergé du diocèse de Léon par Mgr d'Andigné de la Châsse, leur demandant de procéder à des quêtes pour payer une rançon due par un équipage de Morlaix, pour obtenir sa liberté et racheter son navire, tombé entre les mains des pirates marocains de Salé.

M. Paul Floch fait circuler une médaille ouvrière frappée à la gloire des armées révolutionnaires.

M. Flatrès fait part d'une étude récente de M. K. Jakson, professeur à Edimbourg, qui propose des vues nouvelles sur les émigrations bretonnes. Pour expliquer la présence de Bretons sur le continent à une époque où les invasions saxonnes n'avaient pas encore atteint le Devon et le Cornwall, il suppose qu'une première vague a pu émigrer du Sud-Est de l'Angleterre (du Kent et du Sussex). Plusieurs siècles après, le gros des émigrants vint du Devon et du Cornwall.

Enfin, sur proposition de M. Keraval, la société vote des félicitations à la municipalité de Kerfeunteun qui a créé un prix de 25.000 fr. pour récompenser la meilleure monographie écrite sur la commune.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,

Pierre KERAVAL.

Le Président,

L. OGES.

SÉANCE DU 29 AVRIL 1954

Présidence de M. L. OGÈS, Vice-Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Est admis dans la société : M. l'abbé Le Beul, vicaire à Melgven, présenté par MM. Daniel Bernard et Alexis Le Bihan.

M. l'abbé Nédellec signale que Mgr l'Evêque de Quimper, sur la demande de M. Waquet, a donné des instructions pour la conservation des œuvres d'art (mobilier et orfèvrerie) existant dans les églises et chapelles. Dans cet esprit, M. le curé de Saint-Michel de Lesneven vient de faire restaurer un tableau, cité par Cambry, représentant la Vierge et l'Enfant accompagnés d'angelots. Ce tableau non signé semble être du XVIII^e siècle.

M. Flatrès signale l'intérêt que présente pour la Bretagne un article de M. Jannin, *L'économie française et le marché russe*, paru dans le numéro de janvier-mars 1954 d'*Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*. L'auteur mentionne la pénétration des Bretons dans la Baltique dès le début du XVI^e siècle. Vers 1600, ils importaient le vin et le sel. Ils exportaient le lin, le chanvre, le bois et le goudron. Le trafic était assez limité. Le commerce breton semble avoir été inférieur au commerce normand. L'auteur se base principalement sur les articles d'un professeur américain, M. Walter Kirchner, et d'un auteur

danois, M. Nina Bang, qui a dépouillé les registres du péage du Sund.

M. le Président donne lecture d'une étude de M. Waquet sur le chanoine Jean Moreau et ses mémoires sur la Ligue.

M. le Président signale un autre mémoire de M. Waquet: *Abbon de Saint-Germain-des-Prés et la ville d'Is*, paru dans le *Bulletin philologique et historique du Comité des Travaux historiques* de 1953.. L'auteur pense que le poème d'Abbon sur le siège de Paris par les Normands a fourni des éléments à la légende bretonne de la ville d'Is, notamment le nom d'Is, que l'on trouve dans le texte d'Abbon sous le nom d'Isia, ville grecque voisine de Corinthe; il croit discerner en cette affaire l'influence de l'abbaye de Landévennec et plus tard celle de Bretons érudits s'intéressant au passé de leur pays.

Lecture est donnée du vœu suivant : « La Société archéologique émet le vœu que soient prises les mesures nécessaires à la conservation de la salle capitulaire de l'abbaye cistercienne de Saint-Maurice, en Clohars-Carnoët. Ce monument du plus grand intérêt (la plus belle salle capitulaire du XIII^e siècle qui existe en Bretagne) est resté à peu près intact après les bombardements qui ont détruit les bâtiments de l'abbaye, mais, exposé aux intempéries, il risque de tomber bientôt en ruines s'il n'est au moins emboîté dans une construction sommaire. »

M. Flatrès présente le premier numéro de *Norois*, bulletin géographique des Facultés des sciences de Caen, Rennes et Poitiers, dont le rayonnement s'étend aux deux rivages de l'Atlantique-Nord.

M. Flatrès annonce la venue prochaine dans le Finistère d'un groupe de la Société archéologique de Cumberland et de la West-Nortland, qui doivent être conduits par M. Giot, du 21 au 24 mai.

Lors de la réfection d'une enseigne à la maison de M. Calloc'h, place Saint-Corentin à Quimper, on a relevé une inscription du xix^e siècle: « Chemin de fer de l'Ouest: correspondance avec Brest par le paquebot de Châteaulin ». Au-dessous: « Loue cheval et voiture ». C'était l'ancien relais de la diligence. Cette inscription doit être datée d'entre 1864 et 1867, époque de l'ouverture de plusieurs voies de fer: Quimper-Châteaulin, Châteaulin-Landerneau, Morlaix-Brest.

M. Plusquellec, ancien administrateur de la Marine, au Guilvinec, actuellement à Oran, a relevé une inscription tombale dans le cimetière désaffecté des cholériques d'Oran, concernant deux frères Tanguy, de l'île de Batz, décédés à Oran, en 1848.

La séance est levée vers 16 h. 30.

Le Secrétaire,

A. LE GRAND.

Le Président,

L. OGES.

SÉANCE DU 26 MAI 1954

Présidence de M. le docteur LAGRIFFE, Vice-Président

M. le Docteur Lagriffe présente les excuses de M. H. Waquet toujours souffrant, et qui ne peut assister à la séance.

Sont admis dans la société: le Docteur Elie Bodeau, médecin-chef de la Marine à Brest, présenté par M. H. Waquet et le Docteur Lagriffe; Louis Le Merdy, fils, photographe à Concarneau, présenté par MM. Monot et Le Tendre.

M. Le Tendre fait savoir, dans une lettre, la découverte dans une maison de la rue Vauban, à Concarneau, sur un bloc de pierre formant le tablier d'une cheminée, d'une armoirie sculptée semblant être celle de la famille Le Rousseau, seigneur du Forestic.

M. Flatrès rend compte de la visite des archéologues anglais en Bretagne.

M. le Président présente ensuite la première publication des *Cahiers de l'Iroise*.

M. le chanoine Guéguen, recteur du Folgoët, présente des lettres de Mgr Dombidau de Crouseilles, évêque de Quimper, à Miorcec de Kerdanet, jurisconsulte et avocat à Lesneven. Ces lettres font mieux connaître et apprécier l'évêque qui fut, au sortir de la Révolution de 1789, le restaurateur du culte dans le diocèse de Quimper et de Léon. Il fut nommé à Quimper en janvier 1805. Ces lettres paraîtront dans le *Bulletin*.

La séance est levée à 15 h. 15.

Le Secrétaire,

Pierre KERAVAL.

Le Président,

D^r L. LAGRIFFE.



SÉANCE DU 24 JUIN 1954

Présidence de M. L. OGÈS, Vice-Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

La suite de la séance a été consacrée à une excursion pédestre qui a permis de visiter l'église de Kerfeunteun, la chapelle de la Mère de Dieu et le manoir de Keramaner.

La visite de l'église a permis de constater qu'elle a été restaurée et agrandie avec goût et d'admirer la belle verrière du chevet récemment remise en place.

Après s'être recueillis devant les tombes de Frédéric Le Guyader, de Valentin et d'Ollivier Perrin, les excursionnistes gagnent la chapelle de la Mère de Dieu reconstruite vers 1540. M. Ogès évoque le souvenir du P. Maunoir qui y reçut le don de la langue bretonne, et celui de Flaubert qui la visita en 1847. Il attire l'attention sur le clocher curieusement campé sur un contrefort, sur la richesse de l'ornementation extérieure et les inscriptions qui figurent sur les murs, au sud et au nord. Chacun admire les proportions élégantes de cette chapelle, son charme discret et sa valeur architecturale.

A 300 mètres de la chapelle s'élève le manoir de Keramaner (1557), dont le portail, couvert de lierre, conserve encore son arcade gothique, ses pilastres carrés, terminés en pinacles, ses lions sculptés. Au

fond d'une vaste cour se développe la façade du manoir, refaite sous Louis XIV par Julien Furic, avocat quimpérois, auteur de plusieurs ouvrages dont *L'usement du comté de Cornouaille* (1644).

Le dernier seigneur de Keramaner fut l'amiral de Kerguélen.

Le Secrétaire,

P. KERAVAL.

Le Vice-Président,

L. OGES.

SÉANCE DU 29 JUILLET 1954

Présidence de M. H. WAQUET, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Présenté par MM. Waquet et Ogès, M. Robert Le Guay, conservateur de la bibliothèque municipale de Quimper, est admis dans la société.

M. Waquet signale un article de M. Debidour, paru dans les *Cahiers de l'Iroise*, sur la chapelle de Locmélard, en Plounéventer. Il fait remarquer que les vantaux sculptés du porche sud de Plounéventer, qui paraissent remonter à la Renaissance, ne sont pas anciens, ils datent, d'après le témoignage des anciens de la commune, de 1879; sans doute en reproduisent-ils qui étaient anciens.

M. Giot présente deux beaux bracelets en or, découverts à Collorec. Ces bracelets sont ouverts et affectent la forme d'un anneau allongé, et sont d'un poids sensiblement égal (46 gr. 5 et 47 gr.). Ils sem-

blent dater de l'époque du bronze, car c'est de l'or battu et non fondu.

M. Giot fait ensuite une intéressante causerie avec projections lumineuses sur les fouilles qu'il a pratiquées dans le tumulus de Kervingar, en Plouarzel. C'est la première application, en Bretagne, des techniques modernes de la fouille intégrale à un grand tumulus du bronze ancien. Sur une carte dressée par M. Giot, on remarque que l'aire géographique occupée par les tumulus est la même que celle qui est occupée par les bas bretons bretonnants.

Des travaux exécutés, rue du Frugy, près de la nécropole gallo-romaine de Créach-Maria, près Quimper, ont permis de découvrir 7 urnes funéraires enfouies à 60 cm. de profondeur. Elles contenaient des ossements calcinés.

M. Merlat, directeur des fouilles de l'établissement romain de Trouguer, à la pointe du Van, a repris son travail malgré le mauvais temps.

Deux kjôkenmoëding ont été découverts : l'un à Kelaouron en l'île de Sein, par M. Philippot, l'autre à Hanvec, dans une grotte éboulée, bordant l'estuaire de la rivière du Faou.

M. Juillard présente une pièce de monnaie d'argent à l'effigie de Louis XIV, datant de 1704.

M. Floch signale la mise à jour, à Plogonnec, de ruines qui peuvent être les fondations de l'ancienne chapelle Saint-Jean.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,

Pierre KERAVAL.

Le Président,

H. WAQUET.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 1954

Présidence de M. H. WAQUET, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Sont admis dans la société : M. Tanneau, du Men-Meur, au Guilvinec, présenté par MM. Waquet et Ogès, et Mme Cusson, de La Roche-sur-Yon, présentée par MM. Salaün et Le Séach.

M. le Président commente une reproduction d'un plan de la cathédrale de Quimper, établi au XVIII^e siècle, et accompagné de diverses notes anciennes; d'une de ces notes, il résulte que la petite fenêtre, agréablement décorée, près de l'entrée de la sacristie, servait à la distribution des aumônes du Chapitre.

M. Desse a, en sa possession, un vase provenant d'un terrain situé près de la faïencerie de Keraluc, à Prat-Maria, en Ergué-Armel; ce vase, bien conservé, était enfoui à 80 cm. sous terre, et reposait sur de nombreux clous. Pour l'enterrer, on avait pratiqué un trou dans le sol et l'objet était entouré de terre végétale.

Divers livres et brochures sont ensuite présentés à la société: *Le Finistère Marial* (1^{re} partie: Léon et Tréguier), œuvre de M. Alexandre Cozian, membre de la société; *Les Calvaires*, par M. Debidour; *Brest*, par Henri Queffélec; *Morlaix*, par Fanch Gourvil, ces trois brochures sont illustrées et éditées par M. Jos. Le Doaré.

M. Guillou fait circuler des photographies représentant les peintures des grottes d'Altamira (Espagne).

La séance est levée à 15 h. 15.

Le Secrétaire,

Pierre KERAVAL.

Le Président,

H. WAQUET.

— •• —

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1954

Présidence de M. H. WAQUET, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Sont admis dans la Société: MM. A. Jestin, adjoint-maire de Saint-Pol-de-Léon, présenté par MM. Waquet et Ogès; Jean Kaigre, bijoutier-horloger à Portsall, présenté par MM. Waquet et Salaün; Rousseau, administrateur du sanatorium marin de Roscoff, présenté par MM. le chanoine Guéguen et Waquet; Yves Cornic, retraité, à Fouesnant, présenté par MM. Ogès et Le Guay.

La *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, numéro de janvier à juin 1954, dans un article du R. P. Oudot de Dainville, fournit, pour le Finistère, de précieuses indications sur les minutes des cartes anciennes dressées par Cassini, de 1782 à 1789, et qui sont conservées à l'Institut national géographique. Elles offrent le dessin complet, en lignes jaunes, des limites des paroisses qui existaient avant la Révolution. En outre, la documentation qui a

servi au cartographe donne des descriptions des paroisses et indique les monuments religieux qui y existaient.

Lecture est donnée de deux communications de M. Merlat, concernant l'aqueduc gallo-romain de Carhaix et les ruines gallo-romaines de Kergréac'h, en Sizun, où il se propose de faire une exploration méthodique et des fouilles.

M. Waquet présente une courte monographie de l'île de Sein, par le R. P. Richard. Elle fournit quelques renseignements et une description de l'île, accompagnée de belles photographies.

Le colonel Debarry a fourni quelques renseignements sur l'état actuel de l'ossuaire de Saint-Yvi et les ifs qui avoisinent l'église.

La restauration de la chapelle de Trémorvézen, en Névez, vient d'être achevée. C'est un excellent exemple à donner aux communes où des chapelles menacent de tomber en ruine.

M. Jean Desse présente cinq jetons des Etats de Bretagne remarquablement gravés.

M. le Président fait connaître que le prochain congrès national des Sociétés savantes se tiendra à Lille et suggère quelques sujets de recherches intéressant le Finistère.

De nouvelles trouvailles d'urnes funéraires ont été faites à Créach-Maria, près Quimper. Neuf nouveaux vases, alignés et bien conservés, ont été découverts au cours de travaux de terrassement.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,

P. KERAVAL.

Le Président,

H. WAQUET.

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1954

Présidence de M. H. WAQUET, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation. Sont admis dans la société: M. Louis Le Pape, pharmacien à Saint-Guénolé-Penmarch, présenté par MM. Dupouy et Ogès, et M. Henri Lemoine, archiviste en chef honoraire de Seine-et-Oise, présenté par MM. Waquet et Salaün.

M. Ogès adresse en son nom et en celui de la société, de chaleureuses félicitations à M. H. Waquet, président, qui vient d'être élu correspondant de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles Lettres).

M. Waquet a récemment publié dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, deux notices de synthèse, l'une sur Saint Corentin, l'autre sur le diocèse de Cornouaille. Saint Corentin fut, au VI^e ou au VII^e siècle, non le premier évêque du pays, mais le premier évêque de Cornouaille né en Bretagne-Armorique. Sous Philippe-Auguste, le culte de Saint-Corentin était établi dans la région de Mantes.

Le dernier numéro des *Annales de Bretagne* publie des études de MM. Merlat et Michel Denis sur le combat naval qui opposa les Vénètes à la flotte romaine. Les critiques actuels s'élèvent contre certains faits fournis par César sur la bataille, car il semble que la flotte et la puissance des Vénètes ne furent pas annihilées, seulement amoindries. M. Merlat se range à l'hy-

pothèse qui localise le combat au sud de la presqu'île du Rhuys, les navires de César venaient de l'embouchure de la Loire.

M. Legrand présente un contrat de remplacement, rédigé devant notaire, d'un conscrit de Briec qui ne voulait pas être intégré, en 1813, dans les armées impériales. Il est dit que le remplaçant recevrait une somme de 1.200 francs, 100 kg. de seigle par an (la durée du service est de 5 ans) qui seraient versés à la famille. Enfin le jour du départ il aurait une paire de souliers, une paire de bas et 18 francs de frais de route.

M. le Président présente la monographie de Lennon, de 206 p. in-8°, publiée l'an dernier par Dom Yves Chaussy, O. S. B. L'auteur a travaillé avec une persévérance exemplaire à recueillir tout ce qu'on pouvait trouver de documents sur cette paroisse du centre du Finistère. Il fournit de nombreux détails sur l'église et les chapelles, le clergé, les classes sociales, la condition des paysans, les épidémies dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la routine, le manque d'hygiène et, en conséquence, trop souvent, un fléchissement moral. Tandis qu'en 1711 on comptait 23 décès (dont 19 d'enfants) pour 54 baptêmes, la mortalité, à partir de 1758, est toujours élevée (en 1783, 53 baptêmes et 83 décès). De longs textes, reproduits intégralement, peuvent être utiles pour d'autres sujets d'études.

M. Paul Floch évoque quelques erreurs historiques: la controverse au sujet de Michel Colombe qui semble être né véritablement en Touraine; le R. P. Henri Le Floch, théologien français, est né à Kerlaz,

et l'écrivain contemporain, Joseph Créach, à Cléder et non à Brest.

Parmi les intéressantes trouvailles faites à Locmaria-Quimper, M. J. Desse signale un vase en verre avec anse. Il présente également un bel ouvrage de John Evans sur l'âge du Bronze en Grande-Bretagne et en Irlande.

Les élections réglementaires pour le renouvellement du bureau ont pour résultat le maintien en fonctions du bureau actuel.

M. le Président remercie l'assistance et lui exprime ses vœux pour la nouvelle année.

La séance est levée à 15 h. 45.

Le Secrétaire,

Pierre KERAVAL.

Le Président,

H. WAQUET.

ANNEXE AUX PROCÈS-VERBAUX

ETAT SOMMAIRE DES COLLECTIONS PREHISTORIQUES ET PROTOHISTORIQUES DU MUSEE DE QUIMPER MISES EN DEPOT AU MUSEE PREHISTORIQUE DE SAINT-GUENOLE

N.-B. — Les cotes sont celles qu'indique le *Catalogue du musée archéologique départemental*, dressé en 1885 par A. Serret et mis à jour dans une deuxième édition en 1901 par H. Bourde de la Rogerie. L'ordre suivi est l'ordre alphabétique des vitrines.

A. Monnaies gauloises, à savoir:

- 1 statère en or, de Philippe II de Macédoine, pour comparaison;
- 1 statère en or des Aulerques-Cénomans;
- 2 statères en or d'attribution incertaine;
- 1 statère en electrum des Osismiens;
- 6 statères en billon et 1 quart de statère en electrum blanc des Osismiens, provenant de Château-neuf-du-Faou;
- Un lot de statères en billon des Curiosolites, en mauvais état.

B. Totalité du contenu de la vitrine B (principalement silex taillés de provenances diverses, 1-202, et silex de Guiclan, 1-25).

C. Totalité du contenu préhistorique de la vitrine C, à l'exclusion des objets exotiques 1-25, mais y compris le crâne indien 23, et à l'exclusion des pivots 41-45. Beaucoup des numéros des haches polies étant effacés. De la vitrine horizontale, ce qui est préhistorique, notamment les numéros 67, 102-3, 110-111, 113-145, 146-147, 173-186, 194-200, 201-280, 298, 306-307. Tiroirs 1-2, 4, 6, 12.

D. Totalité du contenu préhistorique de la vitrine D, 1-156 et 162-239, et quelques objets en bronze sans origine du Musée breton.

E. Les objets suivants de la vitrine E: 3, 13, Pouldu 12-24.

F. Matériel du Tumulus de Kerancoat, 1-10; divers 1, 3-8; 30, 34 et vase de Loqueffret sans numéro.

G. Néant.

H. Les objets suivants: Douarnenez 1 et 10; Matériel du tumulus de Kerguévarec 1-14 et de la galerie de Rugéré 1-15.

- I. Matériel de l'Oppidum de Castel-Coz, 1-417; de Guilguiffin, 418-440; divers 4-11, 17, 19-23.
- K. Totalité du contenu de la vitrine K, 1-79.
- L. Néant.
- M. Les objets suivants de la vitrine M, Trez-Goarem 5-7, 17, Kergadec 25-27, tout le matériel du tumulus de Lannilis 41-58.
- N. Divers 27; partie plate: ce qui était préhistorique des récoltes Abgrall dans le Cap-Sizun.
- Hors série (Musée breton): vase de l'allée couverte de Men-Meur au Guilvinec (nouv. acq. 61 du Musée breton, don de M. et Mme Saint-Just-Péquart, en 1926).

Le 31 Octobre 1953.

P. R. GIOT,

*Conservateur des Musées Préhistoriques
de la Faculté des Sciences de Rennes.*

COMPTES DE L'EXERCICE 1954

ACTIF

Reliquat de 1953..	98.176
Cotisations des sociétaires..	94.040
Subventions (Conseil général et Ville de Quimper)..	35.000
Vente de publications..	11.670
Recouvrements sur avances pour ports	1.315
Intérêts de Caisse d'Epargne	2.620
Dons divers..	3.700
Total des recettes..	246.521

DEPENSES

Correspondances et ports..	10.262
Frais de gestion (trésorier, concierge)	10.800
Impression du bulletin de 1953..	105.000
Avances pour ports..	1.315
Fournitures de bureau..	4.828
Achat de publications..	5.000
Frais de chèques postaux..	256
Total des dépenses.	137.461
Excédent d'actif..	109.060

VALEURS AU 31 DECEMBRE 1954

Espèces en caisse..	15.127
Chèques postaux..	22.047
Caisse d'Epargne..	71.886
Total des fonds disponibles conforme à l'excédent d'actif..	109.060

Le Trésorier,
L. SALAUN.

Le Président,
H. WAQUET.

MEMOIRES

Alain-Guy-Simon de COËTNEMPREN

Chef d'escadre et Conventionnel

(1742 - 1793)

La famille de Coëtnempren de Kersaint, qui a son berceau à Kersaint en Cléder (arr. de Morlaix, canton de Plouescat), à moins de 3 km. de la côte de la Manche, se distingua de bonne heure dans les expéditions lointaines. Un de ses membres, Raoul, accompagna saint Louis à la croisade de 1248, et son blason: *d'argent à trois tours rondes crénelées de gueule, maçonnées du sable, posées 2 et 1*, avec la devise: *Abundantia in turribus tuis*, figure dans la salle des Croisades au musée de Versailles.

Toute une lignée de marins s'en suivit jusqu'à Guy François (1710-1759), capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, comte de Kersaint, en 1759, qui, après vingt-trois campagnes, périt glorieusement au combat des Cardinaux — autrement dit journée de M. de Conflans — (20-21 novembre 1759) sur son navire *le Thésée* (74 canons).

De son mariage, en 1741, avec Jeanne-Marguerite-Eustache, de Brest, (1723-1791), naquirent cinq enfants: l'aîné, Armand-Guy-Simon, est l'objet de cet article (1).

(1) Les autres furent *Joseph*, né en 1746; *Guy-Pierre* (1747-1822), officier de marine, émigra en 1790, et fut préfet de la Meurthe; *Armande-Charlotte*, mariée à Jean-François de Braquemond; *Suzanne-Jeanne*, mariée au vicomte de la Landelle, capitaine de vaisseau.

Il naquit à Paris, le 20 juillet 1742, mais à treize ans, il était déjà « pilotin » à bord du « *Formidable* », commandé par son père. De 1756 à 1758, toujours avec son père, il fait campagne en Guinée, comme enseigne de vaisseau, à bord de l'*Intrépide*. De 1758 à 1760, on le trouve aux îles du Levant, sur la frégate la *Métisse*, puis sur la *Diligente*, la *Malicieuse*, à Saint-Domingue, avec le chevalier de Dasy; il « bourlingue » de 1763 à 1764 à travers l'Atlantique avec La Motte-Piquet; en 1767, il visite Cadix et la côte d'Afrique avec un petit bâtiment, la *Turquoise*, qui fut son premier commandement.

Nommé lieutenant de vaisseau en 1770, il commanda d'abord le stationnaire le *Gédéon*, à la Martinique, puis les frégates le *Rossignol* et la *Favorite*.

Pendant près de huit ans, il resta aux Antilles, s'y installa, acheta des propriétés... et des nègres, et, en esprit curieux qu'il était, s'intéressa à la vie économique et politique de nos Antilles françaises.

Ses origines et ses bonnes manières l'accréditèrent auprès des meilleures familles de la Martinique, et il y épousa, en 1771, Claire-Louise-François de Paule d'Alesso d'Eragny, d'une antique souche bretonne, émigrée au milieu du xvii^e siècle, qui portait comme armes: « *d'azur au sautoir d'or* ».

Au début de 1777, sa femme revint en France et mit au monde, à Brest, le 27 février, une petite fille: Claire-Louise-Rose; lui-même ne rentra qu'au mois d'octobre.

Il était alors capitaine de vaisseau et commandait la frégate l'*Iphigénie*. Il passa l'année suivante sous les ordres du Comte d'Estaing qui le chargea d'ob-

server dans la Manche les mouvements de la flotte anglaise.

Un jour, le 25 décembre, il signale à son amiral l'approche de l'ennemi, mais d'Estaing, gêné par les vents contraires, ne peut prendre le contact, alors Kersaint, au porte-voix, lui dit qu'il « a vraiment perdu là une belle occasion ». Cette façon désinvolte de parler à son chef étonna d'Estaing, qui en fit la remarque au ministre.

On voit déjà là une marque de la franchise, un peu brutale, de Kersaint, qui devait lui être si fatale plus tard.

Mais ses services et sa bravoure étaient néanmoins assez appréciés pour qu'on lui confiât une importante expédition. Il s'agissait d'attaquer la Guyane anglaise et de débarquer à Demerari (1).

Il partit de Brest, le 8 septembre 1781, avec l'*Iphigénie* (32 canons), l'*Aimable*, commandée par le chevalier de Susarmes, trois corvettes, dont le *Rossignol* (22 canons) aux ordres de son frère Guy-Pierre, et trois chattes (2).

Le 11 décembre, il arriva à Cayenne, après une mauvaise traversée, durant laquelle il perdit une chatte.

Le 22, il attaqua Demerari et remonta la rivière Essequibo. Après un engagement avec la flotte anglaise, commandée par le gouverneur sir Kingston, celle-ci se rendit. Kersaint entra en possession de six vaisseaux de guerre portant 128 canons, 12 navi-

(1) Aujourd'hui la capitale: Georgetown.

(2) Petits navires légers à deux mâts.

res marchands et 400 prisonniers. Il renvoya en France les pavillons de ses prises à bord d'une de ses corvettes: le *Jeune Dauphin*, commandé par la Baume Pluvinel. Ce jeune lieutenant, voulant sans doute en ajouter d'autres aux trophées qu'il portait, coula en route une corvette et un cutter anglais: cet exploit lui valut de prendre le commandement de l'*Iphigénie* à la fin de l'année, lorsque Kersaint la quitta.

Dans son rapport de mer, Kersaint signale l'intérêt qu'il y a à conserver l'embouchure de la rivière Essequibo qui a cinq à six lieues de large, mais il spécifie que le stationnaire qui y résidera devra être doublé de cuivre, en raison des vers qui pullulent dans ces eaux équatoriales et qui taraudent les coques.

Il resta à Demerari quelques mois et mit à la voile, le 12 août, laissant son frère comme gouverneur. Le 31 décembre 1782, il désarmait l'*Iphigénie* à Rochefort.

L'année suivante, il repartit pour « les Iles » prendre le commandement du vaisseau de ligne le *Réfléchi*.

Il rentra à Brest le 22 novembre 1784.



L'année 1785 vit Kersaint sans commandement. Il s'installa à Paris, 17, Boulevard des Italiens (11, actuel), dans un bel appartement meublé qu'il payait 700 livres par an. Il avait voiture, domestiques, fréquentait le Salon des Princes, cercle célèbre, situé

en dessous de chez lui, et collectionnait volontiers livres et gravures.

De sa vie conjugale, nous ne savons rien. Aucun article, dans ses comptes, n'évoque la personne de Mme de Kersaint ou celle de sa fille, et il est vraisemblable qu'en raison du caractère irritable et autoritaire de son mari, celle-ci vivait déjà à l'écart. Ils se séparèrent officiellement en 1792.

Kersaint, comme beaucoup de ces contemporains, avait la passion d'écrire. On a de lui, des traités sur toutes sortes de sujets : maritimes, d'abord, naturellement, économiques, sociaux, etc... Il se lança même dans la poésie et le théâtre (1). Vers cette époque, également, la politique commença à l'attirer. Bien que d'une très ancienne noblesse, il était assez partisan des idées nouvelles. Il avait attiré l'attention sur lui, en 1788, par un écrit intitulé : *Le bon sens, par un gentilhomme breton*, où il attaquait l'existence des deux premiers ordres. Certaines de ses théories sur l'égalité des officiers de marine et l'accession des maîtres aux grades supérieurs scandalisèrent les anciens amiraux de la Monarchie.

S'appuyant sur une expérience de trente années de navigation, il avait ses idées à lui sur les constructions navales.

Vers la fin de 1786, le ministre de la Marine mit à sa disposition un vaisseau de 74 canons, à peine commencé, le *Léopard*. Kersaint ayant toujours prétendu que la première qualité d'un vaisseau était de

(1) On a de lui : *Isabelle*, *Le Fou Guéri*, *La leçon du malheur*, pièces de théâtre. Il mit en vers des statuts pour l'Opéra. (Voir à ce sujet l'article le concernant dans la *Bibliographie* de Kerviler.).

se prêter à la manœuvre, put y appliquer ses vues sur le gréement et la voilure. De janvier à août 1787, il en surveilla la construction avec le plus grand soin. Nous possédons encore plusieurs liasses de lettres, notes, calculs, tableaux comparatifs, relatifs à l'épaisseur des câbles, au diamètre des poulies, à la coupe des voiles, etc...

Il tenait le ministre régulièrement au courant de l'avancement des travaux et tout était discuté entre eux. Le personnel, les vivres, le chauffage, l'installation des cuisines (1), l'emploi du charbon de terre, firent l'objet de plusieurs rapports: bref, tout se passait comme si le *Léopard* dût être le prototype de toute la marine française. En réalité, les nouveautés ne portèrent que sur des détails, certes utiles, mais qui ne révolutionnèrent pas la science nautique de l'époque. Il n'en reste pas moins que le *Léopard* fut un bon navire, manœuvrant bien, plus rapide que les vaisseaux de son tonnage alors en service.

Voici ses caractéristiques:

Longueur: 172 pieds; — largeur: 44 pieds 1/2; — creux: 22 pieds; — déplacement: 3.600 tonnes; — hauteur du grand mât: 102 pieds; — voilure: 4.700 mètres carrés environ; — artillerie: 28 pièces de 36; 30 de 18 et 16 de 8, plus 6 obusiers de 24 sur le pont.

Les essais, vers Quiberon, ayant été satisfaisants, il partit le 22 septembre 1787 pour Toulon, se montra à Carthagène et à Lisbonne, et rentra à Brest sans incidents ni avaries, le 24 janvier 1788.

(1) On employa longtemps, dans la marine, les cuisines dites: « A la Kersaint ».

Cette croisière, sur ce *Léopard* qu'il construisit et commanda lui-même, fut la dernière de Kersaint, et marque la fin de sa carrière maritime. Il n'avait pourtant que 46 ans, mais ses idées nouvelles, tant en politique qu'en règlements maritimes, lui avaient attiré de solides inimitiés et l'intransigeance de son caractère, n'était pas faite pour adoucir les rapports avec ses supérieurs.

Néanmoins, il fut bien soutenu par le Comte d'Hector, lieutenant général à Brest, et les ministres de Castries, et de la Luzerne n'étaient pas mal disposés à son égard.

Le 14 février 1788, ce dernier lui adresse une lettre de félicitations pour sa croisière sur le *Léopard*, accorde 3.000 livres de gratification à l'équipage, et autant à de Kersaint lui-même. Et pendant ce temps, son navire passait aux ordres du commandant Gravier !

Cette dépossession fut sans doute le coup de grâce pour Kersaint, et le 18 décembre 1789, il envoyait sa démission. Sa lettre fut apostillée en ces termes par le comte d'Hector: « Le service du Roi fera une
« grande perte dans ce chef de division que ses ser-
« vices et ses talents désignaient comme un des offi-
« ciers les plus capables de commander en chef les
« escadres de Sa Majesté. »

Sans oser le rayer des cadres, on l'oublie. Le 10 mai 1791, il réclame de nouveau. Le ministre Thévénard lui répond qu'on va s'occuper de lui. Le 15 octobre, nouvelle lettre. Il se plaint que ses pensions sur les Invalides et la Croix de Saint-Louis ne lui sont plus payées, et qu'il attend toujours. Enfin,

le 27 juin 1792, seulement, le ministre Lacoste lui annonce qu'il est mis à la retraite avec les deux tiers de sa solde d'activité. Mais depuis trois ans déjà Kersaint s'était lancé dans la politique, et c'est son rôle d'homme public qu'il nous faut envisager maintenant.

*
**

Son attachement aux idées nouvelles, dont nous avons déjà parlé, se concrétisa dès la fin de 1789, par la fondation d'une société, dite des *Amis de la Constitution*, qui, unie à l'ancien *Club breton*, devenu lui-même, en octobre 1789, la *Société de la Révolution*, fut à l'origine du fameux club des Jacobins. Les statuts de cette société, écrits et signés par Kersaint, lui-même, le 15 novembre 1789, furent approuvés le 18 décembre, par les députés suivants: Duc d'Aiguillon, Vicomte de Rochambeau, Moreton-Chabillant, Guillotin, d'Edenronville, le Duc d'Aumont, Cazaux, Girardin, de Croix, de Lameth, Baron de Menou, Lacretelle, la Tour Maubourg, du Port, Emmery, Souville, de Barbantane, Barnave (1).

Cette société, après avoir fusionné avec la *Société de la Révolution*, issue du *Club breton*, réunit bientôt l'élite de la noblesse et de la bourgeoisie libérales. Elle prétendait être l'institutrice de la Nation et diriger l'esprit public, mais pratiquait, à l'égard du Roi, le loyalisme le plus absolu.

On sait que plus tard une scission s'opéra et que deux clubs nouveaux en sortirent: les *Feuillants* et les *Cordeliers*. Malgré son attachement aux idées nou-

(1) Nous en avons publié le texte entier dans: *La Révolution française*, janvier-mars 1934.

velles, Kersaint était resté royaliste, comme tous les Constituants.

Sa notoriété était déjà assez répandue pour qu'il fût nommé, le 20 novembre 1790, président de l'Assemblée électorale de Paris.

La fuite du Roi, à Varennes, le surprit, mais n'influa pas sur ses idées.

À la Législative, où il entra comme député de Seine-et-Oise, le 2 avril 1792, il continua à siéger à droite, avec les « Constitutionnels »; toujours prêt à écrire des lettres, des rapports, etc..., sur toutes sortes de sujets, et naturellement d'abord sur la Marine.

Après la journée du 10 août, il fut envoyé aux armées, mais des exaltés l'arrêtèrent à Sedan et il eut de la peine à se faire libérer: déjà, il passait pour un « suspect ».

Les massacres de septembre le bouleversèrent et il ne put se tenir de crier son indignation. Au procès de Louis XVI, il vota pour la réclusion jusqu'à la paix. Le Roi ayant été condamné à mort, il donna sa démission par une lettre fulminante, dont voici quelques extraits: « Il m'est impossible de supporter la honte de m'asseoir dans cette enceinte avec des hommes de sang... alors que Marat l'emporte sur Pétion. Si l'amour de mon pays m'a fait endurer le malheur d'être le collègue des panégyristes de l'assassinat, je veux au moins défendre ma mémoire d'avoir été leur complice... »

Cette lettre, fort imprudente, mais où l'on reconnaît le caractère emporté de Kersaint, déclencha des orages. Thuriot et Debry l'attaquèrent, les Girondins

le défendirent, Tallien demanda son arrestation. Le 22 janvier, il se présenta à la barre de la Convention, rappela qu'en vertu de la loi, les députés ne pouvaient être poursuivis pour leurs opinions, mais crânement, ne renia aucun mot de sa lettre et persista à traiter Marat et sa bande, d'assassins. Malgré le tumulte qu'il déclencha, il put se retirer librement, mais les « Montagnards » ne l'oublièrent pas !

Après les attaques de ses collègues, il dut subir celles des clubs et des sociétés populaires. Il leur répondit fièrement que les représentants du peuple n'avaient pas de comptes à rendre à des « corporations » qui n'avaient aucun droit, ajoutant : « Que
« devient l'intérêt public, lorsque chacun des indivi-
« dus qui composent la représentation demeure
« asservi à l'influence des petites coteries où l'on n'est
« d'accord sur rien, où l'on se croit la nation parce
« qu'on en prononce le nom sacré, où l'on s'arroe
« le droit de traiter les députés comme des manda-
« taires salariés, et de les gourmander lorsqu'ils
« n'agissent pas au gré de la Société? »

Et, comme certains prétendaient qu'il n'avait pas le droit de démissionner, il les rassura par ces mots, toujours d'actualité : « Les honoraires et les hon-
« neurs qui sont attachés à la place de député, l'in-
« fluence qu'exercent sur le gouvernement et dans
« le choix des places, ceux qui ont du talent, et même
« ceux qui n'en ont pas, l'inviolabilité dont vous les
« avez revêtus et l'attrait du pouvoir sont des gages
« assurés de la constance de vos représentants à leur
« poste. »

Quelques jours après la mort du roi, il démission-

na et se retira à Ville-d'Avray, chez Mme Romillé de l'Etang. Au mois de mai, il fit un court voyage à Romilly-sur-Andelle, où il avait des intérêts dans les fonderies.

Nous trouvons sur son laissez-passer ce signalement : 51 ans. Taille 5 pieds 6 pouces. Yeux gris. Visage long et basané. Nez bien fait. Bouche moyenne. Cheveux et sourcils noirs.

Pendant cette année 1793, la Révolution avança à grand pas. Kersaint, dans sa retraite de campagne, était trop au courant des événements pour ne pas voir l'avenir, mais, fièrement, il resta. Dénoncé le 23 septembre (quelques jours après le fameux décret sur les suspects), par le Comité révolutionnaire de Sèvres, il fut arrêté le 2 octobre et conduit à l'Abbaye.

Il passa devant le Tribunal révolutionnaire le 12 frimaire an II (2 décembre 1793). Les accusations relevées contre lui furent aussi vagues qu'in vraisemblables : Scélératesse ! Fédéralisme ! On alla jusqu'à lui reprocher d'avoir livré Toulon aux Anglais ! En réalité, il était condamné depuis la disparition des Girondins, et même depuis la fameuse lettre de démission. Il fut exécuté le 14 frimaire an II (4 décembre 1793).

Le 15 ventôse, ses biens furent vendus. Il avait un peu d'argenterie, des livres, quelques meubles et une assez belle garde-robe. Le total de la vente atteignit 2.142 livres.

Sa femme et sa fille retournèrent l'année suivante à la Martinique. Sa femme y mourut peu après ; revenue en France, Claire-Louise-Rose-Bonne de Ker-

saint épousa le duc de Duras. Elle eut un salon célèbre et se fit quelque réputation comme femme de lettres, et auteur d'un roman antillais : « Ourika ». Elle mourut en 1828 (1).



Le nom des Kersaint n'a pas été oublié par la Marine française. Quatre navires l'ont successivement porté : en 1869, un aviso à hélice de 1.300 tonnes qui fit la campagne du Tonkin et désarma en 1884; en 1897, un autre aviso qui se perdit en Océanie en 1919; en 1931, un contre-torpilleur de 2.500 tonnes, convoyeur en 1939-40; bombardé à Mers-el-Kebir le 3 juillet 1940, rentra à Toulon et se saborda en novembre 1942; en 1953, enfin, un de nos plus modernes escorteurs a rappelé à nos contemporains le nom d'une famille de Bretons et de marins qui a bien servi la patrie.

H. LEMOINE,
*Archiviste en Chef honoraire
de Seine-et-Oise*

(1) Il est souvent question d'elle dans *Les mémoires d'Outre-Tombe*. Elle était aussi en relations amicales avec Mme de Staël.

BIBLIOGRAPHIE

Archives Nationales : W 300, dossier 297 (Procès).

Archives de la Marine : B 2 426; B 3 686, 707, 709 (Expédition en Guyane).

Archives Départementales de Seine-et-Oise : E 1.426 (Famille de Coëtnempren de Kersaint); E 1.444-46 (Ecrits sur la Marine et les Colonies); E 1.448-50 (Pièces sur la Révolution); E 1.451-52 (Pièces littéraires); IV Q 140 (Séquestre des biens).

R. Kerviler, *Bio-bibliographie bretonne*, au mot Coëtnempren; — *La Révolution française*, janvier mars 1934; — Chevalier, *La marine française pendant la guerre de l'Indépendance Américaine*.

Kuscinski, *Dictionnaire des conventionnels*, 1919.

Correspondance de
Monseigneur Dombidau de Crouseilhès
avec D.-N. Miorcec de Kerdanet
(Suite)

Dans sa lettre du 1^{er} janvier 1806, Mgr Dombidau de Crouseilhès parle de cinq petites écoles secondaires fondées par lui, dirigées par des ecclésiastiques dans le but de fournir des recrues au Grand Séminaire de Quimper.

Parmi ces écoles, signalons celle d'Arzano, où fut élevé le futur poète Auguste Brizeux, celle du château de Penmarc'h, en Saint-Frégant, transférée plus tard dans l'ancien couvent des Récollets de Lesneven, et celle de Saint-Pol-de-Léon, dirigée par l'abbé Péron, ancien Supérieur du collège de Léon, pédagogue émérite.

A Saint-Pol, deux élèves remarquablement doués : Joseph Graveran, de Crozon, Hervé Postec, de Cléder.

L'évêque décide de les envoyer achever leurs études à Paris, à l'école de l'abbé Lieutard, devenue depuis 1822 le célèbre Collège Stanislas, sorte d'externat dont les élèves se destinant à l'état ecclésiastique suivaient les cours du séminaire Saint-Sulpice de Paris, et les autres, les cours du Lycée Napoléon.

Le jeune Graveran fit honneur à ses maîtres. Au

bout de deux années d'études, il remportait au Concours général le premier prix de mathématiques. Son examen fut si brillant que l'Empereur fit appeler le jeune Breton et lui proposa un brevet d'officier d'artillerie, en le dispensant de passer par l'Ecole Polytechnique. L'offre était séduisante : Graveran, qui désirait devenir prêtre, la déclina poliment et Napoléon, touché de sa modestie, mit à sa disposition pour une journée une voiture de la Cour afin de lui faire visiter les monuments de Paris.

En 1812, Mgr Dombidau le rappela dans le diocèse et le nomma professeur de mathématiques, au collège de Saint-Pol-de-Léon. Plus tard, il deviendra curé de Saint-Louis de Brest, puis évêque de Quimper.

L'autre, Hervé Postec, surnommé « le premier bachelier de l'Empire », a laissé une grande réputation de théologien. Voici la lettre que l'abbé Julaière, supérieur du séminaire de Paris, écrivait à l'évêque de Quimper, le 2 janvier 1813 :

« Monsieur Postec se rend à vos ordres, Monseigneur. Je le verrais partir avec beaucoup de regret si je ne considérais que l'affection que je lui porte et l'estime qu'il mérite. Mais, les élèves du Séminaire appartiennent à l'Eglise et je goûte en m'en séparant une vraie satisfaction, de les voir obéir à l'ordre de la Providence qui s'explique à eux par l'organe de Nosseigneurs leurs Evêques.

« Le Séminaire de Paris vous rend donc Monsieur Postec, en se félicitant d'avoir concouru à seconder les vues de Dieu et les vôtres sur lui. Sa piété, très solide, son excellent caractère et ses talents font concevoir de gran-

des espérances de ce jeune ecclésiastique que vos leçons, Monseigneur, et l'expérience achèveront de former.

« Monsieur l'abbé Lecoq, votre Grand Vicaire, vous a rendu compte en détail de la thèse de Monsieur Postec. Si votre cœur paternel était tout occupé à Quimper de cette séance, vous ne serez pas surpris si, à Paris, et dans la séance même, le mien était comme oppressé par le désir qu'il éprouvait du succès du répondant et du bien que j'espérais de cette publication des principes que l'on professe dans le Séminaire.

« Agréez, Monseigneur, l'hommage de tous les vœux que m'inspirent les profonds sentiments dont je suis pénétré pour votre personne. Dieu veuille continuer et multiplier les bénédictions qu'Il répand sur Votre Episcopat... »

L'abbé Postec, d'abord professeur, puis supérieur du Grand Séminaire et Vicaire général honoraire, décédé le 19 avril 1837, a été inhumé au cimetière de sa paroisse natale. Aujourd'hui encore après 120 ans, chaque dimanche au prône de la grand'messe, le recteur de Cléder rappelle le souvenir de : « An Aotrou Postec, Vikel Vras, M. Postec, Grand Vicaire » et fait prier pour le repos de son âme. C'est l'arrière grand-oncle de M. l'abbé Stanislas Conseil, aujourd'hui aumônier de Kernisy-Quimper, et de M. l'abbé Hervé Roué, curé de Plougastel-Daoulas.

Revenons à nos correspondants.

M. de Kerdanet a racheté de ses propres deniers une chapelle dite « Chapelle-Jésus », en Trégarantec, et en a fait don à la commune. Donation agréée par décret impérial du 12 juillet 1807.

Il en fait part à l'évêque, et en même temps lui

demande de penser à Trégarantec, qui attend toujours un recteur. L'évêque lui répond :

« 7 octobre 1807. Vous êtes, Monsieur, non seulement un bienfaiteur de l'Eglise, mais je dirais presque que vous en êtes un bon et zélé promoteur... Vous me parlez de Trégarantec. Je ne cesse d'y penser. Lorsque je crois être au moment d'un arrangement, la mort vient déconcerter tous mes projets. Soyez assuré que je ferai tout ce qu'il me sera possible de faire, d'abord parce que c'est mon devoir, et ensuite parce que je serai toujours charmé de faire ce qui vous est agréable... »

Peu après l'occasion d'un arrangement se présenta. Le 13 mai 1806, Kerdanet écrit :

« Monseigneur, Monsieur l'abbé de Tromelin, Grand Vicaire, ayant écrit à Monsieur Lazennec, curé de Saint-Méen, que vous le destiniez à la succursale de Trégarantec, j'ai fait ma cour à ce vénérable ecclésiastique. Et voici le traité que nous avons passé ensemble. Je vous l'adresse en original...

« La paroisse de Trégarantec vous doit, Monseigneur, sa conservation. Elle en conservera toujours la plus douce reconnaissance. Son bonheur fait des envieux. Les paroissiens de Saint-Méen pleurent leur desservant, mais vous viendrez à leur secours et sécherez leurs larmes.

« A Trégarantec nous allons nous occuper sérieusement : 1°) d'acquérir le presbytère, 2°) de mettre en état la Chapelle-Jésus si chère aux fidèles, 3°) d'orner et réparer l'église avec Monsieur Lazennec et les secours de cultivateurs qui aiment la religion et sont honnêtes gens. J'espère qu'à votre première visite vous nous trouverez avancés dans l'exécution de nos projets... »

Le 30 septembre suivant, nouvelle lettre :

« Monseigneur, enfin Monsieur Guillaume Lazennec, desservant de la succursale de Trégarantec y est installé.

Nous lui avons assuré 200 francs outre son traitement, et avons fait bail de 15 ans du presbytère qui est très commode, bien réparé, et a un bon jardin.. »

En post-scriptum ces mots :

« Vous avez eu des bontés pour moi, Monseigneur, et pour mon fils aîné pendant votre séjour à Paris, comme dans votre diocèse. J'ai hâte de vous en témoigner ma reconnaissance de vive voix... »

M. DE Kerdanet fils
Procureur Imperial A Brest

La place de procureur impérial près le Tribunal Civil de Brest devait bientôt devenir vacante. M. de Kerdanet désirait l'obtenir pour son fils aîné, M. François - Louis - Marie Miorcec de Kerdanet, docteur en droit, adjoint au maire de Lesneven, et il pria l'évêque, alors à Paris, d'appuyer les démarches faites auprès des ministères intéressés. D'où cette lettre de Mgr Dombidau :

« Paris, ce 14 août 1808, à Monsieur Miorcec de Kerdanet, membre du Conseil général du Département, à Lesneven, Dpt du Finistère.

« J'ai mis une apostille, Monsieur, à la pétition que m'a présenté Madame Denou.

« J'y ai exprimé avec grand plaisir ma haute estime pour vous et certifié que votre fils était digne de son père. Je ne bornerai pas là mon vif intérêt pour vous. J'ai déjà vu le Ministre de l'Intérieur, je le verrai encore pour lui parler de vos titres à sa bienveillance et combien il serait juste de vous récompenser dans votre fils. Je n'ai pas seulement à acquitter les devoirs de mon amitié et de mon estime pour vous, j'ai aussi ceux de ma reconnaissance. Puis-je oublier avec quel zèle, quelle noble générosité vous m'avez servi et les intérêts de mon

Siège ? Non certes, mon cœur ne l'oubliera jamais et c'est à moi à vous remercier de me fournir l'occasion de vous donner cette faible preuve de tout ce que je voudrais faire pour vous. L'on me témoigne quelque considération, ce sentiment me deviendrait encore plus précieux s'il me donne plus de moyens de vous être utile... »

Puis, passant à une autre question importante, celle de l'Evêché, qu'il ne parvient pas à racheter parce que le Préfet, faisant de l'obstruction, retarde l'expédition des papiers, et renseignements demandés par le ministère, l'évêque ajoute :

« Je vous confie que l'on m'a manifesté la volonté la plus décidée de finir l'affaire de l'évêché; j'aurai, dit l'évêque, des choses curieuses à vous dire la première fois que je vous verrai. Mais, comme l'on connaît bien le personnage! (le préfet) l'on m'a prévenu partout, et certes, l'on m'a enlevé le mérite de la modération que je m'étais imposée.. »

En post-scriptum ces mots :

« Je ne crois pas que vous soyez encore rassemblés au Conseil général. L'arrivée de Sa Majesté, que l'on désire beaucoup, décidera sans doute le moment. Ah ! quand viendra-t-elle Sa Majesté, dans notre département ? Toutes les grandes et utiles choses qu'Il fait partout où Il a été ajoutent à l'ardeur de mon vœu. Avec quelle effusion je lui parlerai de mes bons habitants du Finistère ! J'ai acquitté ce devoir auprès des ministres et grands personnages du gouvernement que j'ai vus. Adieu, mais croyez à la tendre estime et au respectueux attachement que je vous ai voués pour la vie... »

M. de Kerdanet recourt de nouveau à l'évêque, toujours à Paris, et lui recommande un vieux prêtre, M. Louis Sibiril, ci-devant curé de Plougar et au Tréhou, à présent recteur de Lanarvily :

« Qui ne peut toucher son traitement de pension, parce que un certain Monsieur Cibie, a égaré ou perdu, son inscription. Veuillez bien, Monseigneur, vous qui êtes le père de tous vos diocésains, faire demander aux bureaux de la trésorerie, un duplicata de cette inscription... Et n'oubliez pas l'affaire de mon fils... »

L'évêque lui répond :

« Paris, rue St-Michel, N° 40, ce 18 octobre 1808,

« J'ai été moi-même, Monsieur, au Trésor Public. Il était temps de faire les démarches. Monsieur Sibiril était déjà inscrit sur un registre comme devant être rejeté du nombre des pensionnaires, faute de réclamation. Enfin, après avoir couru de bureau en bureau je suis parvenu à celui qui devait imprimer la dernière formalité. Heureusement le chef, homme très honnête, m'a donné la preuve consolante que cette formalité n'était pas encore remplie. Il m'a donné la marche à suivre. J'ai été de là chez Monsieur Cibie, qui avait l'inscription. Il prétend que Monsieur Sibiril a négligé d'envoyer son certificat de vie. J'ai retiré l'inscription et il m'a donné la *nota* des pièces que Monsieur Sibril doit m'envoyer.

« Tous les arrérages seront payés à Paris.

« La déclaration signée, dont je joins le modèle, lui donnera le droit d'être payé dans le département pour les arrérages à compter du 1^{er} semestre 1808. Si vous activez Monsieur Sibiril pour que cette pièce puisse me parvenir avant mon départ, qui ne sera que dans le courant du mois prochain, j'espère obtenir que les arrérages qui doivent être payés à Paris le seront sans subir les lenteurs de la comptabilité. Tâchez donc, Monsieur, de m'adresser le plus tôt possible ces pièces par la poste, et il me sera doux de rendre ce service à un de mes ecclésiastiques, et qui a mérité de vous intéresser... »

Puis l'évêque passe à l'affaire qui intéresse M. de Kerdanet père :

« Vous pouvez être assuré, Monsieur, que je ne négligerai rien pour ce qui intéresse Monsieur votre fils. Je travaille à faire donner une place à celui qui laissera vacante celle que Monsieur votre fils désire. Je ne suis pas sans espoir. Alors je puis faire retarder le moment de la démission pour me donner le moyen de faire les démarches utiles. Ce moyen n'assure pas le succès, car souvent ces places sont destinées avant qu'elles ne soient vacantes. Mais du moins vous pouvez compter sur mon zèle pour vous obliger. »

Trois semaines plus tard, nouvelle lettre de l'évêque, celle-ci adressée à « M. Miorcec Kerdanet fils, adjoint de la mairie de Lesneven, à Lesneven » :

« Paris, ce 13 novembre 1808,

« J'ai terminé, Monsieur, l'affaire de Monsieur Sibiril. Monsieur Le Clainche, secrétaire de l'Evêché, lui fera parvenir 1.000 francs que j'ai touchés pour lui. Il y aura encore un semestre arriéré, qui ne sera payé que dans un mois. Je prendrai des mesures pour qu'il soit reçu par Monsieur Sibril, dans le cas où je sois parti. Il touchera ensuite les autres semestres dans le département. J'ai trouvé la plus aimable obligeance dans les bureaux du ministère du Trésor public. Je dois à un des chefs d'avoir pu rendre cet important service à Monsieur Sibiril... »

Puis, faisant allusion aux démarches qu'il vient de faire auprès du ministre en faveur de son jeune correspondant, l'évêque ajoute :

« J'ai eu un grand plaisir, Monsieur, à vous donner le témoignage que je vous ai rendu. Je ne le bornerai pas là, et si la place venait à vaquer j'agirai directement auprès du Ministre de l'Intérieur. Vous méritez person-

nellement cet intérêt, mais vous avez un titre auprès de moi bien puissant : c'est d'être le fils d'un homme que j'aime, que j'estime et auquel je dois de la reconnaissance. Soyez assuré, Monsieur, que tous les services que je pourrai vous rendre, je vous les rendrai avec zèle et plaisir. Je vous prie d'agréer l'assurance de mon sincère et respectueux attachement et d'offrir la même assurance à Monsieur votre père... »

Dans une lettre postérieure à M. de Kerdanet père, écrite de Quimper, le 21 janvier 1810, l'évêque écrira :

« Monsieur votre fils, Monsieur, m'a écrit. Il rend justice à mes sentiments pour vous et pour lui. Je serais trop heureux de lui procurer la place qu'il désire. Je ne négligerai aucun de mes moyens. Je regrette bien de ne pas être à Paris dans ce moment. L'on agit toujours avec plus de succès quand on peut parler aux ministres. Mais il faut faire ce qui est en notre pouvoir. J'écirai mardi au sénateur Cornudet, qui a de l'amitié pour moi et qui a quelque confiance dans mon opinion, au Ministre des Cultes, avec lequel j'ai des rapports depuis 25 ans, et même au Ministre de la Justice, quoique les places de magistrature soient étrangères à mon administration. Ecrivez de votre côté au sénateur d'Aboville qui a de l'amitié pour vous; employez tous vos moyens. Ce n'est pas de réussir seul que j'ambitionne, mais de réussir en employant tous les moyens de concert. Vous m'avez toujours montré obligeance, zèle et amitié. Mon cœur n'est pas ingrat et ma bouche ne dit que ce que je suis bien dans la résolution de faire. Adieu.. »

La place de procureur impérial près le Tribunal civil de Brest fut accordée à M. de Kerdanet fils. Le père en remercia l'évêque qui répondit, 22 mars 1810 :

« Je vous fais mon compliment, Monsieur, sur la place que Monsieur votre fils a obtenue. Je suis charmé d'avoir pu y concourir pour quelque chose. Soyez assuré

que toutes les fois que je pourrai vous donner des preuves de mon zèle à vous être utile, j'en saisirai les occasions avec empressement. Vous m'avez toujours témoigné amitié et zèle à m'obliger : la nature ne m'a pas fait ingrat et vous me rendez la reconnaissance bien douce à acquitter... »

M. MIORCEC DE Kerdanet Pere,
CANDIDAT POUR LA PREFECTURE DU FINISTERE

Au décès de M. de La Pacquerie, sous-préfet de Brest, le préfet Miollis fit écrire à M. de Kerdanet par M. Guillou-Kerincuff, président de la Cour criminelle à Quimper, pour le prier d'accepter le poste vacant.

« Vous exerceriez cette place, disait M. Guillou, pendant un an ou deux; si après ce terme ou un autre plus éloigné, vous vouliez jouir du repos, on s'empresserait d'y faire porter l'un des Messieurs vos fils qui sont tous les deux très aimables et très méritants et qui se seraient formés à votre école dans la partie administrative... » f

Puis, le préfet lui écrivit lui-même :

« Quimper, le 20 février 1806, à Monsieur de Kerdanet, Lesneven,

« Monsieur, c'est un hommage que je dois à vos talents et à vos vertus dont la réunion est si honorable et qui vous concilie l'affection et l'estime de tous les habitants de ce département, sans en excepter peut-être aucun. C'est une suite, dis-je, de ces sentiments qui m'engage à vous prier, avec instance, d'accepter que je vous porte sur la liste des candidats pour la sous-préfecture de Brest.

« Je vous conjure, au nom de la chose publique, au nom de vos vertus, au nom de tout le bien que vous avez fait, de daigner adhérer à ma demande et d'être

persuadé que la joie sera universelle en ce département, si les vues que j'ai à votre égard viennent à réussir. Soyez assuré que vos principes sont les miens, que vous n'aurez qu'à vous louer de nos relations administratives et que nous serons comme deux frères. Je ne puis proposer personne sans être préalablement assuré de son acceptation.

« Je dois même proposer plusieurs individus, mais je puis recommander plus particulièrement les uns que les autres. Vous serez celui que je désignerai particulièrement au gouvernement et le gouvernement fera ensuite son choix d'après sa volonté. Au surplus tout cela se traite dans le secret. Je vous prie donc de vouloir bien le garder vous-même, sur le contenu de cette lettre et de me faire la grâce de me répondre courrier par courrier. J'ai l'honneur de vous saluer avec considération. MIOLLIS... »

M. de Kerdanet ne crut pas devoir accepter. Mais, quelques années plus tard, il fut candidat pour devenir préfet du Finistère et en écrivit à Mgr Dombidaud :

« Lesneven, Finistère, le 24 février 1809,

« Monseigneur, On dit partout que notre préfet sollicite son changement et que sa place va être vacante.

« Mes amis veulent absolument que j'aie la hardiesse de me mettre sur les rangs. Je me rends avec peine, quoique j'aie un désir sincère de servir Sa Majesté et mon Pays. Mais je me rends et j'écris à Messieurs de Fermont et d'Aboville. Ce serait un bonheur pour moi d'être auprès de vous, de recevoir vos conseils et de vous remercier tous les jours de ma vie de vos bontés et de la protection dont vous voulez bien m'honorer. Je suis avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance, Monseigneur, votre très humble et obéissant serviteur. Daniel, Nicolas Miorcec Kerdanet, âgé de 56

ans, membre du Conseil général et du Collège électoral, ex-haut juré et ex-administrateur du Département... »

A cette lettre, l'évêque, alors à Paris, répondit presque courrier par courrier :

« Paris, ce 9 mars 1809, A Monsieur Miorcec-Kerdanet, membre du Conseil général du Département; à Lesneven,

« Vous ne devez pas douter, Monsieur, que je ne parle de vous avec le sentiment de l'estime que vous m'avez inspiré. J'unirai à ce sentiment celui de la reconnaissance que je vous dois pour tous les témoignages que vous m'avez donnés de votre intérêt pour moi. Je serai trop heureux, et le Département aussi, si ce projet pouvait se réaliser.

« Je crains une grande difficulté : c'est que vous êtes du pays et que le gouvernement a, jusqu'à ce moment, suivi la règle de ne jamais confier de pareilles places aux personnes qui sont établies dans le département. Cette règle devrait bien recevoir quelques exceptions, surtout quand elles seraient aussi bien justifiées. Je parlerai à Monsieur de Fermont qui me témoigne estime et amitié, et qui pourrait par la juste considération dont il jouit, avoir une grande influence... »

En fin de sa lettre, l'évêque fait allusion au préfet dont la démission était devenue officielle :

« Il (le préfet) a répondu par de mauvais procédés à des services importants que je lui ai rendus. Mais il faut servir les hommes sans penser à la reconnaissance... »

A la fin de ce mois de mars, l'évêque rentra dans sa bonne ville de Quimper, d'où il écrit à M. de Kerdanet :

« Quimper, ce 31 mars 1809,

« Oui, Monsieur, je suis enfin rendu au milieu de mon troupeau et bien satisfait de pouvoir lui consacrer mes soins et tous les efforts de mon zèle. Croyez, Monsieur,

que tant que j'en aurai les forces, rien ne pourra m'en séparer. Les témoignages d'intérêt et d'affection que l'on n'a pas cessé de m'y donner, ont resserré mes liens. J'ai exprimé ma résolution à des amis qui me jugent avec trop d'indulgence et qui pourraient avoir d'autres idées. (Le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, oncle de l'empereur, venait en effet de proposer à l'évêque de Quimper l'archevêché de Rouen).

Puis, revenant à la question qui intéresse son correspondant, sa nomination à la préfecture du Finistère, l'évêque ajoute :

« Vous sentez si j'ai examiné avec soin le moyen de faire un grand bien au département, et ce qui pouvait le plus contribuer au bonheur de ma vie. Ce que je craignais, j'en ai eu la preuve. J'ai dîné chez le Ministre des Cultes avec Monsieur Merlet qui avait été nommé préfet à Angers. C'est un homme très estimé de Sa Majesté et qui mérite cet honorable sentiment. Il a ses propriétés dans ce département. Les Ministres l'ont, unanimement, représenté à Sa Majesté, qui l'a transféré à Aix-la-Chapelle. C'est de lui-même que je tiens les motifs de ce changement, qui ne l'a pas peu contrarié et le bonheur qu'il trouvait à se rapprocher de ses propriétés et de ses amis.

« D'après cette certitude je me suis arrêté dans mes démarches, car il faut servir ses amis avec sagesse si on veut leur être utile. »

M. Miorcec-Kerdanet ne réussit donc pas à se faire nommer préfet du Finistère. Il désira du moins recevoir du gouvernement impérial une marque de reconnaissance sous forme de décoration et il s'en ouvrit à Mgr Dombidau, qui lui répond :

« Quimper, ce 23 février 1812,

« Oui, certainement, Monsieur, je trouve très juste

que vous présentiez vos titres à un témoignage de distinction que vous méritez sous tous les rapports. Il faut m'adresser l'état de vos services dans les différentes places de l'administration. J'ai un de mes amis, beau-frère du Ministre secrétaire d'Etat, qui a des rapports journaliers avec Monsieur le duc de Cadore qui, comme vous le savez, est grand Chancelier de l'Ordre de la Légion d'Honneur. Je lui adresserai votre mémoire en le priant de le recommander d'une manière toute particulière et j'ose vous garantir qu'il remplira mes intentions avec zèle. J'espère que vous êtes bien persuadé qu'un de mes plaisirs les plus sensibles sera de vous témoigner dans toutes les circonstances combien je vous suis tendrement et respectueusement attaché... »

L'empereur, très occupé alors avec la campagne de Russie, n'eut sans doute pas le temps de signer la feuille de décoration. La croix de la Légion d'honneur ne vint pas.

En post-scriptum de cette lettre, nous lisons :

« Personne ne peut me servir plus utilement que vous pour les livres. La manière la plus économique, et c'est celle qui nous convient, serait je pense de les emballer dans des barriques et de profiter de quelques retours de voitures qui n'auraient pas de chargement. Occupez-vous de cette bonne œuvre avec la bonté qui vous caractérise... »

Il s'agit ici de livres provenant des couvents et communautés religieuses supprimés pendant la Révolution, livres confisqués par le gouvernement et rassemblés en vrac dans des dépôts : Brest, Quimper, Lesneven et autres petites villes du département. Au sortir de la Révolution, lors du Concordat, l'évêché, aussi bien que le petit et le grand Séminaire, se trouvèrent complètement démunis de livres de théologie, de philosophie, d'Ecriture sainte et autres.

L'évêque demanda la permission de puiser dans les dépôts, tous livres pouvant être utiles aux séminaristes. Dans une lettre de Paris (25 janvier 1809), lettre dictée à un secrétaire — Mgr Dombidau, malade au lit — et signée par lui. Nous lisons :

« Monsieur Leclanche, secrétaire à l'évêché, m'a fait part, Monsieur, de l'avis que vous lui avez donné pour les livres ecclésiastiques qui se trouvent à Lesneven. J'ai bien reconnu dans ce témoignage de votre zèle le bon et estimable Monsieur Kordanet. Je vous prie d'agréer l'expression de ma vive reconnaissance. »

« J'ai déjà obtenu un ordre général du Ministre de l'Intérieur pour prendre dans tous les dépôts les livres nécessaires pour former une bibliothèque pour mon évêché et pour mon Séminaire. Mais cet ordre a été rédigé d'une manière qui ne m'a pas paru assez précisé et qui peut laisser à ceux qui sont chargés de l'exécution des prétextes pour l'éluder. J'ai donc pensé que je devais former la demande d'une nouvelle autorisation et c'est ce dont je vais m'occuper dès que ma santé me permettra de reprendre le cours de mes affaires. En attendant je vous prie de veiller à ce que ce dépôt reste intact...

« Je vous écris, Monsieur, par une main étrangère. Ma fluxion de poitrine me laisse une grande faiblesse, mais grâce à Dieu, tous les dangers sont évanouis et je n'ai plus que des forces à reprendre et que quelques jours de repos et de soins me rendront. Je ne tarderai point à retourner dans un diocèse auquel j'ai voué la plus tendre affection et auquel je consacrerai les restes de ma vie. Vous connaissez, Monsieur, la tendre estime que je vous ai vouée. Je vous prie d'être bien persuadé de la satisfaction que j'éprouverai à vous en donner des témoignages dans toutes les circonstances... »

ENCORE LES URSULINES

Mgr Dombidau, grâce à ses démarches personnelles auprès du ministre de l'Intérieur à Paris, avait obtenu qu'on lui restituât les maisons des Ursulines de Quimperlé, de Morlaix, puis de Saint-Pol-de-Léon. Il échoua pour les deux maisons de Landerneau et de Lesneven, toutes deux accaparées par l'administration de la Marine.

M. de Kerdanet songea alors à établir les Ursulines au Folgoët, dans l'ancienne résidence des chapelains de la basilique, et il écrivit à l'évêque :

« 3 mars 1811, La maison est vaste, avec un beau jardin. Ces Dames pourront tenir une pension et recevoir des enfants de tout le Bas-Léon, et même une pension de famille pour dames et demoiselles âgées ou peu fortunées. L'établissement de ces Religieuses au Folgoët fera beaucoup de bien de toutes manières aux habitants du bourg où il y a beaucoup de pauvres et quelques faînéants et ivrognes ! Il augmentera aussi les moyens de réparer la chapelle, ancien et beau monument de la piété de nos pères mais qui a éprouvé des dégradations considérables... »

Mais cette maison du Folgoët réclamant de grosses réparations, il fallut bien vite renoncer au projet. Les religieuses eurent alors l'idée d'acquérir l'ancienne maison de ville du marquis de Lescoet, du château de Kerno, en Ploudaniel, belle demeure toute en pierre de taille, située en plein centre de la ville de Lesneven, près de l'église, en bon état d'entretien. Vendue pendant la Révolution comme bien d'émigré, cette maison avait été achetée par un certain M. Lamarouille. Kerdanet s'aboucha à ce sujet

avec l'ancien et le nouveau propriétaire, puis il écrivit à l'évêque :

« Lesneven, le 28 juillet 1811, Monseigneur, J'ai été comme juré à Quimper et j'ai parlé au préfet du projet des Dames « Ursulines » de Lesneven, d'y acheter une maison et de s'y réunir. Il n'a pas paru mécontent de leur intention, mais il m'a observé qu'il fallait avoir un avis du Conseil municipal et bien détailler les moyens de subsister et de se soutenir que pouvaient avoir ces Dames.

« J'ai, en conséquence, préparé un mémoire pour le Conseil municipal et j'espère réussir, quand j'irai le 15 août au Conseil général, à obtenir l'agrément du préfet. Mais les statuts de ces Dames devant être approuvés par vous, je vous prie, Monseigneur, de bien vouloir leur donner votre approbation... »

L'évêque se trouvant alors à Paris, la réponse tarda à venir. Ce fut un refus formel. Revenu à Quimper, l'évêque écrivit :

« Quimper, ce 16 novembre 1811, Je commencerai par vous gronder, Monsieur, vous avez fait une petite indiscretion en parlant d'une personne que j'ai priée de suivre une affaire à Paris. Il était inutile de la nommer. Je sais qu'elle veut servir avec zèle, mais qu'elle veut rester ignorée. Votre ami de Paris n'aurait pas dû vous la faire connaître. Ce sont ces petites indiscretions qui nuisent souvent au succès des meilleures affaires. Je vous prie donc de garder le plus grand secret là-dessus.

« Venons à celle que vous avez suivie avec le zèle qui vous a toujours animé et qui est bon et utile. Je vous ai marqué ce que j'en pensais. Dans toutes les affaires de ce bas-monde il faut, avant tout, examiner les obstacles et les moyens de les surmonter. Or, dans votre projet, je vois de grands obstacles au succès de vos entreprises et peu de moyens de les surmonter.

« D'abord vous avez besoin d'un concours que vous n'obtiendrez pas — celui du préfet. Je croyais que vous deviez en être bien persuadé. Où trouverez-vous des sujets qui puissent présenter une réunion utile ? Je ne dois pas vous dissimuler que plusieurs des Religieuses m'ont prié de ne pas les forcer à cette réunion. Je n'abuserai pas de mon autorité en les y forçant. Vous ne réunirez que quelques esprits inquiets, qui cherchent autant leur indépendance que le désir de se rendre utile. Vous savez que le gouvernement exige des moyens d'existence. Vous n'en présentez pas qui puissent satisfaire. Vous sentez que tous ceux qui n'aiment pas les communautés religieuses diront tout cela, s'ils ne l'ont déjà dit !

« J'avais eu le seul projet qui puisse réussir. Celui d'établir dans votre maison des « Ursulines » une maison de Refuge qui eut en même temps fait les écoles et tenue un pensionnat, comme elles l'ont à Paris. Vous avez voulu aller trop vite et, sans le vouloir, vous avez contrarié mon projet. Je ne vois, en ce moment qu'une chose possible : c'est de fournir aux Dames de la Sagesse les moyens de faire au moins les écoles externes. La commune a-t-elle les moyens de faire bâtir ? Le local le permet-il ? C'est à vous à l'examiner.

« Quant à moi, qui puis quelque chose auprès de cette congrégation, je vous promets d'obtenir de la Supérieure générale tout ce qu'elle pourra m'accorder.

« Vous voyez, je suis dans mon jour de gronder, de contrarier et cependant j'aurais un bien sensible plaisir à seconder vos vues. J'espère que vous en êtes bien persuadé ainsi que de mon inviolable et respectueux attachement... »

Cinq religieuses de l'ancienne communauté des Ursulines de Lesneven s'étaient réfugiées, dès 1803, à Plougar, où elles avaient une trentaine de pension-

naires et instruisaient les enfants pauvres de la paroisse, s'obstinant à y vivre en commun au lieu de rentrer dans une communauté diocésaine régulièrement constituée et se berçant toujours de l'espérance illusoire de rentrer un jour dans leur maison de Lesneven.

Puis, en 1812, ayant obtenu en location l'hôtel du marquis de Lescoet, à Lesneven, elles y établirent, formant une « petite église » qui ne finira qu'avec Sœur Sainte-Elisabeth, au mois de mars 1846. La dernière survivante se résigna à devenir pensionnaire des Dames de la Retraite, lesquelles précisément étaient venues occuper l'ancien couvent des Ursulines de Lesneven.

Après la chute de l'Empire, en effet, Mgr Dombidau, aidé de M. de Kerdanet, avait continué ses démarches à Paris. Le 30 juin 1816, il écrit à son correspondant de Lesneven :

« Je serai à Saint-Pol-de-Léon, le 15 du mois prochain et voudrais bien causer avec vous. Le Ministre m'a envoyé la copie de la lettre que vous lui avez écrite pour la maison de Lesneven, avec une série de questions. J'ai cru, avant de lui répondre, devoir sonder les dispositions de Monsieur l'Intendant de la Marine. Il m'a déclaré être disposé à en faire l'abandon et avoir déjà adressé au ministre de la Marine les motifs de son opinion. Il est donc à peu près certain que cette maison nous sera rendue.

« Mais c'est sur la nature de l'établissement à y former que j'ai besoin de m'entretenir avec vous. Tâchez donc de venir à Saint-Pol. Vous voulez le bien, moi aussi. Mais pour l'assurer il faut l'établir solidement. Nous causerons de beaucoup de choses et vous ne devez pas douter du plaisir que j'aurai à vous revoir et à vous

renouveler l'assurance de mes inviolables et respectueux sentiments. »

Tôt après cette entrevue à Saint-Pol, arriva une autre lettre :

« Quimper, ce 24 décembre 1816 — lettre confidentielle — J'ai concerté avec Monsieur le Préfet, Monsieur, sur le plus utile emploi de la maison des Ursulines de Lesneven pour l'intérêt de cette ville et pour le bien de mon diocèse. Il a entièrement adopté le projet dont je vais vous faire part.

« Les religieuses de l'ancienne maison de Lesneven ne présentent pas les moyens de rétablir cette communauté, leur Règle s'oppose à une partie des vues que vous m'avez exposées pour que cette maison offre un asile aux veuves des officiers de la Marine et aux femmes de ces officiers lorsque leur service les oblige à des voyages de long-cours. Je pensais, avec Monsieur le Préfet, que les Dames de la Retraite formeraient un établissement qui aurait le double avantage de rétablir dans cette partie de mon diocèse l'œuvre si désirée des retraites et de recevoir dans cette maison, comme à Quimperlé, les veuves, les femmes et demoiselles peu fortunées qui désireraient y être reçues comme pensionnaires.

« Les Dames de la Retraite pourraient encore se charger des écoles des filles pauvres de la ville. Vous savez le nombreux concours que les retraites réunissent à Saint-Pol. Ce concours a des avantages pour la ville où il s'établit, à plusieurs époques de l'année.

« Monsieur le Préfet a présenté ce plan au Ministre en lui faisant part de mon avis motivé. Le Ministre a répondu à Monsieur le Préfet et m'a écrit, que comme la ville et vous aviez présenté les Dames Ursulines pour y former un établissement, il désirait qu'il écrivit au Maire pour lui faire part des nouvelles vues que nous proposons.

« Monsieur le Préfet n'écrit au maire que dans cinq ou six jours. Il m'a donné le temps pour vous prévenir et pour que vous puissiez disposer les esprits avec la prudence et la sagesse qui vous distinguent. Quant à moi, je ne vois pas la possibilité d'établir une maison d'Ursulines avec les sujets qui pourraient y être réunis. Je suis persuadé que cette maison ne remplirait pas l'objet qu'on doit se proposer, et une partie de vos vues, celle d'y offrir un asile aux veuves et femmes d'officiers de la Marine est incompatible avec la règle de ces religieuses.

« Voilà, Monsieur, ce que j'ai cru le plus utile à la ville de Lesneven et au bien que je dois toujours avoir en vue. Les demoiselles de la Retraite ignorent absolument mon projet. Je sais seulement qu'elles désirent un établissement dans la partie de Saint-Pol. Je vous renouvelle l'assurance de mon bien sincère et respectueux attachement... »

Kerdanet répondit le 3 janvier suivant, en donnant sa pleine approbation au projet de l'évêque. Peu après, en effet, les Dames de la Retraite s'établirent à Lesneven. Elles y ont tenu école et pensionnat jusqu'aux expulsions des religieuses enseignantes en 1902.

Quant à l'œuvre si désirée des retraites, elle continue à s'y développer selon les vues de Mgr Dombidau.

Mgr DOMBIDAU ET LE FOLGOËT

Chose étonnante, pendant tout son épiscopat, Mgr Dombidau ne s'est pas le moins occupé du sanctuaire si renommé du Folgoët, ni de son pèlerinage.

Maintes et maintes fois, pourtant, il a passé de-

vant la belle basilique, mais sans jamais, semble-t-il, y entrer. Il en connaissait l'existence, Kerdanet et les prêtres de Lesneven lui en avaient souvent parlé. On lui avait également signalé l'existence de l'antique et vénérée statue de Notre Dame du Folgoët, statue sauvée pendant la Révolution par un brave paysan qui l'avait cachée dans sa maison. Et, sans chercher à se documenter davantage, l'évêque avait simplement donné ordre de déposer la statue dans l'église de Guicquelleau, paroisse dont relevait le bourg du Folgoët. Le 8 septembre 1808, sur la demande des habitants du Folgoët, la statue de Notre Dame avait été solennellement transférée de l'église de Guicquelleau à celle du Folgoët, au milieu d'un grand concours de clergé et de peuple, en présence des processions de Lesneven, Ploudaniel, Trégarantec, Saint-Méen, Le Drennec et Kernouës, toutes heureuses de voir la statue de Notre Dame réintégrer son église du Folgoët.

Mais, cette fois encore, aucune intervention de l'évêque. Comment expliquer cette attitude de Mgr Dombidau? Peut-être l'évêque voulait-il se conformer strictement à l'ordre établi par le Concordat pour les choses religieuses: un diocèse par département, une paroisse par commune. Or, le Folgoët n'était pas commune, mais dépendait de la commune de Guicquelleau. Ce n'était pas une église paroissiale, mais une simple chapelle de pèlerinage.

Ajoutons que la situation locale était très compliquée. Les habitants du bourg du Folgoët avaient adressé au gouvernement une pétition demandant que le chef-lieu communal fut transféré du bourg de

Guicquelleau à celui du Folgoët, beaucoup plus important et plus central.

Mais les habitants de Guicquelleau, de leur côté, appuyés par le maire et les principaux notables, réclamaient le statu quo. D'autre part, les habitants de Lesneven, ville voisine, maire et curé en tête, pétitionnaient pour que le bourg du Folgoët fut rattaché à la ville et municipalité de Lesneven. Et enfin, n'oublions pas que l'église du Folgoët, complètement négligée depuis près de vingt ans, exigeait de grosses et coûteuses réparations.

Devant cet imbroglio de désirs et de demandes contradictoires, l'évêque hésite, refuse d'intervenir et abandonne l'église du Folgoët à son destin.

Mais, en 1810, se produit un événement important. Douze laboureurs, guidés par Kerdanet, rachètent l'ancienne basilique et la cèdent à la commune de Guicquelleau. L'église est ouverte; bien vite les fidèles y affluent, apportant avec eux de nombreuses offrandes. L'évêque en est averti et écrit à Kerdanet.

« Quimper, ce 26 janvier 1812. Il se lève, Monsieur, une discussion entre la fabrique de Guicquelleau et les acquéreurs de l'église du Folgoët. Les acquéreurs prétendent recevoir les offrandes, sans en rendre aucun compte à la fabrique. Cette prétention n'est pas fondée, Elle est même contraire à une de mes ordonnances approuvée par un décret impérial, qui fixe la manière dont les offrandes perçues dans les chapelles de dévotion doivent être réparties et perçues.

« Il est sans doute de toute justice qu'elles soient entièrement employées d'abord à rembourser les acquéreurs

jusqu'à entier remboursement. Mais il est aussi de toute justice qu'ils en rendent compte à la fabrique.

« Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien concilier les esprits et de faire sentir que le compte à rendre à la fabrique est un devoir, comme l'emploi des offrandes au remboursement des avances qu'ils ont faites est de toute justice.

« J'abandonne cette affaire à votre sagesse. Elle me garantit qu'elle se terminera bien... »

En 1817, nouvelle pétition des habitants en vue du transfert de la paroisse. En outre, l'instituteur communal, M. François Uguen, offre de céder sa maison à la commune de Guicquelleau, ou de la vendre à un prix très modéré, à condition que ladite maison serve de presbytère au recteur dès que la paroisse sera transférée de Guicquelleau au Folgoët.

L'évêque répond :

« Quimper, ce 7 avril 1817. Les occupations de la Semaine Sainte, Monsieur, m'ont empêché de répondre plus tôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Si vous croyez la proposition du maître d'école du Folgoët avantageuse à la chapelle de ce nom, je suis très disposé à approuver cet achat.

« Mais je trouve que, dans l'acte d'achat, il faudrait énoncer que les réparations qui seraient payées sur les revenus de la fabrique ne pourraient l'être qu'après avoir été vérifiées et consenties par les membres de la fabrique. Il faut toujours prévoir la mort et comme il se réserve quinze ans de jouissance de cette maison, ses héritiers pourraient continuer à en jouir et comme je ne les connais pas, il est prudent de prendre des précautions pour avoir la certitude que l'argent de la fabrique est employé à l'objet désigné.

« Je vous préviens encore que si l'acte d'acquisition

est fait et que j'approuve si vous le trouvez avantageux pour cette église, il faudra m'adresser cet acte que je donne mon avis. Il est de principe que toute donation faite à l'Eglise, ou à des établissements religieux, doit être approuvée par l'évêque.

« *Post-scriptum.* — Si vous êtes dans le cas de voir le curé de Morlaix, Monsieur Floch, il pourra vous donner quelques renseignements sur cette affaire. »

LA CHUTE DE L'EMPIRE

Ainsi qu'il l'avait promis lors de son élévation à l'épiscopat, Mgr Dombidau se montra constamment dévoué à la personne de l'empereur: « Jamais, écrivait-il à Portalis, ministre des Cultes, je ne séparerai dans mon cœur ce que je dois à la religion et ce que je dois à Sa Majesté Impériale. Tous les instants de ma vie, comme tous mes efforts, seront consacrés à le lui prouver. »

L'évêque tint parole. Ses mandements à l'occasion des victoires de Napoléon sont pleins d'éloges dithyrambiques. Après Austerlitz, il ordonne de chanter un « Te Deum » dans toutes les églises et chapelles du diocèse:

« Nos très chers frères, dit-il, Celui qui règne au haut des cieux a dit à notre empereur: « Le Seigneur est avec vous, ô le plus valeureux de tous les hommes. Allez avec le courage dont vous êtes rempli, je serai avec vous... » Bataille d'Austerlitz, vous serez à jamais célèbre par la bravoure et le dévouement des généraux et des soldats français, et par le génie qui a préparé et dirigé ces grands événements... Charlemagne aura un successeur digne de ce grand nom. » (28 décembre 1805.)

Après Iéna:

« Et vous, jeune et invincible héros, notre auguste empereur... Vous le verrez, nos très chers frères, cet immortel libérateur qui vous a affranchis des fureurs de l'anarchie et des discordes civiles, cet homme de la Providence qui a rouvert nos temples et relevé nos autels... » (11 novembre 1806.)

Après Friedland et la prise de Kœnigsberg:

« ... A la vue des prodiges que le Dieu des armées fait éclater en faveur du héros qui nous gouverne, nous vous exhortons avec le Roi-Prophète à vous présenter devant le Seigneur dans les transports d'une sainte allégresse; entrez dans son temple pour célébrer ses louanges; chantez des hymnes à sa gloire: jeune héros, vous avez effacé la gloire des plus célèbres conquérants... » (9 juillet 1807.)

Puis, comme ces levées de jeunes soldats si souvent renouvelées inquiètent nos populations bretonnes, l'évêque écrit un nouveau mandement en vue de la conscription de l'an 1808:

« ... Sans doute, nous compatissons à tous vos sacrifices, car nul peuple de ce vaste empire n'est plus attaché à ses foyers paternels. Vos mœurs, votre langage vous rendent presque étrangers à toutes les autres contrées. Mais si vous quittez des parents chéris, vous retrouverez dans notre auguste empereur le père le plus tendre... » (1^{er} juin 1807.)

... Nous arrivons en 1814: le peuple, las de la guerre, soupire après la paix; les catholiques sont profondément contristés: Notre Saint-Père le Pape a été enlevé de son palais de Rome par une troupe française et emmené prisonnier à Fontainebleau; de nombreux « Avis mortuaires » de soldats tombés en Espagne, Allemagne, Russie sèment partout la désola-

tion et le deuil... Juin 1814, l'empereur abdique; le roi arrive. Le roi, c'est la paix. Dans toutes les églises, on chante le « Te Deum » de la délivrance...

La joie est universelle. Sur l'en-tête de toutes les lettres de cette époque, on lit: « Vive le Roi! » Le clergé, lui aussi, exulte de joie: « Vive le Roi! », écrit l'exubérant et jovial M. Le Goff, recteur de Saint-Servais. « Vive le Roi et son auguste famille! » répond M. Rolland, recteur de Kerlouan. Les municipalités de Saint-Pol-de-Léon, Plabennec, Guipavas et autres lieux prennent des délibérations enflammées, toutes terminées par les mots: « Vive le Roi! » et signées de tous les maires, adjoints et conseillers municipaux.

Miorcec-Kerdanef n'est pas moins enthousiaste. Il écrit à Mgr Dombidau:

« Lesneven, le 1^{er} juin 1814. Vive le Roi! Monseigneur, les miracles se sont vraiment succédé depuis la catastrophe de Moscou, et le plus récent nous a donné notre bon Roi d'une manière inattendue. Je comptais aller m'en réjouir avec vous. Mais un rhume violent ou un commencement d'asthme m'ont privé de ce bonheur. Mais j'espère que le nouvel établissement des choses m'appellera à Quimper, où nous pourrions en causer avec plus d'étendue... »

L'évêque lui répondit:

« Quimper, le 3 juin 1814. Vive le Roi! Je me suis bien douté, Monsieur, que vous aviez quelque raison majeure qui vous a empêché de vous rendre à Quimper pour la tenue du Conseil général. Je ne doute point de la satisfaction que vous auriez éprouvée à vous réjouir avec nous des heureux événements dont nous ne cessons de bénir la Providence. Je désire que quelque

circonstance favorable vous amène ici; en attendant, je fais des vœux pour le prompt rétablissement de votre santé. »

Cet enthousiasme du début de la Restauration tomba bien vite, et bientôt des plaintes s'exprimèrent contre le gouvernement du « bon Roi ». Mgr Dombidau s'étant rendu à Paris pour diverses affaires, entr'autres une donation d'une demoiselle Guilouzo, de Plouescat, qui voulait céder à la fabrique de cette paroisse une chapelle à condition d'en faire une chapelle de secours, écrivait à son secrétaire, M. l'abbé Le Clainche: « ... Vous voyez que, même à Paris, les affaires marchent lentement », et son secrétaire lui répondait: « ... Je croyais que le gouvernement paternel du roi ne devait se ressembler en rien avec celui du *despote ombrageux*. Cependant, c'est la même marche, mêmes entraves, mêmes détails minutieux, mêmes difficultés... »

Et les préfets de la Restauration ne valaient pas mieux, au point de vue religieux, que ceux de l'Empire. En août 1820, M. de Chaulieu remplace à Quimper M. le comte d'Astros, soulevé, disait-on, par l'évêque, au grand déplaisir et à la grande fureur de tous les libéraux de la ville, et M. l'abbé Le Clainche écrit à son évêque à Paris: « Notre nouveau préfet doit arriver aujourd'hui (20 août 1820). Un libéral a dit qu'il était dévot. Quel scandale! Dans vingt ans, on aura vu dans le Finistère, sur dix préfets, deux qui n'auront pas rougi de croire en Dieu et de pratiquer sa loi. »

Il y eut promptement dans le clergé une impression de profond découragement. Un vicaire général de

Poitiers écrivait à Monseigneur: « Oh! monseigneur, quelle pauvre Restauration! L'espoir était si beau... »

Et Mgr Dombidau lui-même écrivait au cardinal de Beausset: « La direction que l'on donne à toutes les affaires ecclésiastiques m'afflige et me fait éprouver du découragement. Je ne vous le dissimule pas, Monseigneur: si la direction de nos affaires ne change pas, je demanderai ma retraite. »

MIORCEC-KERDANET EST ANOBLI

Ainsi que nous l'avons déjà dit, tôt après l'avènement de Louis XVIII, un groupe de nobles, à qui M. Miorcec-Kerdanet avait rendu service, qu'il avait aidés à recouvrer une partie de leurs biens confisqués par le gouvernement révolutionnaire, avait écrit au roi, le priant d'accorder à leur bienfaiteur des lettres de noblesse. Mgr Dombidau joignit son nom à celui de MM. de Guébriant, de Carné, de Quélen, de Saisy-Kérampuil, etc..., etc... La faveur demandée fut aussitôt accordée. Le nouveau promu remercia l'évêque:

« Lesneven, le 25 novembre 1814. Vive le Roi! Monseigneur, vos désirs sont accomplis, et votre recommandation a décidé du sort de mes enfants. Sa Majesté vient de m'honorer de la noblesse héréditaire. J'en reçois l'assurance officielle des bureaux de Mgr le Chancelier. Je vous témoigne ma reconnaissance du nouveau témoignage d'attachement que vous m'avez donné en cette circonstance.

« Il me sera bien doux de vous remercier pour une telle grâce, et je me propose de puiser aux archives encombrées du département, et de rendre aux églises et aux nobles bien des titres et des documents qui y sont

renfermés pêle-mêle. Je vous exposerai plus tard mon plan ce touchant. A présent, je suit tout plein des remerciements que je vous dois; je vous prie de les agréer et de me croire, Monseigneur, le plus fidèle de vos serviteurs. »

Signé: « Miorcec de Kerdanet père. »

L'évêque lui répondit:

« Quimper, ce 2 décembre 1814. Vive le Roi! Ce n'est qu'à vous, Monsieur, que vous devez la grâce que vous a accordée Sa Majesté. Quand on a eu une conduite aussi noble et aussi pure que la vôtre, quand on a été le conseil et l'appui de toutes les familles respectables que la Révolution avait ruinées, certes vous méritiez en première ligne la noblesse héréditaire. Vous l'aviez déjà dans votre cœur et dans toutes les actions de votre respectable vie. Je m'en réjouis avec tout ce qu'il y a de bon et de respectable dans le département. J'avais chez moi hier à dîner le préfet et quelques autres amis, et je vous assure que nous nous félicitons de cette bonne nouvelle de toute la plénitude de notre cœur. Si vous venez nous voir, nous saluerons de tout notre cœur le gentilhomme comme nous aimions et nous estimions l'homme honnête et distingué qui a toujours marché dans le sentier de l'honneur. Je vous renouvelle tous les sentiments que je vous ai voués depuis longtemps et qui ne finiront qu'avec ma vie. »

DERNIERES LETTRES

Sous la Restauration, les relations continuent entre Mgr Dombidau et M. de Kerdanet. Louis XVIII, remonté sur le trône de France, octroie à son peuple une constitution. Aux élections qui suivirent, M. de Kerdanet est nommé député et part pour Paris. Mgr Dombidau l'y rejoint bientôt pour les affaires du

diocèse; il s'agit principalement d'obtenir un local pour le Séminaire. L'évêque invite les deux députés du Finistère, M. de Kerdanet et M. du Chef du Bois, à se rendre avec lui au ministère de l'Intérieur, et il écrit à son secrétaire, M. Le Clainche: « J'ai été parfaitement satisfait du ministre, qui m'a promis d'écrire au préfet pour avoir son avis, et une prompte expédition après sa réponse. » Monseigneur obtint ainsi la maison du Calvaire, vaste maison avec jardins et dépendances, que la ville et le préfet voulaient transformer en dépôt de mendicité ou même en caserne. C'est cette maison qui a servi de séminaire au diocèse de Quimper jusqu'aux expulsions de 1902 lors de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

Puis M. de Kerdanet s'occupe de faire des nominations dans le clergé au profit des paroisses des environs de Lesneven. Le 1^{er} juin 1815, il écrit:

« Monseigneur, aujourd'hui je viens vous parler encore de la succursale de Trégarantec, qui est sans desservant et sans secours. Les enterrements même y éprouvent des retards: le maire de cette commune est porteur de ma lettre; il va solliciter Votre Grandeur de lui accorder un recteur. Je joins ma prière à la sienne et vous supplie d'y avoir égard. »

Deux jours après, la réponse arrive :

« Il m'est impossible, Monsieur, de donner dans ce moment un pasteur à Trégarantec. Je vous promets de hâter, autant qu'il me sera possible, l'instant où je pourrai me rendre au vœu des habitants de cette commune. L'intérêt que vous y prenez sera pour moi un nouveau motif de ne rien négliger dans cette affaire. »

Quelques semaines après, M. Etienne Tabou était

nommé recteur de la « paroisse chérie ». C'était un ami personnel de M. de Kerdanet. Né à Lesneven, insermenté, il resta caché dans le pays pendant toute la Révolution et fut souvent l'hôte clandestin de M. de Kerdanet dans son petit manoir de Kerduden au milieu des bois. Il en garda une vive reconnaissance à son « cher bienfaiteur ».

« Dieu veuille, lui écrivait-il, vous en récompenser ici-bas et dans le ciel; je l'ai demandé et le demanderai toujours pour vous et pour toute votre respectable famille dans tous les sacrifices que j'offrirai au Seigneur. »

Et dans une autre lettre:

« Monsieur et cher bienfaiteur, saint Théarnec, notre patron, et surtout la chapelle de Jésus vous ont la plus grande obligation. Veuillez m'avertir du jour où vous viendrez prendre place et possession des bancs dans l'une et dans l'autre de vos églises... » et il signe: « *Totus sincere tuus, Tabou.* »

Il s'agit ici du banc seigneurial, réservé à sa famille, que M. de Kerdanet fit placer dans les deux susdites église et chapelle, à l'imitation des anciens seigneurs prééminenciers.

Ces droits de prééminence, — il y avait les grandes et les petites prééminences, — ont été conservés et existent encore dans plusieurs paroisses du Léon. Les descendants des anciens seigneurs y possèdent un banc spécial, marchent les premiers après le clergé dans les processions, même avant le maire de la commune ou les conseillers paroissiaux, reçoivent les premiers, eux et leurs dames, le pain bénit au début de l'année, sont nommés avant tous autres pour porter la bannière ou la croix de procession...

Une autre nomination, due à M. de Kerdanet : M. Yves-Marie Berthou, vicaire à Ploudaniel avant la révolution, nommé recteur de La Roche-Maurice. M. Berthou, lui aussi prêtre insermenté, resté caché dans le pays; arrêté à Trémaouézan le 5 ventôse an VII, transféré à Quimper, et condamné à la déportation :

« ... Vu l'interrogatoire subi par cet individu, considérant que depuis longtemps cet individu sans domicile fixe parcourt les différentes campagnes du Finistère, portant partout l'esprit de fanatisme et d'insoumission aux lois du gouvernement; vu qu'il serait dangereux de souffrir la présence d'un fanatique de cette espèce sur le territoire de la République, arrête: le nommé Yves-Marie Berthou sera déporté... » Il fut envoyé à l'île de Ré, d'où il revint en 1801.

Parmi les prêtres réfractaires auxquels s'intéresse M. de Kerdanet il y en a un qui mérite une mention à part : M. Guillaume Huguen, né à Ploudaniel, vicaire dans sa paroisse natale, spécialement chargé de la trêve de Trémaouézan : pendant toute la Révolution, il a joué un rôle très actif et très méritoire. M. de Kerdanet, d'ailleurs, le connaît depuis longtemps et lui doit une grande reconnaissance : c'est de M. Huguen qu'il a reçu ses premières leçons de grammaire française et de latin, au presbytère même de Trémaouézan.

Arrive la révolution: M. Huguen refuse de prêter le serment à la Constitution civile du clergé, n'émigre point en Angleterre, reste caché dans la paroisse, se servant de multiples cachettes, au bourg, dans les ruines du vieux manoir du Cosquer, et jusque dans les hautes herbes du marais de Langazel, échap-

pant ainsi à toutes les recherches des gendarmes de Landerneau et des colonnes mobiles lancées à ses trousses.

Sa présence semble connue de tous, car les chrétiens fidèles recourent à lui, en grand nombre, pour les baptêmes et mariages. L'on a conservé ses registres de catholicité : depuis le commencement de l'année 1794 jusqu'à la proclamation du Concordat en 1801, il a célébré 1.164 baptêmes et 520 mariages. Les nouveaux-nés et les fiancés venaient de 49 paroisses étrangères, dont une trentaine sont distantes de Trémaouézan d'au moins 12 kilomètres, et quelques-unes de 25 et 30 kilomètres.

Le 8 ventôse an IV (27 février 1796), le commissaire cantonal de Landerneau écrivait au commissaire du département à Quimper :

« Je ne connais point de prêtre réfractaire dans ce canton de Landerneau, mais il y en a un, m'a-t-on assuré, qui y vient souvent fourrager : c'est un nommé Huguen, ancien curé de Trémaouézan ; je ne le connais point, et d'ailleurs ce scélérat, ainsi que tous ses confrères, se tient si bien déguisé qu'il serait impossible de le reconnaître. Le plus sûr et même l'unique moyen de se saisir de tous ces scélérats qui fanatisent nos campagnes ce serait de répandre du numéraire à quelques bons espions... »

Le 17 ventôse an VI (7 mars 1798), le commissaire écrivait encore :

« Ce prêtre Huguen, depuis neuf ans, il parcourt nos campagnes, travesti en paysan. Il fut un des plus ardents missionnaires qui prêchèrent l'insurrection en Ploudaniel. Sous le règne du 9 thermidor, plus osé, il parcourait nos villes en plein jour. Depuis le 18 fructidor, il

n'y entre que la nuit. Il a souvent dit sur nos places que si quelqu'un tentait de l'arrêter, il le terrasserait d'une massue dont il est armé... »

L'intrépide M. Huguen fut cependant un jour surpris par une patrouille de gendarmes de Landerneau, capturé, condamné à la réclusion. Libéré en 1801, lors du Concordat, d'abord vicaire à Dirinon, puis recteur à Trémaouézan, où il est mort le 13 janvier 1818. Sa tombe se trouve dans le cimetière paroissial, près de l'église, et son souvenir, aujourd'hui encore, est très vivant...

Citons enfin un autre prêtre, ancien émigré, à qui M. de Kerdanet procura une place dans le diocèse: M. Olivier Floc'h, né à Roscoff, neveu d'autre M. Floc'h, établi comme médecin à Lesneven. L'abbé Floc'h, au moment de la révolution, était recteur-curé de Saint-Louis de Brest. Rentré d'émigration, il est nommé curé de Nogent-sur-Seine, où il se morfond, loin de sa Bretagne chérie, et il écrit à son « bon ami Kerdanet :

« ... Dieu soit loué! C'est sa main qui dirige tous les événements; à nous de nous y soumettre. Je te remercie néanmoins de l'intérêt que tu prends à tout ce qui concerne un pauvre diable que tout le monde semble abandonner en Bretagne. »

La cure de Morlaix devenant vacante, M. de Kerdanet écrit à l'évêque qui répond :

« Vos désirs sont remplis, Monsieur, M. Floch est au nombre des sujets que j'ai présentés à l'approbation de Sa Majesté. M. le Préfet n'a rien à décider sur cet objet; il n'a qu'à exécuter ce que le ministre des Cultes lui transmet de la part de Sa Majesté. C'est à moi à présenter la liste. Vous devez être assuré que votre intérêt aura

toujours de grands droits sur mon cœur; lorsque les principes qui doivent régler mon administration me le permettront, vous ne devez pas douter du plaisir que j'aurai à faire ce qui peut vous être agréable. »

M. Floc'h fut nommé curé de Morlaix. Au presbytère de Saint-Mathieu de Morlaix se voit encore un portrait de lui, portrait fait en Angleterre, l'abbé portant le costume laïque usité par le clergé catholique de Londres.

Dans une lettre de Mlle Elisabeth Marion, bibliothécaire de la paroisse de Lesneven, arrière-petite-nièce de M. l'abbé Floc'h, nous lisons :

« Pendant son séjour en Angleterre, notre oncle fut grandement secouru par une dame anglaise qui vint en aide aux prêtres français émigrés. L'oncle la vénérât comme une mère. Devenu curé de Morlaix, il la fit venir chez lui, et elle séjourna quelque temps en son presbytère de Saint-Mathieu. Je crois qu'elle est morte à Roscoff, où il me semble avoir vu, dans ma jeunesse, une plaque de marbre apposée sur le mur de l'église, en reconnaissance à la mémoire de cette charitable dame anglaise. »

LA MORT DE Mgr DOMBIDAU

Les quelques lettres que nous avons publiées montrent l'activité déployée par Mgr Dombidau et les résultats obtenus pendant son règne : le palais épiscopal rendu à son destinataire primitif; un grand séminaire, établi dans un beau domaine, se peuplant de séminaristes instruits et vertueux; des collèges secondaires ouverts pour les jeunes gens; des pensionnats et écoles primaires pour les jeunes filles; une maison de retraite ouverte à Lesneven; et, pendant ses séjours à Paris, de multiples services rendus à ses diocésains tant prêtres que laïcs de toutes

conditions. L'évêque pouvait en toute vérité écrire à son secrétaire, l'abbé Le Clainche (février 1816) :

« Ce que j'ai obtenu pour le diocèse et pour plusieurs individus prouve que je ne suis pas sans quelque petite influence. Je n'en reste pas moins dans ma simplicité; je ne cherche en aucune manière à faire parade de la considération que l'on veut bien m'accorder. »

Il mourut à Quimper dans la nuit du 28 au 29 juin 1823, à l'âge de 74 ans, emporté presque subitement par une attaque d'apoplexie.

Dans le mandement du 1^{er} juillet 1823, MM. Le Dall de Tromelin, Mauduit et Henry, vicaires capitulaires, écrivaient :

« C'est en fondant en larmes, nos très chers frères, que nous vous annonçons la mort de l'illustrissime et révérendissime évêque de Quimper, Pierre-Vincent Dombidau de Crouseilhès...

« Depuis dix-huit ans, le digne évêque que nous pleurons n'a cessé de répandre parmi nous la bonne odeur de Jésus-Christ. Rappelez-vous ce qu'était ce vaste diocèse quand la Providence lui commit le soin d'en relever les tristes ruines, et voyez ce qu'il est aujourd'hui: voilà son éloge. »

Son corps fut, sur sa demande, déposé dans l'humble cimetière du Calvaire devenu grâce à lui le Grand Séminaire et transféré, en 1902, dans le cimetière du Séminaire actuel à Kerfeunteun, près Quimper. Une inscription gravée sur sa tombe rappelle la longue et difficile carrière qu'il a si bien remplie sur le siège de saint Corentin.

Chanoine J.-M. GUEGUEN,
ancien recteur du Folgoët.

QUELQUES DÉCOUVERTES

Finistériennes de l'Age de Bronze récent

La mise au jour, lors de travaux de tout genre, de dépôts d'objets de la fin de l'Age du Bronze, ou la rencontre d'objets isolés de la même époque, sont assez fréquentes en Armorique occidentale. Si l'on tient compte des trouvailles qui passent inaperçues, par suite de l'ignorance des inventeurs ou de la négligence des autorités locales, on peut les tenir pour innombrables depuis plusieurs générations. Et pourtant la moindre découverte mérite d'être scrupuleusement examinée et consignée, et autant que possible, sauvée et conservée dans les collections publiques. La stricte localisation d'un objet de type déterminé peut être une indication des plus précieuses sur la répartition des habitats, les voies commerciales, les influences d'une civilisation sur une autre. Une ténacité et une patience de fourmi seraient nécessaires pour pouvoir établir un tableau cohérent et représentatif de la préhistoire d'une région comme l'Armorique.

LES BRACELETS EN OR, DE COLLOREC

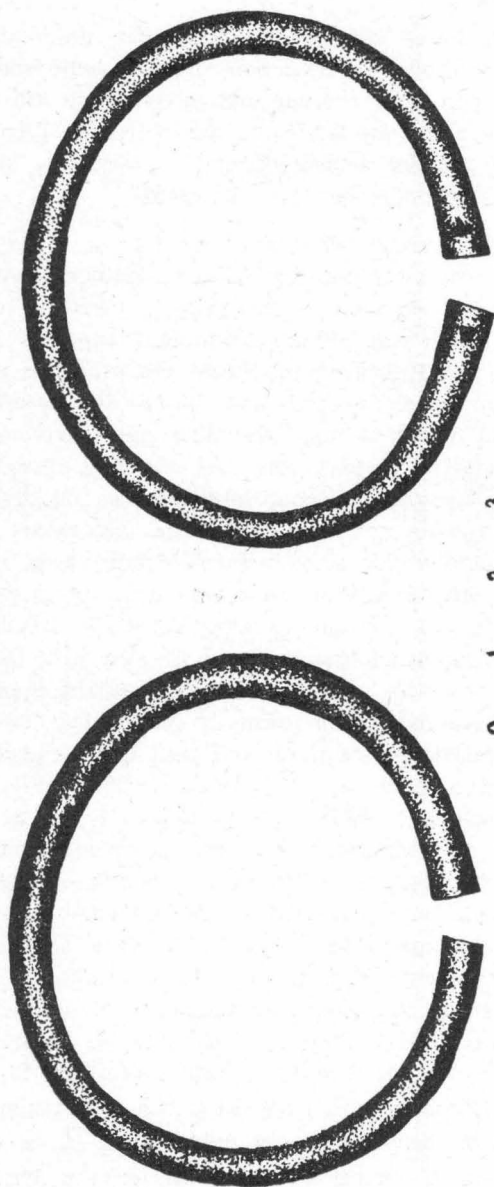
Au Nord de la commune de Collorec, près de Ruguel, se trouve, au lieu dit Rungallic, un terrain rocailleux, en pente vers le Sud, qui n'a jamais dû être cultivé, et qui est la propriété de M. F. Le Page, de Quimper. Une carrière de matériaux d'empierrement y est actuellement exploitée pour le compte des Ponts-et-Chaussées par M. J.-F. Lostanlen. La couche terreuse superficielle, là où elle existe, peut atteindre 80 cm. dans des creux entre les blocs rocheux (bancs de quartzites dans les schistes du Carbonifère inférieur). A environ 200 m. au Nord, sur

la crête, se trouve un petit menhir haut de 1 m. 80 environ, et dans les environs, d'autres blocs couchés ont pu être également des mégalithes. Coordonnées Lambert 146,25.- 385,00 environ.

Au mois de mars 1954, le carrier découvrit six haches à douille quadrangulaire en bronze, groupées et disposées la pointe en bas dans un creux de rocher. Il a été possible de récupérer deux de ces instruments, qui sont du type armoricain le plus classique.

Ensuite, au mois de mai, travaillant à environ 1 m. 50 du point de la précédente trouvaille, le carrier découvrit à la surface du rocher, à environ 80 cm. de profondeur, côte à côte, deux bracelets en or. Il nous a été possible de les acquérir pour le Musée Préhistorique Finistérien, et nous devons remercier ici MM. Le Cam, Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat, à Châteauneuf-du-Faou, et E. de Saint-Simon, à St-Goazec, pour nous avoir alerté et facilité les négociations avec l'inventeur et le propriétaire du fonds, qui se sont d'ailleurs déroulées au mieux des intérêts de ces derniers.

Ces deux intéressants objets d'ornement sont du type dit « bracelet ouvert », ou mieux « penannulaire ». Ils sont très similaires de forme comme de poids, pesant respectivement 45 gr. 635 et 46 gr. 685, ce qui implique que les gens de la fin de l'Age du Bronze, de nos régions, connaissaient l'usage d'une balance simplifiée. Leur diamètre maximum est de 60 mm. environ; lorsqu'ils furent découverts, ils étaient plus fermés que maintenant, l'inventeur les ayant légèrement ouverts pour les essayer au bras de sa fille; de fait, ce diamètre assez mince, implique l'utilisation sur un poignet féminin pas trop robuste. Leur section est grossièrement circulaire, d'un diamètre moyen de l'ordre de 4 mm., assez peu régulier, sauf aux extrémités qui sont légèrement évasées en trompette. Aucune décoration, sauf pour l'un d'eux qui porte à la base des trompettes, sur une face, deux marques



Les bracelets en or de Collorec

frappées, en forme de V, d'un millimètre de long. Le métal de ces bijoux est d'un bon titre, de belle couleur « or », que l'on peut évaluer aux environs de 850 millièmes de fin alors que beaucoup des objets de l'Age du Bronze sont souvent seulement en « electrum », d'une teinte pâle, avec plus de 25 % d'argent).

Les bracelets penannulaires de la fin de l'Age du Bronze sont innombrables en Irlande, l'Hibernie ayant fait figure de véritable « Eldorado » pendant cette période, et de là ont été abondamment exportés dans le reste des Iles Britanniques. Parmi ces bracelets insulaires, il y en a quelques-uns aussi simples que les nôtres, petits lingots d'or tout juste travaillés par martelage et polissage, mais la plupart sont superbement façonnés, avec des trompettes beaucoup plus évasées ou diversifiées, et fréquemment avec une belle décoration. En Gaule, les objets d'or sont beaucoup plus rares, et, à cette époque, l'Armorique se montre de beaucoup la région la mieux pourvue (ce qui va avec l'extrême fréquence des dépôts d'objets en bronze). Pour ne s'en tenir qu'aux bracelets pennulaires massifs (donc en écartant ceux qui ont été martelés jusqu'à la forme de ruban plat), en faisant un recensement sommaire, on peut citer: *Calvados*: Fresné-la-Mère, 1. *Manche*: Carteret, 4. *Ille-et-Vilaine*: St-Marc-le-Blanc, 1; Martigné-Ferchaud, 1 de 34 gr. *Côtes-du-Nord*: Matignon, 4, pesant respectivement 70 gr., 109 gr., 143 gr. et 197 gr.; Saint-Brieuc (environs), 1; Vieux-Bourg-Quintin, 3; Saint-Carné, 1; Maël-Pestivien, 1 fragment de 57 gr. *Finistère*: 1, sans localité précise; Lanrivouaré, 2 de 36 et 44 gr.; Collorec, donc 2 de 45 et 46 gr. *Morbihan*: Roudouallec, 3. *Loire-Inférieure*: environs de Pontchâteau (Crossac ou Besné), 2, dont l'un de 314 gr. *Vendée*: Château-Guibert, 2; Le Langon, 1. *Gironde*: Mios, 1 de 330 gr. La répartition des bracelets plats, des torques ou des lunules en or confirme que c'est le versant du Massif-Armoricain donnant

sur la Manche qui est le plus favorisé. Cependant, si les lunules sont certainement d'origine irlandaise (et sont d'ailleurs du Bronze Ancien ou Moyen), comme peut-être les torques torsadés (qui se portaient, en fait, sans doute comme des bracelets spiralés), on doit remarquer que les bracelets de nos régions ne présentent jamais les magnifiques appendices terminaux des types irlandais. Du côté de l'Europe centrale et septentrionale, où il y a de beaux bijoux en or, les bracelets prennent rarement une forme aussi simple: les exemples les plus occidentaux sont en tout cas Wichelen en Belgique, 252 gr., et une localité indéterminée du département de l'Ain, 80 gr., tout à fait similaires aux bracelets armoricains.

Mais dans la péninsule ibérique en possède de nombreux exemples, au Portugal et surtout en Galice, où le trésor de Caldas de Reyes (28 kg. d'or à l'origine!) en comportait quelque chose comme 27 exemplaires. Dans ces conditions, on peut hésiter à juste titre entre l'Irlande et la Galice, deux pays qui, à maintes reprises, ont eu des rapports étroits avec les civilisations préhistoriques bretonnes. Il convient toutefois de ne pas oublier que le Massif Armoricaïn n'a pas été si pauvre en or, loin de là, et une origine locale, au moins pour une part, n'est pas exclue.

UN CURIEUX BRACELET EN BRONZE DES ENVIRONS DE QUIMPER

M. E. Guibourg nous a aimablement laissé étudier trois objets de sa collection, qui lui ont été fournis comme découverts ensemble aux environs de Quimper. Le premier est une hache à douille quadrangulaire armoricaine du modèle le plus courant, ce qui nous donne ici encore, une date du Bronze récent. Le deuxième est un bracelet fragmenté, dont le diamètre moyen intérieur devait être de l'ordre de 50 mm., formé d'une tige

pleine à section ronde, de 6 mm. d'épaisseur moyenne. Mais, aux extrémités qui s'amincissent, sont soudées, du côté extérieur, deux volumineuses sphères creuses de bronze, de 23 mm. de diamètre, dont une seule est restée intacte. Les soudures des deux boules au corps sont assez habilement réalisés. (A) En dépit de recherches dans des recueils typologiques de pays variés d'Europe occidentale et centrale, nous n'avons pu découvrir d'exemple figuré d'ornement de ce genre. (B)

LE DEPOT DE FONDEUR DE KERGUEROU EN REDENE

En juin 1951, il fut découvert, en défrichant le tail-lis de Coat-Liminec, près Kerguérou, en Rédéné, par M. F. Carduner, cultivateur, au pied d'une grosse roche, un vase grossier en argile, qui fut brisé au moment de sa mise à jour, rempli de fragments d'objets en bronze, pesant au total environ 2 kg. 500. Ce dépôt put être acquis pour le Musée Préhistorique Finistérien. Le vase, dont il ne subsistait que le fond et une partie de la panse, en fragments, qu'il a été possible de recoller, est en terre très grossière et mal cuite. Il s'agit certainement d'un creuset en argile, dont le diamètre du fond était de 10 cm. environ. Les fragments de bronze, au nombre d'une soixantaine, dont beaucoup très minimes, comprennent des résidus de haches à ailerons, d'épées du type atlantique caractéristique (« carp's tongue »), de petits poignards, d'une rapière, d'un rasoir, de fourreaux d'épées à section losangique en tôle très mince, un talon de lance, de deux fragments de bracelets décorés, et enfin de petits culots de métal refondu. Les fourreaux d'épées de ce type sont peu fréquents en Armorique, seule la cachette de Saint-Brieuc-des-Iffs

(A) Trois séries de quatre petits bourrelets en relief ornent le côté extérieur des extrémités du corps.

(B) Le troisième objet est un fragment d'un bracelet plat de 30 mm. largeur, 1 mm. d'épaisseur, décoré de triangles et losanges hachurés.

(Ille-et-Vilaine) en ayant fourni un certain nombre. Un des bracelets, du type plat est décoré de points, l'autre, à section pleine, de motifs curvilignes complexes.

P.-R. GIOT.

FERMES DU PAYS DE QUIMPER

A LA FIN DU XVII^e S. ET AU DÉBUT DU XVIII^e

La vie rurale en Basse-Bretagne, sous l'ancien régime, est assez mal connue. Elicio Colin, dans une étude sur *l'Evolution de l'économie rurale au pays du Porsay*, écrivait (1): « Si des recherches analogues étaient possibles dans d'autres Etudes (de notaires), la question serait serrée de plus près, et la confrontation des résultats fructueux sans doute. » Ce qui suit n'est qu'une petite contribution dans les recherches sur l'économie de nos fermes à la fin du xvii^e et au début du xviii^e siècle. La documentation est puisée à la même source, ce sont des actes, faits devant notaire, d'inventaires après décès, que nous avons retrouvés chez les paysans, pieusement conservés, en très bon état, dans quelques tiroirs d'armoire ou quelque peu malmenés, sous forme de liasses ficelées, déposées sur les solives d'un grenier (2). Hélas! ces archives ne peuvent donner des lumières que sur la condition des paysans aisés, les fermiers, les domestiques agricoles, et toutes les petites gens ne fréquentant pas les études notariales, n'ont pas inscrit ni leurs biens ni leurs peines sur des papiers ou des parchemins. Qu'importe, on peut imaginer valablement ce qu'était le pauvre quand on entrevoit la condition du riche.

(1) Elicio Colin, *Evolution de l'économie rurale au pays du Porsay*, de 1815 à 1930, dans le *Bulletin de la Société Archéologique*, LXXIII, 1947.

(2) Nous exprimons ici nos vifs remerciemens aux nombreux cultivateurs qui nous ont fourni ces pièces d'archives.

MORPHOLOGIE AGRAIRE. — Les inventaires que nous avons eus en mains sont ceux de fermes « moyennes », des exploitations de 10 à 20 ha., c'est-à-dire des fermes que nous classons de nos jours dans une catégorie identique. Les paysans aisés du ^{xvii}^e siècle cultivaient donc un espace comparable à celui que leurs descendants continuent à faire fructifier. Dans la hiérarchie sociale de la campagne, le rapport des conditions de vie semble s'être maintenu. Il y a eu évolution et non révolution, mieux: une infiltration massive des idées et techniques modernes dans un ensemble qui conserve quelques caractères archaïques. Inventaires en mains, nous avons parcouru les champs et les chemins pour retrouver les vestiges d'un passé de plus de deux siècles. Nous devons dire combien ces promenades nous ont paru agréables et intéressantes.

La terre était déjà divisée en nombreuses parcelles. Voici les données concernant une ferme (1). 720 mètres carrés, 840, 1.200, 300, 3.000, 1.200, 240, 360, 1.180, 1.100, 850, 480, 120, 6.700, 2.400, 7.200, 12.000, 1.020, 6.420, 9.720, 9.840, 7.060, 720, 2.520, 2.640, 2.220, 3.240, 15.200 (2). — Les parcelles étaient relativement petites, en particulier celles qui se situaient près des bâtiments de la ferme, tandis que les plus grandes étaient les plus éloignées. Les noms changent. On sait qu'un grand nombre de petits champs, entourant le chantier rural, s'appellent liors, courtil, parfois vergers. Ceci indique une destination culturale: les nombreux liors sont des potagers — c'est là qu'à la fin du ^{xviii}^e siècle, on commencera la culture de la pomme de terre, le courtil est destiné à une culture spécialisée, on découvre toujours le courtil

(1) Inventaire de 1790, faisant estimation des lieux d'une ferme de Plogonnec.

(2) La corde était l'unité agraire qui a varié dans le temps et l'espace. Les vieux paysans de Plogonnec m'ont affirmé que le journal valait 80 cordes.

à chanvre, tandis que le verger est planté de pommiers et de poiriers dont les fruits servent à la fabrication soit du cidre, soit du poiré. Faible production, trois ou quatre barriques sont notées, sur les inventaires. Puis viennent « les parcs » qui conservent encore de nos jours, à part quelques exceptions, les mêmes noms, enfin deux surfaces non encloses: la gaignerie (15.200 mètres carrés, faisant partie d'un plus vaste ensemble, véritable oparfield et un « morceau » de la Montagne (Montagne de Locronan) ayant une superficie qui n'est pas indiquée. L'ensemble de ces parcelles ne forme pas un bloc, déjà le problème du remembrement méritait d'être posé. — Cependant on imagine facilement la conquête de la terre et la formation agraire, un îlot ancien autour de l'habitat, une zone qui s'élargit pour atteindre des terrains non enclos et, enfin, plus loin — pour une cause économique, — une partie de la montagne. L'étude des talus, elle aussi, est riche d'enseignement. Les liors et courtils sont entourés de talus importants, ce sont les « muvelturs », levées de terre consolidées par des murs en pierres sèches avec des plantations d'arbres (chênes et, souvent, châtaigniers ou hêtres). Les parcs ont également leurs « fossés » classiques, c'est-à-dire leurs levées de terre et les deux profonds sillons qui bordent la levée de chaque côté.

Enfin viennent les *open fields*, qui d'ailleurs ont été transformés depuis, la gaignerie au XIX^e siècle ayant été partagée et enclose.

L'étude comparative des prix de la terre a également un intérêt. Les parcelles de grandes valeurs sont les « liors » et les nombreux courtils, ce qui nous semble normal, car c'étaient de véritables jardins. Quant aux champs et prés, le mode d'estimation paraît curieux, on donne séparément la valeur de la parcelle et celle des talus qui la borde, il est vrai que ces « fossés » occu-

pent le quart de la surface de l'exploitation. Par « fossé », il faut entendre la levée de terre et les deux douves, de 0 m. 80 à 1 m. de large, qui la longent de chaque côté. Mais, autre curiosité, la valeur de l'unité agraire de talus est supérieure à celle de la bonne terre qualifiée chaude. Comment expliquer ce qui paraît, aujourd'hui, une anomalie ? Faut-il envisager les règlements qui régissaient le domaine congéable et donnaient une valeur supérieure aux talus, à cause du bois qui y croissait et qui appartenait au domanier ? Mais les inventaires consultés n'indiquent pas toujours cette forme de tenure. Ce qui est certain, c'est que « l'Open field » a une valeur bien moindre qu'un champ clos — sans ajouter le prix du talus ; généralement, le prix de la terre chaude est doublé. Le talus donne donc à la terre une importante plus-value. Les raisons évoquées sont multiples : goût d'un tempérament individualiste, aimant un marquage sûr des limites de la propriété, protection des cultures contre les méfaits du vent, meilleur drainage du sol, facilités pour le gardiennage des troupeaux (et pourtant, pourquoi le rôle joué par le *paotr saout* — le vacher !), il est possible que la coutume ait prévalu, le paysan croit, sans l'expliquer, que son champ clos est meilleur à tout point de vue. Notre documentation ne nous permet pas de donner la solution, certains vieux paysans qui ont vu clore des parcelles à la fin du xix^e siècle, dans les gaigneries, affirment que les talus qu'ils ont construits avaient un double rôle : délimiter la propriété et faciliter le pacage. A part une exception, dans tous les inventaires consultés, chaque tenure possède une parcelle de montagne, non enclose, évaluée à très bas prix, qui joue un rôle dans l'économie rurale, mais pour une part médiocre. De même que les prix équivalents des parcelles de terres chaudes et des prés à foin, nous permet de ne pas sous-estimer l'élevage, il est vrai que le manque de plantes

fourragères donne toute sa valeur au foin, aliment essentiel du bétail pendant l'hiver.

L'aspect de nos champs avec deux, trois et quatre soles frappe aujourd'hui notre vue, il en était de même à la fin du xv^e siècle. Pourquoi cette coutume? Incontestablement, le paysan connaissait la rotation des cultures et le nombre de soles permet d'envisager un assolement à base triennal et, pourtant, la culture céréalière se prête assez mal à cette méthode, il est vrai que la surface ensemencée sous blé, avoine, seigle..., ne présente que le tiers de la superficie des terres chaudes, la jachère, nécessaire à l'élevage, entrait pour une grande part, dans le système économique.

A la fin du xvii^e siècle, l'unité agraire employée est la corde, tandis qu'au début du xviii^e siècle, dans divers inventaires, on évalue la superficie en journaux, sans doute que l'expansion culturale, la surface des soles augmentent et à des surfaces cultivées plus étendues correspond une unité agraire plus appropriée. Ou bien: à temps nouveaux, coutumes nouvelles. Enfin, nous avons pu vérifier que les champs ont conservé leur nom d'époque, le cadastre n'a fait qu'entériner ce qui était, l'orthographe seule subissant quelques retouches. Avec l'enclosure, la seule appellation française, la « gaignerie » a disparu.

La description du paysage à travers les inventaires est-elle complète? Nulle trace de chemins privés, des servitudes de passages multiples, des ouvertures de champ si nombreux dans les actes du xix^e siècle. Est-ce un oubli de la part de l'homme de loi, et pourtant nous ne le pensons pas, car la minutie de la description n'aurait pas laissé échapper de tels détails. Heureuse époque sans doute où hors des champs, la terre sert à la communauté sans provoquer la discorde au village. D'ailleurs, symbole des liens communautaires,

près de l'habitat s'étend un vaste espace, le « leur ker » et les issues, aboutissements des chemins de terre que l'on cite dans les inventaires, mais qui ne sont pas évalués dans le décompte des prix. Il semble jouer un rôle humain uniquement et non un rôle économique.

LE CHANTIER RURAL. — Voici la description d'un chantier rural (1).

La maison manale, construite de deux longueurs, à 2 pignons avec une chambre au bout docidant et une pièce au bout d'orient contenant ensemble de long 60 pieds, de large 13 pieds et un tiers et de hauteur 7 pieds et demi, ayant deux portes avec fenêtre mi-croisée dans la longueur du midi, une fenêtre dans le pignon et une fenêtre dans la longueur du nord, une cheminée dans chaque pignon. Le pignon du midi et le pignon d'orient sont en pierres de taille et le reste en pichage prissée compris massonnage, boissage et couverture de gledz 2) la somme de 869 livres, 4 sols.

Autre maison située à l'occident de la dernière dénommée construite de 2 longueurs et deux pignons de grosses pichages, couverte d'ardoise, contenant de long 25 pieds, de hauteur 7 pieds et demi et de largeur 13 pieds et un tiers, prissée compris massonnage, boissage, planches pour fenêtre, cheminée, la couverture d'ardoise la somme de 488 livres, 7 sols.

Autre maison nommée la chambre neuve construite de deux longueurs et deux pignons contenant de long 18 pieds et demi, de largeur 12 pieds et demi et de hauteur 7 pieds et demi, ayant une cheminée au pignon d'occidant, une porte et une fenêtre mi-croisée dans la longueur du midi; et le pignon d'occidant, cheminée,

(1) Inventaire après décès de la ferme de Kervuant, paroisse de Plogonnec, fait devant notaire de la juridiction du marquisat de Nêvet et de Pouldavid le 11 décembre 1680.

(1) Chaume de paille.

porte et fenêtre de pierre de taille et le reste de la maison en grosse pichage prissée, compris boissage et couverture la somme de 174 livres.

Autre maison nommée « Ty Anne Coz » avec façade à l'occident contenant de long, 2 longueurs de 30 pieds, de large 14 pieds, de haut 7 pieds et demi prissée avec porte, fenêtre, cheminée, boissage et couverture la somme de 372 livres.

Autre maison nommée la vieille chambre située à l'orient de la dernière, contenant de long sur deux longueurs, 17 pieds et demi, de large 14 pieds et demi et 7 pieds et demi de haut, prissée massonnage, porte, fenêtre, boissage, couverture la somme de quatre vingt douze livres. 92 livres.

La grange sur l'aire construite en pierre de taille couverte de gledz ayant de long à deux longueurs 28 pieds, de large 12 pieds et de hauteur 7 pieds et demi, prissée le pavement, le massonnage, boissage et couverture montés à la somme de 268 livres.

Le four construit de pierre de taille ayant de diamètre 7 pieds et demi, prissée, vu le pan de muraille qui soutient la maison à four du nord, huit pieds de long, six pieds de hauteur du côté du midi, la maison à four construite sur pilotis, le tout valoir la somme de 132 livres.

Une petite maison auprès du puit contenant de long à 2 longueurs 13 pieds, de large 5 pieds et 7 pieds et demi de hauteur, massonnage, porte, boissage et couverture, la somme de 42 livres.

Une soue à cochon situé à midi du jardin contenant de long 11 pieds et demi, de largeur aux 2 pignons, 8 pieds, de hauteur 5 pieds prissée compris massonnage, boissage, couverture, une porte la somme de 30 livres. »

La propriété bâtie comprend 9 corps de bâtiment qui

peuvent se répartir de la façon suivante: 2 maisons à 2 pièces, 4 penty et 3 bâtiments à usages divers. Les propriétaires habitent la maison manable, la plus grande dont la forme d'implantation est curieuse, c'est une construction longue de 20 mètres, large de 4 m. 30 et haute de 2 m. 60. Dimensions caractéristiques, le bâtiment est long, étroit et bas, la hauteur semble être une dimension standard à toutes les constructions solides. Le plan général du chantier rural est classique pour la région, 3 maisons sur une ligne et autour de ce bloc central, le reste est éparpillé. L'histoire de la création de l'ensemble rappelle une constante de l'habitat rural. On ne démolit que rarement pour refaire du neuf; au cours des générations on ajoute, souvent lors de la « réservation » un corps de logis, la plus vieille bâtisse ne servant plus à l'habitation humaine. Voici donc cette maison manable, la dernière construite, la plus vaste — cependant recouverte de chaume, mais où la pierre de taille a joué un grand rôle dans la construction — à côté, une autre maison recouverte d'ardoises mais sans pierre de taille est sans doute antérieure à « Ty Anne Coz », la troisième demeure. Quant aux pentys, le plus vieux, c'est la vieille chambre, puis c'est la chambre neuve, ces demeures sont construites lors des réservations tandis que la petite maison, « ty bihan » est réservée à l'usage des domestiques. On suit également l'évolution technique, toujours un plus grand volume dans l'habitat, apparition d'un appareillage de mur plus soigné, des ouvertures plus nombreuses, le chantier rural voit ses bâtiments s'étendre en surface et non en hauteur.

Toutes ces maisons semblent être habitées par une population qui paraît être nombreuse. Aucune trace de cohabitation entre hommes et animaux, il est vrai que ceci se passe dans un milieu d'un niveau relativement élevé. Peut-être certaines bâtisses — comme cela se voit

souvent de nos jours, sont transformées en crèches. Il est permis d'en douter, car sur d'autres inventaires, on trouve la formule suivante: « une maison appelée crèche » qui indique sa destination, or, dans ce village, on ne retrouve pas cette précision d'une part, d'autre part, la soue à cochon est bien décrite. Et pourtant, nous le verrons au chapitre suivant, l'élevage est important: 4 chevaux et 1 poulain, 8 vaches, 3 veaux, 2 bœufs, 3 cochons et 2 cochonnets! Où longe-t-on toutes ces bêtes. La soue est à peine suffisante pour la gent porcine, il faut au moins 2 ou 3 penty pour loger les autres animaux, la grange étant utilisée, suivant une tradition, pour le ramassage de produits de la terre et, en hiver, comme atelier de bricolage. Cependant le pavement semble indiquer qu'une partie, au moins, servait d'écurie.

Le chantier rural comprend ensuite la partie non bêtie. Devant la maison manale, l'aire neuve (1), tandis qu'à l'écart, la vieille aire ne joue pas son rôle originel. Dans tous les inventaires, la même remarque est faite, sans doute est-ce le signe d'une évolution économique vers plus de prospérité, d'autant plus que leur surface est sans cesse croissante. Légèrement à l'écart, un liors entouré de talus solide est destiné aux tas de foin et de pailles nombreux, mais de volumes restreints. Enfin, partout, on insiste sur la présence du puits dont on donne une bonne description, sans oublier la chaîne et le seau. Il est généralement profond, de 8 à 13 m. Comment dans une région où les sources sourdent de partout, l'habitant a-t-il installé son exploitation dans un endroit sans eaux courantes? On explique souvent la dispersion de l'habitat par la présence de points d'eau

(1) On sait les grandes fêtes qui se déroulaient lors de la construction de l'aire neuve; on dansait les soirs de printemps pour donner de la consistance à l'argille et à la terre jaune qui recouvraient un soubassement de pierre.

nombreux, pourquoi à l'origine ne pas s'installer près d'une fontaine. D'autres causes sont intervenues et, si j'en crois la parole d'un vieux paysan, l'eau qui ruisselle est destinée aux animaux, elle serait polluée, tandis que l'eau de puits a bien d'autres vertus : limpidité, fraîcheur et pureté; hélas! si ceci explique les raisons de telle construction nous pouvons imaginer les règles d'hygiène de nos ancêtres.

Ainsi, dans le paysage, le chantier rural apparaît tout ramassé sur lui-même, bas et gris (toiture de chaume et murs de pierres du pays) entouré et partiellement dissimulé par un bocage très serré.

L'ECONOMIE RURALE. — Une exploitation type (1) comprend globalement 12 ha 1/2 qui se décompose de la manière suivante, les chiffres sont arrondis 7 ha 2 sous terres réputées chaudes, 0 ha 8 de terres froides, y compris 3.240 m² de montagne, 1 ha 2 sous prés à foin tandis que les prés froids couvrent 0 ha 6, un petit taillis et enfin 2 ha 5 de « fossés ». A première vue, la répartition des terres dans une exploitation qui pratique la polyculture est convenable, mais à part l'importance des talus qui couvrent une importante superficie, on peut remarquer cependant, toute proportion gardée, que la culture doit l'emporter sur l'élevage. Remarquons également la faible surface de terrains en friches et c'est une constatation à faire au sujet de nombreux inventaires en y ajoutant les chiffres très bas qui indiquent les espaces sous taillis. Le pays est déjà, semble-t-il, dénudé; il est vrai que les grands domaines forestiers existaient.

Dans le chapitre I, nous avons déjà évoqué les prix de différentes parcelles: la terre chaude et les prés à foin sont au même prix s'il y a enclosure, les terres froides en friches valent le vingtième d'une superficie équivalente

(1) Nous continuons à prendre pour base la ferme déjà citée.

de talus! L'élevage ne semble donc pas négligé; on tient la prairie à foin pour être de bon rendement, mais le paysan est soucieux de la valeur du sol, et une parcelle sous « stuts », c'est-à-dire riche en humus et en produits fertilisants, double sa valeur. A part les liors et les courtils, chaque parcelle a plusieurs soles la gaignerie subissant le même sort, et les récoltes sont surtout céréalières. Voici le bilan d'une production annuelle:

Les blés tant battus qu'à battre 2 pipes		
et demi (1)	80 livres	
6 pipes de seigle	90 l.	
7 pipes de blé noir	90 l.	
4 pipes d'avoine	48 l.	
5 (comble de pillate) mélange d'avoine		
et de seigle	9 l.	
2 « fiallons » de seigle non battus estimés à 22 pipes	300 l.	
Quant à la paille et au foin:		
2 tas de foin contenant 21 charretées	127 livres	
1 tas de pillat contenant 5 charretées 1/3	10 l.	13 sols
1 tas de paille de froment: 7 charretées et 1/2	15 l.	
1 tas de paille d'avoine: 9 charretées 1/3	18 l.	12 sols
La paille de seigle à battre étant dans 2 tas (« mullons ») estimée à 60 charretées	90 livres	
La paille de seigle sur le foin et sur la paille d'avoine, de froment et de pillate estimée à 3 charretées . . .	5 livres	
qu'une moyenne employée est impossible.		

Le grand problème est donc la production du grain,

(1) Nous nous excusons de n'avoir pu établir l'équivalence moderne de cette mesure de capacité, les variations sont telles

car les inventaires sont muets pour tout autre produit, n'y a-t-il donc aucune autre récolte ? Et les réserves fourragères, betteraves, choux, navets, etc ? La grange n'a donc pas encore le rôle qui lui écherra au 19^e siècle ? En effet les nombreux greniers et bahuts, coffres où l'on entrepose les réserves sont et forment l'ameublement des maisons. En regardant de plus près les valeurs des récoltes et l'ordre d'inscription sur les inventaires une remarque s'impose, le prix du froment est double de celui du seigle qui arrive au premier rang pour la quantité, le blé noir est la deuxième céréale, ce qui est normal, car les crêpes, comme la bouillie, sont à la base de l'alimentation paysanne avec le pain de seigle. Enfin, le foin a une grande valeur et si les pailles de froment et d'avoine ont sensiblement le même prix, la paille de seigle, elle, appartient à la dernière catégorie et comme de nos jours elle sert de protection aux autres tas, et pourtant elle aurait du subir une revalorisation, car c'est elle qui donne le « plouz keid », la paille « intacte » pour la confection des toitures (1). Il est évident qu'en ce moment le fumier de ferme est le seul engrais et, étant donné le volume important de paille, sa production est aussi considérable. Sa valeur n'échappe pas au cultivateur qui classe cette production en trois catégories. « La framboise fraîche » est celle qui existe dans les crèches, le nombre de charretées montre qu'on la laissait bien longtemps sous les bêtes, elle est de faible valeur. « La framboise vieille » forme un tas de respectables dimensions dans la vieille aire (a leur koz) — sans doute le futur pors c'est-à-dire l'aire destinée uniquement aux animaux, — elle vaut un prix quatre fois

(1) On s'explique assez mal qu'au mois de décembre toute la moisson n'ait pas encore été faite, est-ce une coutume qui a disparu ou bien un accident dû aux intempéries. Dans les autres inventaires, nous n'avons pas découvert une fait semblable.

plus élevé. Enfin dans une troisième catégorie on range la « framboise froide », véritable compost sans doute, peu estimée et qui est rangée dans une issue. L'ensemble donne près de 80 charretées pour une ferme de 12 ha 1/2, au mois de décembre, après les semailles d'automne. Le chiffre comparé à celui que pourrait avancer un cultivateur d'aujourd'hui, cultivant une même exploitation est vraiment séduisant. Il est vrai qu'il y a charrette de tout volume.

Pour équilibrer une telle économie rurale, le fumier était indispensable à la production, l'élevage est obligatoire. Toujours dans la même ferme l'inventaire donne du cheptel le tableau suivant.

2 cochons gras..	51 livres
1 truie..	9 l.
2 petits cochons..	12 l.
2 grands bœufs..	111 l.
3 vaches..	38 l.
5 autres vaches..	66 l.
3 veaux de cette année..	15 l.
1 cheval alezan, 3 juments et 1 poulain.. . .	72 l.

Comme pour les productions céréalières, ce tableau pourrait presque être digne d'être celui d'un élevage actuel, avec une exception — pour la région de Quimper c'est le nombre trop élevé d'animaux de traits par rapport aux autres. Toujours dans le même ordre d'idée on peut s'étonner qu'à la fin du 17^e et début du 18^e, l'élevage du cheval avait déjà cette importance. Il est que si le nombre existe la valeur, par compte, comparée à celle des bœufs laisse entendre une certaine médiocrité, et sans doute un rôle économique moindre. Les bœufs font les labours, le cheval n'est sans doute qu'un

(1) Dans les inventaires, la description de l'attirail de labour du bœuf existe toujours; on cite parfois un bât pour le cheval, jamais un harnais nécessaire pour l'attelage.

animal de renfort, surtout de portage (1). Traits caractéristiques, l'auge à piler la lande existe toujours ainsi que des auges pour les porcs et pour les bovins, ces derniers étaient nourris l'hiver grâce à des barbotages d'avoine ou de seigle puisqu'il n'y a aucune récolte de plantes légumières à leur usage. Partout on note l'importance de l'aviculture, le nombre de ruches par exploitation varie de dix à vingt.

L'outillage agricole est bien rudimentaire. Pour les labours une arère de bois avec couteau et soc en fer, aucune trace de herse ni de rouleau. Un grand nombre de faucilles, de crocs à fumier, de pelles — pour la culture dans les liors et les courtils, des fourches de fer et de bois, puis plusieurs charrettes minutieusement décrites (certaines seulement ont des roues ferrées), avec un timon, exceptionnellement un brancard pour un attelage de cheval, quelques civières roulantes (brouettes). Il est bien dit que toutes ces charrettes ont des dispositifs pour les charrois de foin ou de paille.

Vivant en économie fermée, le cultivateur doit s'adonner à des activités multiples. Il possède tout un matériel de menuisier, des marteaux de maçon, et les ustensiles nécessaires pour la confection du pain depuis la pelle à four jusqu'au coffre à levain où il pétrit la pâte de seigle. Voici la charrette et un matériel rudimentaire et archaïque utilisé pour piler et parfois tisser le chanvre cultivé dans un courtil approprié. Evidemment pour le battage, on retrouve les fléaux avec des attaches en peau d'anguille, les rateaux et les fourches en bois. On insiste toujours sur ce matériel précieux, la moisson — d'après nos estimations — devait durer près de trois mois (1) !

(1) Nous avons fondé nos calculs sur la superficie de l'aire, la quantité totale de céréales à battre et la moyenne journalière fournie par des explications de vieux travailleurs.

Cependant, l'économie paysanne n'est pas entièrement fermée. Une telle production donne un excédent sur la consommation. Que peut vendre un cultivateur : un peu de beurre, quelques animaux pour la boucherie (les porcs sont pour la consommation familiale), du blé car c'est un mangeur de pain de seigle. S'il vend assez peu, il a aussi peu de produits à acheter : quelques vêtements, quelques ustensiles de cuisine, le gros matériel agricole est fabriqué sur place.

Enraciné sur son coin de terre, les cultivateurs propriétaires-exploitants ne connaissent pas de vastes horizons économiques mais ce sont des travailleurs qui doivent vivre à l'époque dans une certaine aisance.

LA VIE DU PAYSAN. — Il eût été intéressant de connaître la formation du foyer du paysan, surtout après l'étude de son espace agraire et de son économie rurale. Hélas ! à travers les inventaires aucune donnée précise ne permet d'évaluer le nombre de personnes vivant à la ferme. Cependant le nombre de lit-clos est dérisoire et en les faisant occuper chacun par deux personnes, le chiffre atteint est faible, si faible que nous sommes persuadés que bien des gens, comme au 18^e et 19^e siècle n'avaient pour se reposer qu'une pailleasse. Le nombre de table semble élevé en proportion, indice d'une population relativement nombreuse.

Lorsque la maison se compose de deux pièces, l'une sert de salle commune et l'autre a le nom de « salle » mais c'est en réalité le lieu de réception et avec son lit unique est tout indiqué pour être le dortoir conjugal. Le nombre d'éléments composant le mobilier est impressionnant. Dans une seule pièce servant de salle commune, d'une superficie de quelques 18 m², l'inventaire indique ce qui suit (1) : une table « coulante » dont le

(1) Même inventaire.

coffre sert de garde-manger, deux bancs, l'un avec dossier (« le banc tozel »), l'autre le long du lit-clos, deux armoires à quatre battants et quatre « greniers », c'est-à-dire des coffres à grains. L'ensemble des meules a une disposition d'implantation ressemblant à celle qui existe encore de nos jours, deux coffres à grains sont placés au milieu de la pièce. Enlevez en plus la superficie de l'âtre et l'espace libre dans la salle commune est restreint. Ajouter à cela la hauteur des solives qui se situe à 2 m. 30 ou 2 m. 40 et nous avons le cadre où se déroule la vie familiale. Sur un sol en terre battue, aucun doute puisqu'on ne parle ni de plancher ni de dallage, il est possible d'imaginer la circulation dans la pièce. Si un supplément de personnes arrive, il reste debout car il n'y a ni chaise, ni escabeau. Il est vrai qu'à l'heure des repas les vieilles gens, bol en main, mangeaient au coin de l'âtre et que la maîtresse de maison et les femmes se tenaient debout. La tradition d'ailleurs existe encore en de nombreux endroits.

Depuis les temps très anciens la nourriture était restée la même, la base de l'alimentation était céréalière. D'ailleurs chaque foyer possède le matériel indispensable pour la fabrication du pain noir, sans doute du pain de froment également, la marmite à bouillie, la galetière avec sa « platine », c'est-à-dire une plaque métallique posé à même le trépied sur laquelle repose la « bilig ». Cependant, il faut remarquer que les deux poêles à crêpes, avec four aménagé, courant au 19^e siècle, n'étaient pas encore en usage. Autre souci alimentaire: les produits laitiers. Avec force détails les inventaires donnent la description des ribots-barattes, du baillot à beurre et d'un grand nombre de terrines pour le lait, ce qui permet de supposer qu'une ou deux servaient au lait caillé dont on faisait sans doute un grand usage. Si la boisson normale était l'eau du puits, et peut-être le lait, de temps en temps apparaît une ou deux barriques,

il est vrai qu'un verger fournissait les pommes ou les poires nécessaires à la fabrication d'un breuvage, qui vu la quantité était de luxe. Comment transformait-on en cidre ou en poiré les pommes et les poires ? Nulle trace de pressoir ni de matériel nécessaire, peut-être l'auge à piler la lande servait aussi à écraser les fruits. La même question se pose au sujet de l'hydromel dont aucune trace n'existe dans les écrits, bien que toutes les fermes possèdent un nombre respectable de ruches. Le miel était sans doute le produit sucré de l'époque, mais les vieux paysans racontent avec fierté la technique de production et les vertus de cette boisson des dieux que l'on buvait au 19^e siècle. Aucune trace de vin ni d'alcool, sans doute ces produits étaient très rares ou même inconnus. Parfois, lors des grandes occasions, la maîtresse de maison variait les mets. Pendu à la crémaillère, toujours évaluée, le « pot de fer » recélait sans doute une bonne soupe puisqu'il y a un potager qui d'ailleurs est fort estimé. Aucune donnée sur les légumes mangés par le paysan. En bonne place sur les inventaires se trouve la poêle à frire. Si l'on saisit facilement sa destination, il est nécessaire de se demander ce qu'on pouvait y frire. Des œufs ? aucune trace de volaille, mais de nos jours il est très rare qu'on en fasse mention dans les actes notariés de sorte qu'il n'est pas possible de savoir s'il existait ou non une basse-cour. La viande traditionnelle est celle du porc, conservée dans un charnier. La consommation du lard devait être imposante, on devait manger cette dernière avec du pain, l'association lard-pomme de terre ne sera triomphale qu'au vingtième siècle. Ainsi, nous n'avons que quelques idées sur la nourriture, et ce qui surprend, c'est qu'il n'est fait aucune mention de tous les ustensiles qui nous semblent aujourd'hui indispensables sur une table. L'utilisation de la fourchette, c'est normal pour l'époque, demeure inconnue, aucune

trace de cuillers, la liste de l'organisation du confort à table comporte un lot de bassines — les petites sont peut-être des bols — quelques écuelles, un couteau dont on soupçonne la dimension, pas de verres évidemment, quelques pots de terre qui ne font pas oublier le manque d'assiettes et dans l'ameublement, du vaisselier. Le paysan —, et il en reste encore des traces dans nos campagnes —, taille sa part de nourriture dans un vase commun et ceci renforce ce que nous avons déjà dit, la famille paysanne vit à l'époque à un stade communautaire bien plus poussé qu'aux siècles suivants. La raison peut être sa pauvreté très discutable, car elle est très relative, ou alors un sens tout autre que de nos jours de la vie patriarcale.

Et le soir le laboureur et sa famille transformaient la maison en dortoir. Le nombre de lits est restreint, on en cite avec accoutrement ce qui signifie qu'il y en avait sans, et nous l'avons déjà évoqué en parlant de la population d'un foyer de cultivateur. La literie n'est nulle part évoquée : pas de drap, ni de couëtte, ni évidemment d'autres pièces. Aucun meuble ni ustensiles complétant l'ameublement du lieu. Le travailleur des champs se contentait sans doute de quelques draps grossiers achetés lors du mariage et usés à la mort et se reposait des fatigues de la journée sur de la paille et non sur de la balle d'avoine qui pourtant existait puisque cette céréale entraînait dans le système cultural. Le linge et les vêtements ne devaient pas non plus faire défaut car dans tous les actes une longue énumération d'ustensiles pour le travail du textile en montre l'importance, surtout si on y ajoute la valeur du courtill à chanvre. Voici les peignes à filasses, l'ourdissoir, le dévidoir, les paquets de chancre à broyer et l'étope et le fil, sans oublier le baillot à buée. La seule étoffe est celle de chanvre, ce n'est qu'au 18^e siècle qu'on ajoute le lin. Aucune trace de linge de table ni de mouchoirs, rien d'étonnant car

ces accessoires servaient encore rarement à la fin du 19^e siècle. Vêtements et linges de corps sont toujours portés aux actes sous le nom de vieilles hardes, donc globalement et sans commentaire alors qu'il est spécifié qu'il y a un drap à vanner et un drap à buée. Sans connaître les différentes pièces des vêtements — ce qui fait penser à une uniformité dans le temps et dans l'espace de la région — il est logique de conclure que l'habillement de tous les jours, à la fin d'une vie était si usé qu'il n'avait plus aucune valeur marchande. Aucune trace de soulier, ni de sabot, ni de vêtement de cérémonie. Sans doute les seuls souliers et habit de cérémonie étaient, suivant la tradition, portés par le propriétaire lors de son décès. Comme au jour de son mariage, le paysan, comme de nos jours, endossait ses plus beaux atours à l'heure de la mort. La vie de l'homme de la campagne se réglait sur le jour solaire, ponctué sans doute par les sonneries de cloches, la longue et belle horloge encastrée entre deux armoires n'est pas encore là, il faudra l'attendre un siècle. La nuit venait, toute activité était difficile, peut-être l'âtre seul donnait une clarté, car il n'y a aucune note dans les inventaires qui permette d'envisager un éclairage, aucun chandelier, aucune allusion aux chandelles de résine...

Il manque bien des choses dans les inventaires : les bibelots, les objets marquant la vie spirituelle ou intellectuelle, ni croix, ni livre; et pourtant, il est indiscutable que la fermière possédait ces instruments, l'inventaire ne porte que ce qui a une valeur dans l'économie rurale, la pudeur paysanne ne permettait pas de donner un prix, de vendre ce qui n'avait qu'une grande valeur humaine.

Pierre KERAVAL.

LE CLERGÉ RÉGULIER DU DIOCÈSE DE CORNOUAILLE EN 1790 ⁽¹⁾

Avant la formation des départements, le diocèse de Cornouaille comprenait cent soixante-quatorze paroisses. Sur ce nombre, cent trente-neuf ont été conservées dans le Finistère, vingt-neuf ont été cédées aux Côtes-du-Nord et six au Morbihan. Par contre, trois paroisses du diocèse de Vannes furent rattachées au Finistère.

ÉVÊCHÉ

Evêque: Conen de Saint-Luc, Toussaint-François-Joseph, né à Rennes, le 17 juillet 1724, prêtre en 1752, chanoine de Rennes, abbé de Langonnet en 1766, nommé évêque de Quimper le 1^{er} mai 1773, sacré le 29 août 1773. Il mourut à Quimper, le 30 septembre 1790.

Revenu de l'évêque: 17.665 l. 12 s. 6 d.

Secrétaire de l'évêché: Boissière, Dominique-Henri-Alexandre, né à Rennes, le 11 janvier 1745, prêtre en 1769, secrétaire depuis 1773-1774. Insermenté. Conduit au château de Brest par la garde nationale de Quimper, le 5 juin 1792, il fut déporté en Espagne, le 12 août 1792. Rentré en France en 1802, il reprit ses fonctions de secrétaire auprès de Mgr André. Il fut nommé cha-

(1) Ce travail est la suite de celui, relatif au Léon, qui a paru dans le *Bulletin Diocésain d'Histoire et d'Archéologie* de janvier-juin 1941.

noine titulaire le 22 germinal an XI (12 avril 1803) et mourut à Quimper, le 1^{er} ventôse an XIII (20 février 1805).

L'évêque avait auprès de lui un aumônier, La Tour, Hippolyte-Thomas, qui mourut au palais épiscopal, le 1^{er} avril 1790, à l'âge de 66 ans.

CHAPITRE

Dignitaires: 1. *Grand Chantre:* Gilart de Larchantél, Louis-Jean, né au manoir de la Coudraye, en Huelgoat, le 11 juillet 1721, pourvu de la Chantrerie, le 13 avril 1781, par suite du décès de l'abbé de Farcy. Après la mort de l'évêque, il fut nommé vicaire apostolique du diocèse, par un bref du pape du 13 avril 1791. Poursuivi pour ce fait, il se cacha, se rendit à Saint-Malo et de là passa à Jersey. Revenu dans le diocèse en 1795, il fut arrêté le 8 septembre 1797, conduit à Rochefort, d'où il fut relâché le 13 mai 1798. Il revint à Quimper en 1802 et fut nommé vicaire général par Mgr André. Il mourut à Quimper, le 27 février 1806. Le Grand Chantre jouissait d'un revenu de 2.304 livres, y compris les dimes de Merléac et de Landeleau et les revenus de la chapellenie de Poulhao.

2. *Trésorier:* Thiberge, Jérôme, né à Brest, le 10 avril 1741, prêtre en 1787, pourvu le 21 février 1789. Décrété d'arrestation par l'administration départementale en 1791, il se retira dans la région de Carhaix, puis dans les Côtes-du-Nord. Il demeura caché pendant toute la durée de la Révolution, sauf une apparition à Quimper en 1796. Il fut nommé chanoine titulaire le 22 germinal an XI (12 avril 1803) et mourut à Quimper, le 24 septembre 1814. Thiberge avait un revenu de 2.195 l., y compris l'usufruit des deux tiers de la dime de Pluguffan et de la troisième prébende de Beuzec-Cap-Sizun.

3. *Archidiacre de Cornouaille:* Des Cognets de Correc,

René-Sébastien, né à Saint-Gelven, trêve de Laniscat, vers 1722, chanoine de Quimper en 1759, pourvu le 10 février 1778, devint par la suite abbé commendataire de Saint-Méen. Il mourut à Quimper le 31 mars 1791. Comme archidiacre, Des Cognets jouissait du revenu de la prébende de Combrit, s'élevant à 1.172 l. 13 s. 3 d.

4. *Archidiacre de Poher* : Du Laurens de la Barre, Alexandre-Hyacinthe, né à Concarneau, le 26 juin 1716, fut successivement, du 7 août 1744, professeur, principal du collège de Cornouaille, à Paris, curé de Lorient, puis archidiacre de Poher, du 2 juin 1762. Il fut détenu à Kerlot et au Collège, à Quimper, puis déporté à Rochefort, où il mourut, à l'hôpital, le 26 frimaire an VII (16 décembre 1798). L'archidiacre de Poher avait un revenu de 4.285 l., y compris les gros fruits de Plonévez-du-Faou, valant 2.700 l., la prébende de Saint-Mathieu-de-Quimper et les droits censaux.

5. *Théologal* : Le Normant du Pharadou, Louis, né à Châteaubriant en 1724, pourvu en 1760. Il fut détenu à Kerlot, aux Capucins de Landerneau et au collège de Quimper, d'où il fut libéré le 2 pluviôse an III (21 janvier 1795). Il mourut en détention, à Quimper, le 24 floreal an IV (13 mai 1796). Le théologal jouissait de la dime de Carnoët, valant annuellement 1.600 l.

Autres chanoines. — 1. — Audouyn, Alexandre-Dominique, né à Quimper, paroisse Saint-Julien, le 4 avril 1759, pourvu le 21 février 1789. Il émigra au début de la Révolution; en 1793-1794, il se trouvait à Liège. Il mourut à Münster, le 26 mars 1801. Il jouissait des gros fruits de Berrien, mais le produit en était absorbé par les portions congrues et les charges. Par ailleurs, il reconnaissait avoir un revenu de 500 l.

2. — Le Borgne de Kermorvan, Charles-Guy, né à Quimper (Saint-Ronan), le 30 janvier 1746, fut détenu aux Carmes. Il émigra fin novembre ou début de décem-

bre 1791 et mourut à Maëstrich, le 21 avril 1793. Le **Borgne de Kermorvan** avait un revenu de 2.700 l., y compris les dimes de Scaër, évaluées à 2.550 l.

3. — **Cossoul, Joseph-Charles-Michel**, né à Quimper (Saint-Mathieu), le 8 juillet 1749, fut détenu aux Carmes, obtint de la municipalité de Paris, le 21 septembre 1792, un passeport pour l'Angleterre et embarqua à Dieppe le 4 octobre 1792. En 1793-1794, il se trouvait à Liège. Il mourut à Quimper le 15 ventôse an XI (5 janvier 1803). Cossoul jouissait d'un revenu de 700 l., y compris la première prébende de Beuzec-Cap-Sizun, valant 100 l.

4. — **Roussel-Desnoes, Jean-Baptiste**, né à Guingamp vers 1722, se retira dans les Côtes-du-Nord au début de la Révolution. Nommé chanoine honoraire de Quimper, le 22 germinal an XI (12 avril 1803), il mourut à Guingamp le 9 juillet 1804. Il jouissait d'un revenu de 2.150 livres, y compris les deux tiers de la dime de Spézet, affermés 800 l.

5. — **Frollo, Guillaume**, né à Quimper (Saint-Mathieu), le 24 janvier 1736, prêtre en 1759. Nous ne savons rien sur son existence durant la Révolution. Il mourut à Quimper, comme vicaire général, le 18 mars 1806, léguant ses biens au séminaire.

6. — **Gilart de Larchantel, René-Vincent**, né à Quimper (Saint-Julien), le 6 octobre 1746, émigra à Jersey en 1792, revint en France avec l'expédition de Quiberon, fut pris et fusillé à Auray, le 10 thermidor an III (28 juillet 1795). Il avait un revenu de 2.696 l., y compris les deux tiers de la dime de Névez, affermés 2.000 l.

7. **Guesdon, Jean**, né à Quimper-Saint-Mathieu le 13 février 1715, pourvu de la prébende de Plomodiern en 1786. Il fut détenu à Kerlot, puis aux Capucins de Landerneau, où il mourut le 5 pluviôse an II (24 janvier

1794). Il jouissait d'un revenu de 1.100 l., y compris les dîmes de Plomodiern, affermées 1.050 l.

8. — De Langan de Boisfévrier, Herculin-Pierre-Charles, né le 19 février 1739, dut quitter le Finistère au début de la Révolution. En 1806, il résidait à Fleurigné, près de Fougères. En qualité de chanoine, il avait un revenu de 298 l., produit par une portion de dîme à Kerfeunteun, à Cuzon et à Saint-Esprit de Quimper. Son abbaye de Lepau, auprès du Mans, lui rapportait en outre 7.000 l.

9. — Du Portail, François, dont nous ignorons le lieu et la date de naissance, fut pourvu du canoniat et prébende de Plozévet, le 30 avril 1781. Il avait un revenu de 2.488 l., y compris la dîme de Plozévet valant 2.000 l. En 1800, il résidait à Tréguier.

10. — Rocquancourt (François-Marie de), né à Guin-gamp en 1745, prêtre en 1770, se retira dans sa famille au commencement de la Révolution et mourut à Guin-gamp le 20 juin 1811. Il jouissait des deux tiers de la dîme de Bannalec, affermés 2.000 l.

11. — Silguy (François-Hervé de), né à Quimper-Saint-Mathieu le 4 octobre 1764, fut pourvu d'un canoniat le 23 août 1788. Détenu au château de Brest, il fut déporté en Espagne, où il mourut le 18 août 1803. Il avait un revenu de 1.200 l., y compris la deuxième prébende de Beuzec, valant 100 l.

12. — Talhoët de Sévérac, Louis-René, né au château de la Grationnaye, en Malansac, le 31 janvier 1721, s'y rendit au début de la Révolution. Réfugié en Espagne, il mourut à Bilbao en 1796. Il possédait un revenu de 2.225 l., y compris les deux tiers de la dîme de Kerfeunteun, valant 875 l.

Aucun membre du Chapitre ne prêta le serment.

VICAIRE GÉNÉRAUX

1. — Des Cognets, cf. *Archidiacre de Cornouaille*.
2. — Cossoul, cf. *supra*.
3. — Roussel-Desnoes, id.
4. — Frolo, id.
5. — Gilart de Larchantel, cf. *Grand Chantre*.
6. — Guesdon, cf. *supra*.
7. — Langan, id.
8. — Thiberge, cf. *Trésorier*.
9. — Heussaf d'Oixant, cf. *Crozon*.
10. — Mauduit du Plessis, cf. *Plovan*.
11. — Floyd de Rosneven, recteur de Plusquellec.

OFFICIALITÉ

Official: Du Laurens de la Barre, Alexandre-Hyacinthe, pourvu le 17 septembre 1773. Cf. *Archidiacre de Poher*.

Vice-Officiel: Thiberge (Jérôme), pourvu le 1^{er} février 1788. Cf. *Trésorier*.

PRÊTRES DU BAS-CHŒUR DE LA CATHÉDRALE

Sacristains: 1. — Kerhuel, Pierre-Jean, sacristain de la sacristie haute et secrétaire du chapitre, né à Clohars-Carnoët, le 1^{er} août 1760, prêtre en 1783, fut déporté en Espagne et y mourut. Il percevait un traitement de 400 livres et était logé dans une des maisons bâties contre la cathédrale.

2. — Renaut, Yves, sacristain de la sacristie basse, né probablement à Perguet vers 1722, prêtre en 1748, s'embarqua à Bénodet pour l'Espagne le 2 juillet 1792, et y mourut en 1798-1799. Il avait un traitement de 300 l. et était logé comme le précédent.

Maître des cérémonies: Le Rouzic, Yves, né à Locarn en 1728, fut détenu au château de Brest, à Audierne, à Kerlot et aux Capucins de Landerneau. En l'an VII, il était desservant de Plusquellec. Il lui était alloué un traitement de 300 l. Il était également logé comme les précédents.

Diacre: Le Guillou, Jean-Marie, né à Quimper, (paroisse de La Chandeleur), le 13 décembre 1759, prêtre en 1784, prêta le serment. En 1793, il était régent de logique au collège. Nous ne savons rien sur lui par la suite. Le diacre jouissait de la dime de Plonévez-Porzay.

Sous-diacre: Le Gall, Louis, né à Elliant, le 8 mars 1760, prêtre en 1788, fut détenu à Kerlot, aux Capucins de Landerneau. Déporté à Rochefort, le 9 juillet 1794, il fut libéré le 12 avril 1795. Il ne reparait pas dans le clergé au Concordat et nous ignorons la date et le lieu de son décès. Le sous-diacre recevait 240 l. du chapitre.

SÉMINAIRE DE QUIMPER

Supérieur: Liscoat, Henri-François, né à Gourin probablement en 1743, prêtre à Paris le 13 juin 1767, supérieur du séminaire depuis 1783. Il se réfugia en Espagne et mourut à Quimper, comme chanoine titulaire, le 12 frimaire an XII (4 décembre 1803).

Procureur: Le Coguiéc, Pierre, né à Canihuel en 1752, prêtre en 1776, procureur depuis 1783. Il se réfugia à Jersey et mourut à Carhaix, le 9 prairial an XI (29 mai 1803).

Professeurs : 1. — Cossoul, chanoine. Cf. *Supra*.

2. — Le Garrec, Joseph-Anne, né à Rostrenen, le 25 juillet 1757, prêtre en 1782, paraît être demeuré en France durant la Révolution. Nommé en 1806 curé de Châteaulin, il y mourut, le 9 mars 1815.

3. — Leissègues-Légerville, François-Marie, né au Faou,

le 7 juin 1766, prêtre le 28 mars 1789, fut détenu au château de Brest et déporté en Espagne, le 12 août 1792. Rentré à Landerneau en l'an IX, il était vicaire à Châteaulin en 1803. Nommé curé de Saint-Corentin, le 13 mars 1812, il démissionna le 30 septembre 1814 et mourut à Quimper, en qualité de chanoine, le 18 septembre 1826.

4. — Yvenat, Jérôme, né à Brasparts, probablement en 1748, prêtre en 1776, se tint caché dans la région de Gourin jusqu'à son arrestation en 1798. Condamné à la déportation par le tribunal criminel du Morbihan, il fut conduit à l'île de Ré et y mourut le 21 mars 1801.

Le Séminaire de Quimper avait un revenu de 2.700 livres. Aucun des professeurs ne prêta serment (1).

Professeurs: 1. — Le Rigoleu, Jean, né au Vieux-Bourg-Quintin en 1759, prêtre en 1785. Il mourut curé de Rostrenen en 1813.

2. — Le Pennec, François, né à Quimerc'h en 1763, prêtre en 1787. Il mourut recteur de Plomodiern le 9 février 1822.

3. — Le Louédec, Alain-Guillaume, né à Riec en 1765, prêtre en 1789. Il mourut chanoine à Quimper le 10 avril 1818.

4. — Le Touller, Guillaume, né à Cléden-Cap-Sizun, le 18 décembre 1762; prêtre en 1788. Il mourut à Primelin en 1803.

COLLÈGE

Principal: Le Coz, Claude, né à Plonévez-Porzay, le 22 décembre 1740, prêtre en 1764, fut professeur au collège, sous-principal en 1776 et principal en 1778. En 1790, il devint procureur-syndic du district de Quimper. Il prêta le serment le 23 janvier 1791. Elu évêque d'Ille-et-Vilaine le 28 février 1791, il fut sacré à Paris, le 10 avril 1791.

(1) Le diocèse de Cornouaille avait un second Séminaire à Plouguernevel, dont le personnel comprenait:

Supérieur: Le Coq, Hervé, né à Mûr en 1750, prêtre en 1773. Emigré en Espagne, il y mourut.

En l'an X, il fut nommé archevêque de Besançon. Il mourut au cours d'une tournée de confirmation, au presbytère de Villevieux, arrondissement de Lons-le-Saulnier, le 3 mai 1815.

Sous-Principal : Guillaume, Jean-Baptiste, né à Maël-Pestivien en 1742, prêtre en 1767, fut régent au collège de 1768 à 1776. Nommé sous-principal en 1780, il devint principal en 1791, au départ de Claude Le Coz. Il prêta le serment le 23 janvier 1791. Dénoncé en 1793 pour avoir donné asile à des députés girondins fugitifs, il quitta Quimper et se réfugia à Maël-Pestivien. Arrêté, il fut emprisonné à Landerneau, d'où il fut relâché le 6 frimaire an II (26 novembre 1793). Il reprit ses cours au collège jusqu'à sa mort, survenue au collège, le 6 thermidor an IV (24 juillet 1796).

Professeurs : 1. — Bourbé, Clet, professeur de physique, né à Esquibien, le 19 mai 1757, prêtre en 1783. Il prêta le serment le 23 janvier 1791, et fut élu curé de Ploaré, par l'assemblée électorale du district de Pont-Croix, le 27 mars 1791. Mal reçu par les habitants, il resta cependant à Ploaré et y mourut le 18 juin 1809.

2. — Le Bour, François-Marie, professeur d'humanités, né à Quimper (Saint-Mathieu), le 15 juin 1749, prêtre le 15 mars 1777, prêta le serment le 23 janvier 1791. En 1803, il fut nommé recteur de Penhars, puis transféré, en 1818, à Tréguennec, où il mourut le 30 mai 1818.

3. — Le Gac, Charles, né à Plonévez--Porzay, le 1^{er} mars 1758, prêtre le 18 septembre 1784, fut nommé professeur au collège en 1787. Insermenté. Il fut détenu au château de Brest du 6 décembre 1791 au 1^{er} mars 1792. Arrêté à Plonévez-Porzay le 7 janvier 1793, il fut écroué au château du Taureau le 20 janvier, puis déporté à Brême le 18 avril. Il alla résider à Munich, qu'il quitta le 5 juillet 1814, pour rentrer en France. Nommé cha-

noine titulaire le 17 septembre 1827, il mourut dans cette fonction, le 2 février 1842.

4. — Le Poyet, Louis-Hervé, né à Plévin, le 26 septembre 1758, prêtre en 1783, professeur de quatrième, prêta le serment le 23 janvier 1791. Nommé chanoine titulaire, le 12 avril 1803, il mourut à Quimper, le 7 octobre 1814.

5. — Ollittraut, Yves-Marie, professeur de logique, né à Saint-Guen, trêve du Mûr, le 4 janvier 1750, prêtre en 1779, prêta le serment le 23 janvier 1791. Devenu vicaire épiscopal d'Expilly, il abdiqua toutes fonctions, le 11 floréal an II (30 avril 1794). En l'an III, il était chef de bureau au district de Quimper. Il dirigea par la suite le collège communal de Quimper. Il mourut à Quimper, qualifié de prêtre, ex-professeur, le 28 novembre 1813.

6. — Saouzanet, Jean, professeur de rhétorique, né à Pont-Croix, le 28 avril 1748, prêtre en 1774, prêta le serment le 23 janvier 1791. Il fut élu curé de Brasparts, le 3 avril 1791, mais il n'accepta pas. Le 6 mai 1792, il fut élu curé de Fouesnant et cette fois il accepta. Il mourut à Fouesnant, le 14 juillet 1804.

7. — Sérandour, Louis-Marie, professeur de troisième, né à Saint-Conan, trêve de Saint-Gilles-Pligeaux, le 14 septembre 1758, prêtre en 1783, prêta le serment le 23 janvier 1791. Vicaire épiscopal d'Expilly, il abdiqua toutes fonctions, le 11 floréal an II (30 avril 1794). Au Concordat, il fut nommé curé de Beuzec-Conq, puis, en 1804, chanoine titulaire. Il mourut à Quimper, le 17 juin 1811.

PAROISSES

ARGOL, vicariat

Population : 1.095. *Revenu* : portion congrue fournie par l'abbaye de Landévennec.

Recteur : Le Jollec, Charles, né à Logonna-Quimerch en 1745, pourvu le 25 juin 1787, succédait à Guillaume

Le Garrec, mort le 21 juin 1787. Il prêta le serment avec restrictions, le 6 février 1791, puis sans restrictions, le 3 avril 1791. Il mourut à Argol, le 14 floréal an II (3 mai 1794).

Vicaire : Palud, François-Marie, né à Quimper (la Chandeleur), le 1^{er} juin 1759, prêtre le 24 mars 1787. Elu curé de Guengat, il y prêta le serment, le 16 décembre 1791. Retiré à Penmarc'h, il y rétracta son serment, le 15 février 1816. Le 24 janvier 1817, il lui fut délivré un exéat pour le diocèse de Vannes. En 1829, il était prêtre à Locunolé (1).

TRÈVE DE TRÉGARVAN

Vicaire : Pelliet, Pierre, né à Plonévez-Porzay, le 2 avril 1743, prêtre en 1770. Il prêta le serment, le 30 janvier 1791 et mourut à Ploëven, le 4 ventôse an X (23 février 1802). Trégarvan fut érigé en paroisse, le 19 juin 1841.

BANNALEC, vicariat

Population : 3.600. *Revenu* : portion congrue fournie par un chanoine du Chapitre qui abandonnait à cet effet au recteur le tiers du produit des dîmes.

Recteur : Oury, Pierre, né à Merléac, le 13 mai 1744, prêtre en 1768, pourvu en 1786. Insermenté. Nous n'avons aucun renseignement sur son sort durant la Révolution. Curé de Bannalec au Concordat, il y mourut, le 28 mars 1808.

Vicaire : Le Merdy, Jacques, originaire de Guiscriff, prêtre en 1780. Insermenté. Il se réfugia en Espagne et ne reparait pas dans le clergé du Finistère au Concordat.

Prêtres habitués : 1. — Le Calvez, Marc, né à Loctudy, le 13 avril 1763, prêtre le 8 mars 1788. Insermenté. Il fut

(1) Locunolé, rattaché au Morbihan en 1790, fut rendu au Finistère en 1857.

déporté en Espagne. Nommé desservant de Plomeur, le 20 juin 1804, il y mourut, le 14 décembre 1805.

2. — Le Floch, René-Vincent, originaire d'Hémonstoir, prêtre en 1780. Insermenté. Il se réfugia en Espagne. En 1804, il se trouvait dans la région de Loudéac.

TRÈVE DE TRÉBALLAY

Vicaire : Le Dréau, Yves, né à Cléden-Cap-Sizun, le 28 janvier 1757, prêtre en 1785. Insermenté. Il se réfugia en Espagne. Nommé desservant de Nizon, le 4 mai 1803, il fut transféré à Melgven, le 1^{er} octobre 1809. Il mourut chez ses parents, à Cléden, le 7 novembre 1813.

BAYE, cure

Population : 380. *Revenu* : 724 l. 16 s. 8 d.

Recteur : Boëzédan, Yves-Louis, né à Kernével, le 14 février 1726, prêtre en 1750. Insermenté. Il fut détenu à Kerlot, au Collège et aux Capucins de Landerneau. Transféré à Quimper, il fut libéré le 25 thermidor an III (12 août 1795). Nommé recteur de Baye au Concor-dat, il donna sa démission en 1803 et mourut à Quimperlé, le 28 mai 1803.

BERRIEN, vicariat

Population : 4.000. *Revenu* : 1.530 l. 2 s. 6 d. Berrien était une prébende du chapitre de Quimper.

Recteur : Kernaléguen, Corentin, né à Plonévez-Portzay, le 6 janvier 1739, prêtre en 1766, pourvu le 16 août 1787. Il était auparavant vicaire à Crozon. Insermenté. Arrêté le 11 décembre 1791, il fut incarcéré au château de Brest. Transporté à l'hôpital de la marine, le 31 mars 1792, il en sortit fin juillet 1792, pour être déporté en Espagne, le 12 août 1792. Redevenu recteur de Berrien en 1802, il fut transféré à Plogonnec en 1804 et y mourut, le 1^{er} janvier 1805.

Vicaire : Geffroy, Guillaume-Alain, né à Locarn-Duault en 1761, prêtre le 22 septembre 1787. Il succédait à Guillaume Hamon, né à Laz en 1745, mort le 25 mai 1790. Assermenté. Il reçut l'institution canonique de Jacob, évêque des Côtes-du-Nord, le 19 octobre 1791, pour Maël-Carhaix. Il fut emprisonné à Rostrenen en 1794 pour n'avoir pas voulu abdiquer. En l'an VIII, il était desservant de Moustérus. Il mourut vicaire à Plouguernével, le 18 juin 1818.

Prêtre : habitué : Le Dourneuf, Joseph, originaire de Bodéo, ou peut-être d'Allineuc, prêtre en 1789, figure dans le clergé des Côtes-du-Nord en 1802-1803.

TRÈVE DE HUELGOAT

Vicaire : Le Roux, Guillaume-Sébastien, né à Pleyben, le 15 février 1753, prêtre le 4 avril 1778, vicaire au Huelgoat depuis 1779. Insermenté. Il ne paraît pas avoir quitté la région pendant la Révolution; en l'an II, on essaya vainement de le capturer. Curé de Huelgoat au Concordat, il y mourut, le 5 janvier 1812.

Prêtre habitué : Le Borgne, Paul, né à Roudouallec, le 21 décembre 1755, prêtre en 1785, ne prêta pas le serment. Il fut déporté à l'île de Ré en 1799, en revint en 1800 et mourut desservant de Roudouallec, le 22 octobre 1830.

TRÈVE DE LOCMARIA

Vicaire : Malléjac, Jean, né à Logonna-Daoulas, le 14 mars 1760, prêtre en 1783. Insermenté. Il demeura caché au moins jusqu'en l'an III, et mourut vicaire à Quimperlé, le 25 décembre 1804 (1).

(1) Botmeur, érigé en paroisse en 1837 et en commune en 1854, dépendait de Berrien, dont il était complètement séparé par La Feuillée. En raison de cette situation paradoxale et de l'éloignement du chef-lieu de la paroisse, l'évêque de Quimper avait autorisé, en 1779, la chapelle du château de Botmeur

BEUZEC-CAP-CAVAL, vicariat

Population : 1.244. *Revenu* : 1.236 l.

Recteur: Loëdon, Jérôme-Marie, né à Quimper (Saint-Sauveur), le 14 mars 1737, prêtre en 1763, ancien jésuite, pourvu en 1783, par suite du décès de Louis Le Chaussec, arrivé le 27 novembre 1783. Il prêta le serment à Beuzec, le 20 mars 1791, le rétracta le 24 mars et rétracta sa rétractation, à Quimper, devant le Directoire du district, le 22 mai 1792. Le 17 mai 1792, il fut élu curé de Plomeur et accepta. Comme commissaire du directoire exécutif dans le canton de Plomeur, il dénonça et poursuivit de toute son ardeur, les prêtres insermentés demeurés cachés dans la région. Il fut arrêté à Pont-l'Abbé, le 15 octobre 1793, pour avoir hébergé un seul soir son parent Doucin, administrateur du département, poursuivi comme fédéraliste, et fut libéré par Guezno et Guermeur, le 24 frimaire an III (14 décembre 1794). Recteur de Saint-Jean-Trolimon au Concordat, il rétracta son serment au Séminaire, le 1^{er} novembre 1806, et mourut le 16 septembre 1808.

Vicaire : Kerloch, Yves-Guillaume, né à Primelin, le 24 février 1757, prêtre en 1783. Insermenté. Il se réfugia en Espagne, le 11 août 1792. Recteur de Penmarch au Concordat, il fut transféré à Landudec, le 30 juin 1807, puis à Plogastel, le 19 octobre 1808, et y mourut le 10 mars 1811.

La paroisse de Beuzec-Cap-Caval a été supprimée et son territoire partagé entre Plomeur et Penmarch. A cette dernière paroisse a été attribuée la circonscription

à posséder des fonts baptismaux. Il nomma également un chapelain pour y célébrer les offices et y procéder aux cérémonies de baptêmes, mariages et enterrements. Mais une clause formelle spécifiait « *que la dite chapelle en pourra être regardée par la suite comme trêve ou succursale* ».

de l'ancienne trêve de Saint-Guérolé, érigée en 1489 et supprimée à la fin du ^{xvii}^e siècle.

TRÈVE DE SAINT-JEAN-TROLIMON

Vicaire : Le Diouron, Jean-Baptiste, né à Quimper (Saint-Julien), le 12 mars 1758, prêtre en 1784, vicaire à Saint-Jean-Trolimon depuis octobre 1790. Elu curé de Combrit, le 27 mars 1791, il reçut l'institution canonique d'Expilly le 2 mai et prêta le serment le 9 mai. En l'an II, il épousa, à Quimper, Marie-Françoise Mirat-Parisot, après avoir abdiqué ses fonctions ecclésiastiques, le 16 pluviôse an II (4 février 1794). En l'an III, il était instituteur à Combrit, tandis que sa femme y était institutrice. En l'an VI, il se trouvait sans ressources à Quimper, ayant à sa charge, disait-il, une femme affligée et une mère âgée de 75 ans. Suivant Peyron, il fut nommé curé de Gourlizon en 1802. Il mourut à Kerfeunteun, sans laisser d'enfants, le 16 avril 1831.

BEUZEC-CAP-SIZUN, vicariat

Population : 2.803. *Revenu* : portion congrue fournie par trois chanoines du chapitre et la prieure de Locmaria. Le produit des dimes était ainsi partagé : la moitié à la prieure de Locmaria et l'autre moitié était divisée en portions égales entre trois chanoines du chapitre. La dime était affermée au recteur pour 1.600 livres.

Recteur : Billon, Louis-Marie-Laurent, né au bourg de Saint-Guen, trêve de Mûr, le 9 août 1737, prêtre en 1761, pourvu en 1780, à la suite du décès de Charles-Corentin Chapeau. Il prêta serment le 25 mars 1791, à la suite d'une entrevue avec Expilly à Quimper, prétend le maire de Pont-Croix. Nommé curé de Pont-Croix, le 22 germinal an XI (12 avril 1803), il fut installé le 22 pluviôse an XII (12 février 1804). Il donna sa démission le 28 juin 1817 et mourut à Pont-Croix, le 4 décembre 1820.

Vicaire: Ansquer, Clet, né à Beuzec, le 29 mai 1741, prêtre en 1766. Insermenté. Il mourut à Beuzec, le 29 pluviôse an III (17 février 1795).

Prêtres habitués : 1. — Kernéis, Jean, né à Pont-Croix, vers 1733, prêtre en 1758. Insermenté. Il continua cependant de résider à Beuzec, au moins jusqu'en 1793. Il mourut à Beuzec, le 21 pluviôse an V (9 février 1797).

2. — Le Bras, Clet-Joseph-Marie, né à Quimper (Saint-Mathieu), le 7 juin 1766, prêtre le 18 septembre 1790. Insermenté en 1790, il prêta le serment de liberté et d'égalité, à Pont-Croix, le 5 septembre 1792. Nommé curé de Pouldergat en 1793 et vicaire d'office de Cléden-Cap-Sizun en 1800, il mourut à Beuzec, le 14 prairial an IX (3 juin 1801).

TRÈVE DE PONT-CROIX

Vicaire : Plouhinec, Joseph-Fidèle, né à Pont-Croix, le 15 mai 1750, prêtre en 1774. Insermenté. Arrêté à Pont-Croix, le 1^{er} décembre 1791, il fut conduit le jour même à Quimper, puis à Brest où il fut interné au château le 6 décembre. Conduit à l'hôpital de la marine, le 16 avril 1792, il en sortit pour être déporté en Espagne, le 12 août 1792. Il mourut à Pont-Croix, le 4 janvier 1806.

Prêtre-instituteur : Quillivic, Luc, né à Esquibien, le 17 octobre 1762, prêtre en 1787. Assermenté. Il dirigea les petites écoles à Pont-Croix jusqu'à fin mars 1791. Elu curé de Plozévet, il y resta jusqu'en l'an V. Ensuite il résida à Pont-Croix. Recteur de Cast au Concordat, il mourut à Quilliodoaré, en Cast, le 6 décembre 1805.

Aumônier des Ursulines: Guihard-Duvergé, Pierre-Jérôme, né à Douarnenez, le 23 janvier 1749, prêtre le 26 février 1774. Assermenté. Il assura les fonctions de vicaire à Pont-Croix et d'agent municipal chargé de l'état civil. Recteur d'Esquibien au Concordat, il mourut à Pont-Croix, le 4 juin 1809. Les Ursulines lui assuraient un traitement de 500 livres, plus son logement.

BEUZEC-CONQ, cure

Population : 2.864. *Revenu* : 1.400 l.

Recteur : Le Goff, Jean-Marie, originaire de la région de Neulliac, fut pourvu en 1782. Insermenté. Il quitta Beuzec-Conq au début de février 1791 et se rendit dans le Morbihan où il lui fut délivré un passeport pour l'Espagne en 1792. Il y revint et y prit une part très active à la chouannerie dans le conseil de Cadoudal. En l'an IV, il se trouvait dans le district de Pontivy.

Vicaire : Guyomarch, François, né à Clohars-Carnoët, le 27 mai 1750, prêtre en 1786. Insermenté. Il émigra d'abord à Jersey, puis en Espagne. Recteur de Moëlan en 1806, il y mourut, le 30 mars 1807.

TRÈVE DE CONCARNEAU (2.100 hab.)

Concarneau avait été un prieuré dépendant de Landévennec, dont le titre fut supprimé en 1727 et les revenus unis à l'hôpital.

Vicaire : Quélennec, Sébastien-Claude, né à Concarneau, le 22 mai 1750, prêtre en 1777. Insermenté. Il se réfugia à Jersey, puis en Espagne. Recteur de Concarneau au Concordat, il y mourut, le 14 décembre 1826.

Prêtres habitués : 1. — Dauzon, Jean-Guillaume, né à Concarneau, le 13 octobre 1754, prêtre en 1779. Insermenté. Il se réfugia en Espagne, où il mourut le 16 septembre 1795.

2. — Bolloré, Jean-Marie, né à Concarneau, le 2 juillet 1750, prêtre en 1775. Assermenté. Elu curé constitutionnel de Concarneau, le 27 mars 1791, il mourut dans cette fonction, le 25 avril 1801.

BODIVIT, cure

Population : 257. *Revenu* 415 l.

Recteur : Compagnon, Thomas, originaire de Quimper,

prêtre en 1782, pourvu le 27 juin 1790. Insermenté. Il s'embarqua à Bénodet, pour l'Espagne, le 2 juillet 1792, et y mourut sans doute, car il ne reparait pas dans le clergé du Finistère au Concordat.

La paroisse de Bodivit a été supprimée et son territoire absorbé par Plomelin.

BRASPARTS, cure

Population : 2.272. *Revenu* : 958 l.

Recteur : Le Bihan, Guillaume, né à Brasparts, le 16 février 1745, prêtre en 1769. Insermenté. Il demeura caché jusqu'en 1793; arrêté par les gendarmes du Faou, à Penhoat, en Brasparts, dans la nuit du 25 au 26 mars 1793, il fut conduit à Landerneau, puis au château de Brest. En brumaire, on le retrouve en détention à Quimper. En germinal an VII, on saisit dans une de ses retraites, à Brasparts, quelques correspondances à son adresse, des effets lui appartenant, mais le prêtre avait pu s'esquiver. Nommé curé de Châteauneuf au Concordat, il donna sa démission, le 28 juillet 1813 et mourut à Châteauneuf, le 16 décembre 1816.

Vicaire : Le Lay, René, né à Cuzon, le 1^{er} novembre 1760, prêtre en 1785. Insermenté. Il s'embarqua à Bénodet, pour l'Espagne, le 2 juillet 1792. Curé de Rosporden au Concordat, il y mourut le 8 juin 1804.

Prêtre habitué : Le Page, Yves, né à Brasparts, le 28 février 1741, prêtre en 1766. Insermenté. Il se tint caché pendant toute la Révolution et mourut vicaire à Brasparts, le 29 avril 1812.

TRÈVE DE SAINT-RIVOAL

Vicaire : Quéméner, Jacques, né à Motreff, le 8 mars 1755, prêtre en 1781. Assermenté. Il fut élu curé constitutionnel de Brasparts en mai 1793, mais devint curé de Motreff. Enlevé par les Chouans, le 3 fructidor an VI

(20 août 1798), en même temps que Poulizac, commissaire de Saint-Hernin, ils furent retrouvés quelques jours après pendus dos à dos dans la forêt de Conveau, près Langonnet, portant cloués entre les deux épaules un écriteau avec ces mots: *Avis aux dénonciateurs*.

Saint-Rivoal a été érigé en paroisse par ordonnance du 31 mars 1837.

BRIEC, vicariat

Population: 3.986. *Revenu*: portion congrue fournie par le chapitre de Quimper, l'abbaye de Saint-Georges de Rennes et le prieuré de Locmaria.

Recteur: Chevalier, Jean-Baptiste, né à Quimper (Saint-Mathieu), le 20 janvier 1737, prêtre en 1761, pourvu le 15 février 1773. Insermenté. Il s'embarqua à Bénodet pour l'Espagne le 2 juillet 1792 et y mourut avant 1800.

Vicaire: Tymen, Michel, né à Briec, le 4 décembre 1743, prêtre en 1769. Insermenté. Il partit pour l'Espagne en même temps que son recteur. Curé de Briec en 1806, il y mourut le 25 décembre 1816.

Prêtres habitués: 1. — Lardiagou, Jean, né à Briec, le 27 décembre 1758, prêtre le 1^{er} avril 1786. Insermenté. Il se réfugia en Espagne. Vicaire à Briec au Concordat. Il fut nommé recteur de Querrien le 28 juillet 1806. Il mourut au Faou, le 3 décembre 1827, qualifié d'ex-recteur de Querrien.

2. — Rolland, Yves, né à Briec, en 1737, prêtre en 1764. Insermenté. Il se réfugia en Espagne. Revenu à Briec, il y mourut le 29 décembre 1803.

3. — Sez nec, Michel, né à Briec en 1729, prêtre en 1754. Insermenté. Il fut détenu à Kerlot, aux Capucins de Landerneau et au collège de Quimper, d'où il fut libéré le 2 avril 1795. Il mourut à Briec le 27 mai 1801.

4. — Le Vergos, Claude, né à Plougastel-Daoulas, le 31 mai 1759, prêtre en 1787. Insermenté. Nous n'avons

aucun renseignement sur son sort pendant la Révolution. Vicaire à Plougastel au Concordat, il fut nommé recteur de Loperhet le 5 juillet 1814, puis il fut transféré à Plougastel, le 28 septembre 1816. Il cessa ses fonctions à Plougastel le 1^{er} octobre 1830 et y mourut le 12 octobre 1832.

TRÈVE DE LANDUDAL

Vicaire: Philippe, Jean, né à Guellevain, le 2 octobre 1726, prêtre en 1752. Insermenté. Nous ne savons rien sur son sort durant la Révolution et nous n'avons réussi à découvrir ni le lieu ni la date de sa mort.

Landudal a été érigée en paroisse par ordonnance du 5 octobre 1825.

TRÈVE DE LANGOLEN

Vicaire: Cariou, Jean, né à Cast, le 15 décembre 1748, prêtre en 1777. Insermenté. Il s'embarqua à Bénodet, pour l'Espagne, le 2 juillet 1792. Prêtre à Langolen au Concordat, il en devint ensuite recteur et mourut à l'hospice de Quimper, le 14 décembre 1807.

Langolen fut érigé en paroisse en 1805.

TRÈVE DE QUILINEN

Vicaire: Labbé, Guillaume, né à Edern en 1746, prêtre en 1769. Insermenté. Il s'embarqua à Bénodet, pour l'Espagne, le 2 juillet 1792. Nous ignorons le lieu et la date de son décès.

Prêtre habitué: Meunier, Germain, né à Gourin, le 9 décembre 1750, prêtre en 1778. Assermenté. Il fut successivement vicaire à Langolen, à Saint-Honoré et à Plonéour durant la période révolutionnaire. Il mourut vicaire à Arzano, le 28 mars 1805.

Quilinen fait aujourd'hui partie de Landrévarzec.

CAMARET, prieuré-cure (1)

Population: 688. *Revenu:* portion congrue fournie par l'abbaye de Daoulas.

Recteur: Marchand, Jean, né à Plogoff, le 20 octobre 1727, prêtre en 1753. Insermenté. Il mourut en détention à Kerlot, le 24 mars 1793.

Vicaire: Troniou, Jean, né à Dirinon, le 26 mars 1727. Insermenté. Il fut détenu à Kerlot, aux Capucins de Landerneau et au collège de Quimper d'où il fut libéré le 2 avril 1795. Il mourut à Camaret le 3 septembre 1799.

CAST, cure

Population: 1.418. *Revenu:* 3.030 l.

Recteur: Le Baut, Guillaume, né à Pleyben, le 26 juillet 1743, prêtre en 1767, pourvu le 9 juillet 1774. Il prêta le serment le 6 mars 1791. De 1792 à 1795, il remplit les fonctions d'officier public de l'état civil à Cast. Il mourut à Quillidoaré, en Cast, le 23 juin 1800.

Vicaire: Le Gall, Jacques, né à Pleyben, le 23 avril 1745, prêtre à Vannes en 1772. Insermenté. Il fut élu curé de Lopérec par l'assemblée électorale de Châteaulin, le 3 avril 1791, mais il n'accepta pas. Il paraît être demeuré caché durant la Révolution. Recteur de Kerfeunteun au Concordat, il y mourut, le 21 juillet 1806.

(1) Après la suppression des Jésuites en 1762, des prieurés-cures dépendant de Daoulas, dont les revenus avaient été accordés aux membres de cet ordre tenant le séminaire de la marine à Brest, furent desservis par des prêtres séculiers.

Les religieux de Daoulas avaient néanmoins conservé le droit de présenter les titulaires de ces bénéfices, conjointement avec l'évêque de Quimper, qui était devenu abbé commendataire de l'abbaye.

CHATEAULIN, vicariat

Population: 1.866. *Revenu*: portion congrue due par le prieur de Châteaulin, dont le revenu était évalué, en 1790, à 1.280 l.

Recteur: Le Coz, Jean, né à Landrévarzec, le 26 janvier 1756, prêtre en 1780, pourvu le 26 juin 1789. Il prêta le serment le 18 février 1791. Vicaire épiscopal d'Expilly, il abdiqua ses fonctions sacerdotales le 11 floréal an II (30 avril 1794). Curé de Carhaix au Concordat, il démissionna le 17 octobre 1817 et mourut à Pont-Croix, le 10 janvier 1845.

Vicaire: Le Roux, Guillaume, né à Plusquellec, en 1751, prêtre en 1776, vicaire à Châteaulin depuis 1783. Inscrit. Il se réfugia en Angleterre et mourut à Londres en 1798.

Prêtres habitués: 1. — Le Bourhis, Hervé, originaire de Gouarec, se rendit dans son pays natal au début de la Révolution, Ayant prêté le serment, il reçut l'institution canonique de Jacob, en 1792, pour Plounévez-Quintin. Il dut rétracter son serment sous les menaces des Chouans. En 1802, il résidait à Gouarec.

2. — Floch, Guillaume-François, né à Lothey, le 16 février 1739, était prêtre habitué à Châteaulin depuis 1788. Il y prêta le serment le 30 janvier 1791 et devint vicaire à Arzano et à Briec. En 1807, il était desservant de Trégarvan. Nous n'avons pas réussi à découvrir le lieu et la date de son décès.

CHATEAUNEUF-DU-FAOU, cure

Population: 2.340. *Revenu*: 1.340 l.

Recteur: Lharidon-Pengilly, François-Marie, né à Quimper, le 23 octobre 1747, prêtre en 1772, pourvu le 19 juin 1789. Inscrit. Il résida à Tréguier depuis le mois de décembre 1791 jusqu'en fin juillet 1792 et se ren-

dit en Angleterre au début d'août 1792; en 1793-1794, il se trouvait à Liège. Il se rendit par la suite en Russie, où il mourut, le 15 avril 1817.

Vicaire : Le Menthéour, Henri, né à Châteauneuf, le 19 février 1728, prêtre en 1757. Insermenté. Il devint curé constitutionnel de Châteauneuf et dut subir toutes sortes d'avanies de la part de ses paroissiens. Il mourut à Châteauneuf, le 26 brumaire an V (16 novembre 1896),

TRÈVE DU MOUSTOIR

Vicaire : Le Guillou, Joseph, né à Châteauneuf, le 12 mai 1738, prêtre en 1764. Ancien jésuite, il était vicaire au Moustoir depuis 1778. Assermenté. Il fut élu curé de Châteaulin, le 22 mai 1791, mais il n'accepta pas et devint vicaire à Châteauneuf. Il dut rétracter son serment, car il fut arrêté chez son frère le 25 ventôse an VI (15 mars 1798). Relâché en août 1798, sur l'intervention de la municipalité, il mourut à Châteauneuf, le 30 mars 1800.

Le Moustoir n'est plus qu'une simple chapelle.

CLEDEN-CAP-SIZUN, cure

Population: 1.800. *Revenu*: 1.946 l.

Recteur: Gloaguen, Jean-Joseph, né à Glomel, le 22 novembre 1752, pourvu en 1786. Assermenté. Il demeura curé de Cléden pendant toute la Révolution, modelant sa conduite suivant les circonstances, en essayant de justifier ses palinodies par des déclarations entortillées. Transféré à Esquibien, le 1^{er} janvier 1810, il y mourut le 7 mars 1813.

Vicaire: Gloaguen, Joseph-Marie, né à Glomel, en 1749, prêtre en 1773, avait été vicaire à Concarneau et au Huelgoat. Assermenté. Il fut élu curé constitutionnel de Primelin, qu'il quitta en août 1791. Nous ignorons ce qu'il devint par la suite.

Prêtres habitués: 1. — Pellé, Barthélémy, né à Clédén, le 31 janvier 1738, prêtre en 1778. Assermenté. Il remplit les fonctions de vicaire à Clédén après le départ de Gloaguen. Il mourut à Clédén, le 30 mai 1805.

2. — Kerisit, Clet, né à Clédén, le 1^{er} mars 1760, prêtre à Saint-Pol-de-Léon, le 19 septembre 1789. Il prêta le serment le 26 décembre 1790, mais le rétracta peu de jours après et demeura caché dans le Cap jusqu'en 1793. Arrêté le 4 mai 1793, il fut conduit à Landerneau, puis déporté à Rochefort, d'où il fut libéré le 4 avril 1795. Arrêté de nouveau le 21 novembre 1795, il fut détenu au collège, puis au château de Brest. Libéré fin mai 1796, il se retira à Clédén. Desservant de l'île Tudy au Concordat, il fut nommé recteur de Plouhinec le 20 juin 1804; il y mourut le 20 juillet 1828.

CLEDEN-POHER, cure

Population: 1.954. *Revenu*: 2.550 l.

Recteur: Riou, Mathurin-Claude, né à Querrien-Bothoa, le 11 janvier 1746, prêtre en 1771, pourvu le 5 décembre 1780. Insermenté. Il se déporta à Jersey où il mourut.

Vicaire: Favennec, Germain, né à Pleyben, le 9 février 1751, prêtre en 1775. Insermenté. Il demeura caché à Brasparts et à Pleyben. Recteur de Clédén-Poher au Concordat, il y mourut le 13 avril 1818.

TRÈVE DE KERGLOFF

Vicaire: Le Meur, Yves, né à Kergloff, le 1^{er} novembre 1755, prêtre en 1781. Assermenté. Il resta à Kergloff comme curé et officier de l'état civil. Le 3 ventôse an VI (21 février 1798), trois habitants découvrirent son corps dans le chemin qui conduit de Garomgroas à Penguilly, en Kergloff.

Prêtre habitué: Le Moal, Pierre-Jean, né à Carhaix, le 1^{er} décembre 1763, prêtre en 1789, Insermenté. Il se déporta en Espagne en décembre 1792. Recteur de Ker-

gloff en 1806, il fut transféré à Poullaouen en 1814. Il mourut à Clédén-Poher, le 4 avril 1824.

Kergloff fut érigé en succursale, le 12 septembre 1805.

CLOHARS-CARNOET, vicariat

Population: 2.469. *Revenu*: 2.315 l. En principe, les dîmes étaient partagées, par moitié, entre le recteur et l'abbaye de Saint-Maurice.

Recteur: Le Gorgeu, Pierre-Julien-Marie, né à Quimper (Saint-Julien), le 29 mars 1737, prêtre en 1764, pourvu le 29 décembre 1788. Il prêta le serment avec restrictions concernant le spirituel, le 23 janvier 1791.

Nous ne savons pas s'il le renouvela sans restrictions; cependant, durant la Révolution, il fut considéré comme assermenté. Il mourut à Clohars, le 21 septembre 1800.

Vicaire: Nicolas, Julien-Guillaume, né à Caurel, le 16 juillet 1738. Il prêta le serment dans les mêmes conditions que son recteur, et resta à Clohars pendant la Révolution. Nommé recteur de Clohars, le 15 juillet 1805, il y mourut le 29 avril 1812.

Prêtres habitués: 1. — Le Dahéron, René, né à Guisriff, vers 1735. Insermenté. Il se réfugia en Espagne et mourut à Clohars, le 24 juillet 1803.

2. — Un deuxième prêtre habitué, nommé Le Guilou, prêta le serment, comme son recteur, et dans les mêmes conditions et quitta Clohars, en août 1791, pour devenir vicaire à Guidel.

CLOHARS-FOUESNANT, cure

Population: 480. *Revenu*: 1.852 l.

Recteur: Démizit, Jean-Baptiste, né à Douarnenez, le 24 juillet 1755, prêtre le 25 mars 1780, pourvu le 13 juin 1786, à la suite du décès de Henri Le Berre, le 9 juin 1786. Assermenté. Il demeura à Clohars, dont il fut

nommé recteur concordataire, le 12 avril 1803. Transféré à Poullan, le 20 juin 1804, il y mourut le 13 décembre 1818.

Vicaire: Guillermou, Jean-Corentin, né à Fouesnant, le 10 mars 1738, prêtre en 1763. Assermenté. Il fut élu curé de Plobannalec, le 11 décembre 1791. Recteur de Tréogat au Concordat, il mourut sur la commune de Fouesnant, le 18 décembre 1811.

COMBRIT, vicariat

Population: 1.939. *Revenu:* 813 l. y compris la portion congrue fournie par un chanoine du chapitre.

Recteur: Dilhuit, Joseph, né à Laniscat en 1740, prêtre en 1765, pourvu le 25 mars 1784. Insermenté. Il émigra en Espagne et y mourut très probablement.

Vicaire: Andro, Yves, né à Plobannalec, le 6 février 1754, prêtre en 1780. Insermenté. Il fut détenu à Kerlot, aux Capucins de Landerneau, et déporté à Rochefort, d'où il fut libéré le 12 avril 1795. S'étant rendu à Brest pour se rendre à Hambourg, il fut ramené à Quimper, le 4 novembre 1797. Dans la nuit du 17 au 18 novembre, il s'évada de la maison d'arrêt et se cacha. Nommé desservant de Combrit, le 20 juin 1804, il y mourut le 2 avril 1819.

TRÈVE DE LAMBOURG

Vicaire: Le Daëron, Christophe, né à Scaër, le 10 décembre 1758, prêtre en 1785. Insermenté. Le 1^{er} janvier 1792, il se retira chez son frère à Scaër, où il demeura jusqu'à son départ pour Brest, sauf une apparition à Combrit en l'an III. De Brest, il suivit le sort d'Yves Andro. Vicaire à oPnt-l'Abbé au Concordat, il fut nommé desservant de Guilers, en l'an XII, puis de Pouldreuzic, le 21 janvier 1805. Il mourut à Lababan, le 10 juillet 1806.

TRÈVE DE L'ÎLE TUDY

Vicaire: Le Floch, Jean, né à Plogoff, le 23 avril 1720, prêtre en 1748. Insermenté. Détenu à la maison d'arrêt de Kerlot, il mourut à l'Hôtel-Dieu, le 4 novembre 1793.

L'île Tudy a été érigée en paroisse le 5 mars 1826.

CORAY, vicariat

Population: 1.614. *Revenu:* portion congrue fournie par l'évêque de Quimper, à qui les dîmes, les droits sur les moulins, les fours et les redevances de la châtellenie des Salles, rapportaient 3.300 l.

Recteur: Kergourlay, Jérôme, né à Elliant, le 19 avril 1748, prêtre en 1775, pourvu le 22 janvier 1787, comme vicaire à Rosporden. Insermenté. Il s'embarqua à Bénodet, pour l'Espagne, le 2 juillet 1792, et débarqua à Concarneau, le 22 mai 1802. Redevenu recteur de Coray, le 20 juin 1804, il y mourut le 7 mars 1818.

Vicaire: Le Grand, Jean, né à Coray, le 3 octobre 1735, prêtre en 1763. Insermenté. Il suivit son recteur en Espagne et revint en France avec lui. Il mourut à Coray, le 22 décembre 1805.

Prêtre habitué: Le Guével, Jean, né à Coray, le 25 mai 1761, prêtre le 18 septembre 1790. Insermenté. Lui aussi suivit le recteur et le vicaire en Espagne et revint avec eux. Nommé recteur de Tournay, le 1^{er} septembre 1807, il y mourut le 13 juin 1808.

(A suivre.)

Daniel BERNARD.

LE TUMULUS DE KERVINGAR

A PLOUARZEL

FOUILLES DE SEPTEMBRE 1954

A part des découvertes de chambres, dans des tumulus déjà aplanis ou en voie de destruction, depuis le début de ce siècle, il n'avait été procédé à aucune fouille tant soit peu méthodique de tumulus breton de l'Age du Bronze Ancien. Il conviendrait de mettre à part la fouille commencée pendant l'été 1939 du tumulus de la Motta à Servel (Côtes-du-Nord), par l'éminent archéologue hollandais, le Prof. Dr. A. E. Van Giffen, de l'Université de Groningue, mais que les événements empêchèrent de mener à bout complètement (observons que cette fouille, exécutée avec l'aide de l'administration française, n'a pas encore été publiée à l'heure actuelle, et que les objets découverts, qui sont la propriété de l'Etat français aux termes des conventions, n'ont pas encore été restitués). Or, dans l'Europe en général (et en particulier aux Pays-Bas, grâce aux efforts justement de A. E. Van Giffen), les progrès des sciences préhistoriques ont amené une grande amélioration des techniques de fouille de ce type de monument. Au lieu de les piller maladroitement par des puits en cratère ou des tranchées transverses, dans le seul but d'atteindre le mobilier funéraire, on s'attache à étudier tous les détails de la construction du tumulus tout entier, par une excavation méthodique intégrale. Il était grand temps de pouvoir appliquer ces procédés à un tumulus breton encore à peu près intact. Le premier

exemple qu'il nous a été donné de pouvoir explorer ainsi, avec l'aide matérielle importante de la Direction générale de l'Architecture, s'est trouvé en Plouarzel.

Emplacement: parcelle dite « Park-Krugell », n° 706, section B, au Nord-Est du champ, en bordure d'un chemin d'exploitation qui a coupé le tumulus, lequel s'étend jusque dans la parcelle 722 à l'Est du chemin. Propriétaire du terrain: M. J.-F. Jézéquel, fermier de Kervingar, que nous sommes heureux de remercier ici pour son aide. Coordonnées Lambert: 77,1 - 408,2 (zone centrale). Altitude approximative 60 et quelques mètres. Le site se trouve sur le flanc Nord d'une colline descendant vers l'estuaire de l'Aber-Ildut. A l'horizon, à la même altitude, sur la pénéplaine, au Nord de cette rivière, le grand menhir taillé de Kergadiou, en Plourin-Ploudalmézeau, se voit très bien. La mer est à 1 km. 750 en ligne droite, et l'estuaire à 1 km. 250. Sous-sol: granite à gros grain, à feldspaths clairs, très altérés (limite méridionale du granite porphyroïde de l'Aber-Ildut à feldspaths roses: au Nord de Kervingar; la carte géologique détaillée est d'ailleurs très inexacte pour la région) (1).

Le tumulus de Kervingar a été découvert il y a plusieurs années par le Docteur L. L'Hostis, que ses occupations professionnelles conduisaient à la ferme voisine. D'ailleurs, le nom de « Krugell » indique nettement une butte de type tumuliforme. Le chemin d'exploitation,

(1) Durée du chantier de fouilles: 10 au 29 septembre 1953. Personnel scientifique associé: 1) Permanent: MM. L. Laurent, étudiant à la Fac. des Sciences de Paris; D. Laurent, étud. à la Fac. des Lettres de Paris; H. L'Hostis, étudiant à l'Ecole Nationale Supérieure des Arts décoratifs; 2) Semi-permanent: M. L. L'Hostis, docteur-vétérinaire; 3) Occasionnel: MM. J. Cogné, attaché de recherches au C.N.R.S.; G. Chabal, architecte des Monuments historiques; H. Péron, architecte, etc... Personnel ouvrier: pendant la plus grande partie des travaux, quatre ouvriers et deux tombereaux; le reste du temps, deux ouvriers.

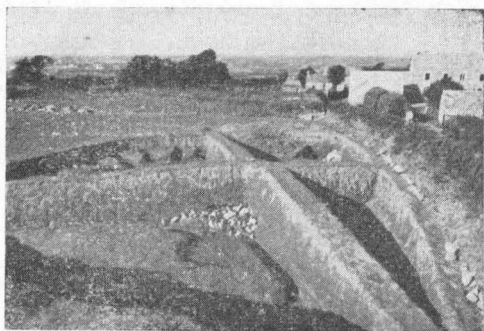
qui donne accès à la ferme, par le Sud, et qui recoupe le tumulus, ayant été élargi récemment, avait donné une section intéressante, que le Docteur L'Hostis nous fit voir. En trois endroits, là où le talus s'élève par suite de la grande épaisseur de terre rapportée pour former la butte, à quelques décimètres au-dessus du sous-sol en place, et en « suspension » dans le matériel rapporté, on voit des lentilles d'arène granitique. Deux de ces lentilles, du côté du versant septentrional, sont voisines et séparées par 3 m. seulement, tandis que la troisième lentille se trouve beaucoup plus au Sud. Ces détails faisaient prévoir des structures internes dans le tumulus.

Morphologie externe: il est très difficile de supputer la forme originelle précise du tumulus (vraisemblablement circulaire), la construction de la route et des talus, l'aplanissement graduel des terres par suite de la culture, l'ayant progressivement dégradé, et l'apparence au moment d'entreprendre son exploration ne correspondait certainement pas au monument primitif. Comme nous le verrons, en son point le plus élevé, il subsistait 2 m. 20 de terre rapportée au-dessus du sol naturel. D'après les dires des cultivateurs, il y a quelques années on l'aurait diminué de 25 cm., et il y a 25 ans environ, sa hauteur aurait été de 2 m. de plus (?): nous croyons que 3 m. de hauteur aurait été déjà une valeur fort respectable. Un nivellement soigné nous a permis de tracer des courbes de niveau à une équidistance de 10 cm., montrant que les pentes étaient partout assez faibles et relativement régulières.

Avant d'estimer le diamètre du tumulus, il convient de remarquer que le sol naturel est lui-même en pente régulière et faible vers le Nord-Nord-Est, et que la terre arable est peu épaisse, 25 à 30 cm., dans la parcelle en dehors de la zone d'épandage des terres du monument. Il fallait s'éloigner de 25 à 35 m. du sommet apparent de la butte pour arriver sur le « plat », c'est-à-dire la

surface topographique normale. Pour atteindre 2 m. de dénivelée en dessous du sommet apparent, il fallait aller à une vingtaine de mètres au Nord-Ouest. En tenant compte de tous les facteurs en jeu, nous estimons que le diamètre d'origine devait être de l'ordre de 35 m. au maximum.

Pour la technique générale de la fouille, on a adopté le principe de l'exploration intégrale, avec préservation de ponts orientés sur les points cardinaux afin de con-



Vue générale du chantier de fouilles (1953) du côté Sud

server jusqu'au bout les sections principales. Mais la disposition des lieux et des considérations matérielles ont obligé de ne pas explorer complètement le pourtour pour se borner, en cette zone, à des sondages et de petites tranchées limitées. Le gros problème pratique a été celui de l'évacuation des terres par tombereaux jusque sur des lieux où leur présence ne dérangeait pas les cultures et pouvait au contraire se montrer utile. Il a été cependant possible d'établir à peu près certainement, pour les deux tiers du périmètre, qu'il n'y avait pas de structures délimitantes. Tout système de dalles de pierres verticales ou de muret en pierres sèches aurait été accroché par le soc des charrues. Dans les sondages et explorations partielles que nous avons pu

faire, pas de traces de poteaux en bois (dont la conservation est d'ailleurs problématique dans ce genre de sol). Ce qu'il eût été plus probable de rencontrer, c'est la trace d'un fossé. Mais il n'y en a aucune trace dans les deux endroits où le bord du tumulus est tranché par la route, pas plus que dans nos tranchées de reconnaissance. Etant donné la très faible épaisseur du sol proprement dit, tout fossé aurait fatalement comporté l'obligation d'entamer le sous-sol, formé d'arène granitique et de granite décomposé, passant assez vite, sur le versant Nord, à du granite plus sain. Du matériel de ce genre, reporté sur le tumulus se verrait (et les lentilles d'arène, dont nous parlerons plus loin, correspondent au strict creusement des fosses funéraires).

Caractères généraux des structures internes: le tumulus recouvrait trois tombes, au lieu d'une seule comme le plus souvent. Au centre, une énorme chambre principale (notée B, l'ordre des lettres étant celui de la découverte), et deux accessoires de dimensions plus modestes, l'une (notée A) au Nord-Est, l'autre (notée C) au Sud. Il est intéressant de voir que le centre géométrique approximatif de la tombe centrale n'était pas très éloigné du centre topographique fictif que nous avons choisi en nous basant sur l'altitude apparente maximum, et en dépit de l'érosion et de l'aplanissement par la culture. Le centre réel se trouvait à environ 1 m. 50 seulement au Nord-Ouest de notre centre topographique, ce qui fait que les sections principales, lues le long des ponts ménagés entre les quadrants, sont très acceptables comme sections axiales. La forme n'avait donc pas été trop modifiée, et la descente du matériel sur les pentes avait eu lieu, en quantités à peu près égales, dans toutes les directions.

La distance séparant le centre géométrique vrai des centres des deux tombes accessoires était à peu près la même dans les deux cas (9 m. 50 pour A, 9 m. pour C),

l'angle entre les deux directions n'était pas très différent de 120° (125°). La logique moderne et l'esprit de symétrie voudraient qu'il y eût une troisième tombe accessoire au Ouest-Nord-Ouest. Nous l'avons cherchée en vain. Mais à la place, c'est-à-dire à 9 m. environ du centre, et disposée comme il convient, se trouvait une accumulation horizontale de pierres, à peu près au niveau où l'on aurait dû rencontrer la table de couverture d'une tombe. Rien en dessous. Il s'agit peut-être d'une de ces tombes symboliques, tombes dites de « souvenir » ou cénotaphes, assez nombreuses parmi les tumulus du Bronze armoricain, et dont la présence permettait de respecter la symétrie d'ordre trois. Cependant, ce lit de pierres, dont la superficie était un peu plus petite que celle des tombes les plus réduites, était dirigée du Nord-au-Sud. A propos de l'orientation propre de chacune des tombes, il convient de préciser que les tombes accessoires étaient très convenablement orientées Est-Ouest, mais que la chambre centrale était assez sensiblement décalée, puisqu'elle était à 123° .

Or, et c'est l'un des résultats les plus importants de notre exploration, il nous a été possible d'établir un ordre chronologique relatif dans l'édification des tombes; il y a eu d'abord, et indépendamment, construction des sépultures accessoires A et C, chacune étant recouverte d'un petit tumulus; puis, après un temps indéterminé, qui peut être de quelques jours comme de plusieurs années, il y a eu établissement de la grande tombe B, dont certaines structures sont venues recouper ou recouvrir les tumulus individuels des tombes A et C. Enfin, il y a eu recouvrement des trois tombes par un grand tumulus commun.

De ce fait, il est probable que, quand les sépultures A et C ont été édifiées, elles n'ont pas eu, entre elles, de rapports topographiques plus précis qu'un simple voisinage, une orientation et un type d'architecture

identiques (et, comme nous verrons, des occupants d'âge similairement jeune). Ce n'est qu'au moment de la mise en œuvre de la tombe centrale B qu'on s'est préoccupé d'observer des relations de position (mais comme les tombes A et C étaient recouvertes, on n'a pas pu assurer avec précision leurs emplacements, et surtout leur orientation). Enfin, c'est alors que par souci de symétrie, on aurait pu mettre en place le lit de pierres simulant une troisième tombe accessoire, qu'il n'a pas été nécessaire de recouvrir d'un tumulus individuel, puisque le grand tumulus collectif était sur le point d'être amassé.

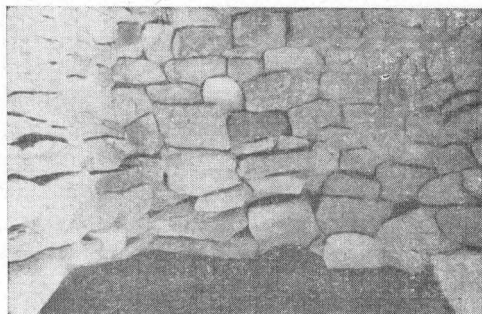
Les petites tombes ne sont donc devenues « accessoires » que par « destination » ultérieure. Les monuments A et C étaient de type similaire: chambre rectangulaire à parois en pierres sèches, de dimensions restreintes, suffisantes pour un enfant seulement, et de fait, dans chacune, les quelques restes du squelette de l'occupant confirment cet âge tendre; banquettes longitudinales, peu élevées, supportant un plancher de bois peu épais; mobilier funéraire constitué d'un vase à deux anses, mais de type variable; couverture de la chambre réalisée par une grande dalle, et rien au-dessus, mais autour de la dalle et du haut des murs, accumulation protectrice de blocs; tumulus individuel de 6 à 8 m. de diamètre environ et, sans doute, de faible hauteur, puisque les tables se trouvaient à peine à 1 m. sous la surface du champ; la pente des couches repères, dont il sera question plus loin, permettent d'estimer cette hauteur comprise entre 1 m. 75 et 2 m. au maximum.

La *chambre* A, assez bien construite, était soigneusement disposée pour qu'il n'y ait pu se produire d'infiltration de terre. Ceci était favorisé par la nature argileuse du matériel du tumulus, de sorte que les pierres superposées autour de la dalle conservaient des vides

entre eux. Cependant, comme la chambre était assez près de la surface depuis l'arasement partiel de la butte, des racines fines y avaient pénétré, ainsi que des coléoptères, entraînant un peu de terre poudreuse.

Dimensions de la chambre A: Longueurs, côté Sud, à la base du mur, 180 cm.; au sommet, 175 cm.; côté Nord, à la base, 177 cm.; au sommet, 175 cm.. Largeurs: côté Ouest, à la base et au sommet du mur, 75 cm.; au milieu, à la base, 60 à 75, au sommet 45 cm.; côté Est, à la base 75, au sommet 40 cm. Hauteurs: à l'Est 90, au milieu 85, à l'Ouest 100 cm.

La section de la chambre A était donc nettement bi-trapézoïdale, les pierres des parois se rapprochant pour commencer les banquettes latérales, elles-mêmes formées de pierres non maçonnées et surtout d'arène, enfin les

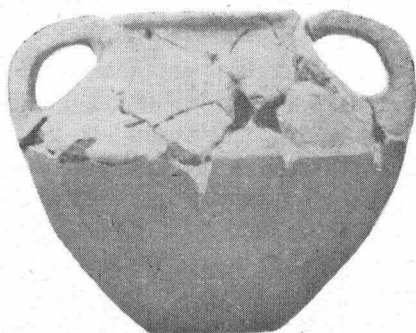


Paroi de la chambre funéraire centrale

moëllons du haut des parois se rapprochant, par léger encorbellement, pour mieux soutenir la table de couverture. Celle-ci reposait à l'extrémité occidentale sur une pierre unique formant linteau. De tous côtés, la table ne dépassait pas de beaucoup les murs qui la soutenaient.

A l'intérieur se trouvait un vase à deux anses, intact,

couché vers le centre, le fond se trouvant à 85 cm. de l'extrémité Ouest et à 18 cm. de la paroi Sud; le rebord se trouvait sur l'axe de la tombe. Ce pot reposait sur les débris d'un plancher de bois pourri, dont l'épais-



(C)



(A)

Vases trouvés dans les petites chambres C et A

seur devait être de 3 cm., mais qui ne s'était pas conservé régulièrement, et sur les côtés il était recouvert par de minces infiltrations terreuses. A l'extrémité orientale, ce bois en poudre contenait les restes d'une

dentition de lait, dont seules les couronnes de trois molaires étaient intactes. On peut estimer, puisqu'il n'y avait pas de dents permanentes encore, que le sujet avait moins de six ans, et six ans au grand maximum. Cet enfant devait donc être couché sur le dos, la tête à l'Est.

Les banquettes latérales, qui comprenaient quelques pierres noyées dans de l'arène jaune, lâche et meuble, parce que remaniée, avaient perdu leur forme d'origine, mais on peut estimer que leur hauteur et leur largeur étaient de 10 cm. environ, atteignant par endroits 15 ou même 20 cm. Au milieu, dans la partie la plus « fonctionnelle », on peut estimer que le plancher se trouvait à 67 cm. sous la table (dont la surface inférieure était assez irrégulière). Le fond de la tombe était formé par l'arène en place, très dure, car le granite, non décomposé, ne devait pas être loin.

Le vase de la chambre A n'est pas un vrai pot biconique, mais rappelle par sa forme et sa pâte, les récipients en forme de pot de fleurs tendant vers les imitations locales de caliciformes, que l'on trouve dans certaines allées couvertes de Bretagne; il y a un léger évasement du pied et du bord, la pâte rappelle un peu d'ailleurs, celle des pots de la civilisation de Seine-Oise-Marne. Mais les deux anses sont nettement du type des vases « armoricains » du Bronze ancien; elles sont décorées par une nervure en relief verticale au milieu. Le bord supérieur du col est tout à fait plat. Diamètres: intérieur du col 75-78 mm., extérieur du col 91-94, aux anses (hors tout) 151 mm., à la panse 101 mm., au-dessus du pied 67 mm., avec l'évasement du pied 68 mm. Hauteur totale 112 mm., hauteur au bas des anses 63 mm.; épaisseur du col 7 mm., de la panse 5 mm., au bas des parois 5 mm., au centre du fond 9 mm.

La place de la chambre était presque entièrement creusée dans le sol naturel, sauf les 20 cm. supérieurs des murs, qui dépassaient, de même que toutes les superstructures externes simplement posées sur l'ancien sol. Ce dernier n'était qu'une mince couche de terre argileuse, passant rapidement à une terre jaunâtre par mélange d'arène, enfin au sous-sol arénacé. D'autre part, au Nord et au Sud-Est de la chambre, les deux lentilles d'arène pure rapportée, visibles sur la coupe du talus par la route, reposaient sur environ 20 cm. de terre, probablement l'ancien sol sans apport nouveau sensible. Le centre de chacune de ces lentilles était situé à environ 2 m. du milieu de la tombe, et il s'agit du résultat de l'écrasement des tas de déblais extraits lors du creusement de la fosse dans laquelle a été construite la chambre funéraire. Les murs de celle-ci ayant de 25 à 30 cm. d'épaisseur (à ajouter aux dimensions intérieures de la tombe), il a fallu sortir un cubage d'arène de l'ordre de 2 m³ 250 au minimum, ce qui correspond bien au volume total que l'on peut attribuer aux lentilles. La distance où elles se trouvaient par rapport à la fosse n'excède pas l'ordre de grandeur d'un « jet de pelle » aussi primitif que soit l'outil (des omoplates de bovidés ont fourni à maintes populations préhistoriques d'excellents instruments).

Le petit tumulus partiel de recouvrement de la chambre A nous a été très exactement délimité, pour tout son pourtour Sud-Ouest, par une couche repère (également recoupée par la section le long de la route), de teinte claire, qui faisait partie du système de la tombe centrale, et qui venait recouvrir très régulièrement la surface du petit tumulus de A. Cette couche-repère claire délimitait donc une surface conoïde, qui sur les plans successifs de fouille dessinait une « trace » (au sens mathématique comme au sens propre) en arc de cercle, ayant la tombe A comme centre, et de rayon de plus en plus grand

au fur et à mesure que l'on approfondissait. On peut en déduire la hauteur par extrapolation, en supposant que la pente de la couche claire soit celle de tout le tumulus jusqu'auprès de son sommet, à peu de choses près; l'on obtient 1 m. 30 au-dessus du sommet de la table de couverture, ou 1 m. 90 au-dessus du sol naturel.

La chambre C était moins bien construite, moins soignée, de sorte qu'il y avait eu des infiltrations de terre assez abondantes pour la remplir à moitié. Surtout, la paroi orientale s'était à moitié écroulée dans l'intérieur, y provoquant des dégâts mobiliers. Racines, insectes, petits animaux fouisseurs avaient pu y faire maintes visites.

Dimensions de la chambre C: longueurs, côté Sud, 185 cm.; au milieu, 180 cm.; côté Nord, 200 cm. Largeurs: côté Est, 90 cm.; milieu, 86 cm.; côté Ouest, 80 cm. Hauteurs: à l'Est, 90 cm.; au milieu, 85 cm.; à l'Ouest, 85 cm. La direction était à 95°, donc pas tout à fait Est-Ouest. La section de la chambre était à peu près carrée, sans trop de pierres dépassant vers l'intérieur. Le long des côtés latéraux le mur ne comprenait qu'une seule rangée de pierres; il n'y avait donc qu'une maçonnerie très réduite, ce qui explique la fragilité du tombeau, d'autant plus que la dalle de couverture était assez forte et pesante.

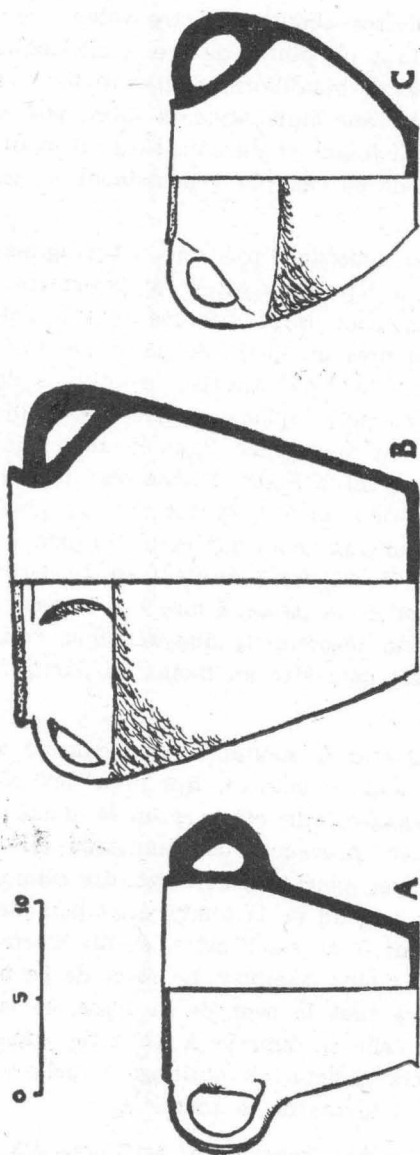
A l'intérieur, sous les pierres tombées de la paroi Est, se trouvaient les débris, en très mauvais état (puisque mêlés à la terre, ils étaient baignés d'humidité, donc très fragiles, et écrasés par les pierres les recouvrant) d'un vase à deux anses, le long de la paroi méridionale, à 30 cm. de l'extrémité orientale. Il reposait sur les débris d'un plancher, épais de 3 ou 4 cm. vers l'Est et allant en s'amincissant vers l'autre extrémité. Les banquettes en arène, de 20 cm. de hauteur, de 15 cm. de largeur environ, s'étaient effondrées sur les débris du plancher tombé entre elles (et qu'elles soutenaient à l'origine).

Sous une des pierres éboulées se trouvaient les débris d'un crâne d'enfant ou plutôt de jeune adolescent: rochers, mandibule et maxillaire, dents, le tout en très mauvais état. Ce crâne était assez en avant par rapport à l'extrémité de la tombe et du côté Nord. Il avait peut-être été déporté de 50 cm. par l'éboulement de la paroi orientale.

Du vase, il ne subsistait pas tous les fragments, de sorte qu'il n'a pu être reconstitué intégralement. On a tout le fond, les deux anses, presque tout le col, mais il manque à peu près un quart de paroi. Du fait de sa cuisson imparfaite et des mauvaises conditions de gisement, on peut supposer qu'une partie s'était littéralement « fondue » et désagrégée. Vase biconique de forme très classique, au col arrondi. Diamètres: intérieur du col, 80 mm.; extérieur du col, 88 mm.; de la panse, 155-160 mm.; hors-tout aux anses, 175 mm.; du pied, 57 mm.; hauteur totale, 125-128 mm.; hauteur de la carène, 60-65 mm.; épaisseur de la panse, 5 mm.; de la base, 8 mm. Le vase est donc légèrement dissymétrique, mais son écrasement en est peut-être au moins en partie responsable.

La chambre C était à moitié creusée dans le sol naturel, sauf les superstructures. Sur tous les côtés où nous l'avons dégagée, elle était entourée d'une lentille d'arène rapportée, provenant certainement du creusement de la fosse, et pouvant y correspondre comme volume. Du fait que le fond de la tombe était peu profondément engagé dans le sous-sol, cette lentille d'arène était impure, plus ou moins humifiée. Le rejet de ce matériel à faible distance tout le tour de la fosse, et la faible profondeur de celle-ci, limitée à la zone superficielle meuble, tout cela indique un outillage « pelle » moins efficace que dans le cas de la tombe A.

Le petit tumulus de recouvrement de C nous était moins



Les vases des chambres funéraires A, B et C

clairement indiqué que dans le cas précédent. En effet, la couche claire-repère proprement dite ne venait pas s'y superposer jusqu'en haut de manière aussi spectaculaire. Elle était relayée par une mince couche arénacée, de quelques millimètres par endroits, donnant sur les coupes un trait jaunâtre, du moins sur la section Nord-Sud. Vers l'Ouest, cette couche disparaissait elle-même assez souvent, et on n'y peut reconstituer la forme du tumulus que par extrapolation. Cependant, le lit de pierres dispersées, dont nous reparlerons plus loin, qui s'inclinait vers le Nord-Ouest, obéissait à la pente générale du tumulus sous-jacent et devait être posé dessus. Il semble (partie Sud de la coupe Nord-Sud) que la chambre centrale ait recoupé le bord du tumulus C. Le diamètre de celui-ci devait être de l'ordre de 5 à 6 m., et sa hauteur du même ordre que celle du tumulus A.

La grande tombe centrale B était un monument des plus remarquables, tant au point de vue ampleur qu'au point de vue soin apporté à la construction. Tout avait été fait pour lui assurer une solidité et une étanchéité parfaites, ainsi qu'une quasi inviolabilité, à moins d'y mettre des moyens techniques considérables.

Non seulement la dalle de couverture est énorme (4 m. 50 de longueur minimum sur 2 m. 25 de largeur; épaisseur, 35 à 40 cm.; face plane en dessous, autres côtés assez irréguliers comme tout morceau de roche naturelle), non seulement elle était entourée d'une accumulation de blocs reposant sur l'ancien sol, mais elle en était recouverte, le tout formant un « cairn » ou « galgal » de près de 6 m. de long et 3 m. 50 de large. L'orientation intérieure de la chambre étant à 123°, celle du cairn lui correspondait bien. Du fait de la consistance argileuse des terres du tumulus, celles-ci ne s'étaient pas du tout infiltrées entre les pierres du cairn, séparées par des vides. La percolation des eaux les avaient enduites de dépôts

même quelques assez gros morceaux de bois décomposé, qui lui était certainement tombés dessus.

Il semble donc, qu'en dehors du classique plancher, supporté par les banquettes latérales (et auquel devaient correspondre les fragments de bois dont les fibres se trouvaient le plus souvent perpendiculaires à l'axe de la tombe), il y avait quelque chose d'autre: or, il avait déjà été signalé dans des tombes de ce type fouillées au siècle dernier des traces de faux-plafonds. Nous avons évidemment recueilli tout ce que nous avons pu de ce bois décomposé dans des boîtes métalliques (environ 25 litres) en vue d'analyses ultérieures, telles la détermination de la date absolue par la méthode du C14, la détermination des bois, etc...

Il n'y avait pas la moindre trace de débris d'ossements: étant donné la réaction plutôt acide du bois en décomposition, il ne faut pas s'en étonner. Aucun objet mobilier, hormis un très beau vase biconique à quatre anses, de la forme « armoricaine » la plus classique, incomplètement couché vers l'Est, à 15 cm. de la paroi Est et à 20 cm. de la paroi Sud, à toucher la banquette méridionale (dont une pierre avait très légèrement abîmé le col). Pâte relativement grossière, à dégraissant quartzo-micacé, moyennement cuite. Le vase est dissymétrique, sans doute du fait de ses grandes dimensions. Diamètres: intérieur du col, 148-150 mm.; extérieur du col, 166 mm.; extérieur du bord, 177-179 mm.; aux anses (hors-tout), 252 et 256 mm.; de la panse, 232-241 mm.; à la base, 123 mm.; hauteur totale, 243 à 252 mm.; hauteur des anses, 23 à 24 mm.; hauteur de la panse (base des anses), 185 à 200 mm.; épaisseur du col, 7 mm.; sous le col, 7 mm.; de la panse, 7 à 8 mm.

Du fait que la base de la table de couverture était au niveau du sol naturel, toute la chambre était creusée dans le sous-sol. Etant donné l'épaisseur des murs, c'est

ferrugineux plus ou moins réguliers, et qui s'étendaient sur toutes les pierres des parois de la chambre.

Ces murs comprenaient trois rangs de moellons d'une épaisseur totale de 50 à 60 cm. Sur le côté que nous avons ouvert, la dalle ne reposait que sur l'assise interne, mais c'était une anomalie locale, due à la forme irrégulière de la table, écornée en cet endroit. Les deux assises extérieures étaient jointoyées par de l'arène jaunâtre (celle-ci formant bien entendu le sous-sol dans lequel était creusée la fosse, et auquel les murs étaient adossés). L'assise intérieure n'était pas jointoyée (pour éviter, car ces joints d'arène crue n'aurait pas tenu, toute infiltration dans la chambre). Le niveau inférieur de la salle et le haut des murs correspondaient exactement au niveau du sol naturel: pour mettre la dalle en place, il avait suffi de la rouler sur terrain plan, sans lui faire monter de plan incliné artificiel (alors que dans le cas des petites tombes A et C, il avait fallu faire monter les dalles de quelques décimètres par ce procédé). La face intérieure des parois montrait combien le tout était bien maçonné. Un détail important est qu'en haut des parois, des moellons venaient souvent dépasser un peu dans l'intérieur de la chambre. D'autre part, à l'extrémité Est, tout le haut du mur dépassait en « panneau »: il semble évident que les pierres avaient été insérées de l'extérieur (et que par conséquent on pouvait moins bien ajuster leur position), et que ce « panneau » correspondait à la « porte » qui avait été laissée ouverte jusqu'à la mise en place du cadavre et du mobilier funéraire, puis refermée après l'enterrement proprement dit.

Dimensions de la chambre B:

Longueurs	Sous la dalle	Au niveau des banquettes
Paroi Sud..	225 cm.	245 cm.
Paroi Nord.	230 cm.	247 cm.

Au milieu..	240 cm.	220 cm. (au fond 215 cm.)
Largeurs	Sous la dalle	Au niveau des banquettes
Paroi Est..	135 cm.	140 cm.
Paroi Ouest	115 cm.	140 cm.
Au milieu..	125 cm.	155 cm.

Hauteur au milieu (fond): Est, 185 cm.; centre, 180 cm.; Ouest, 180 cm.

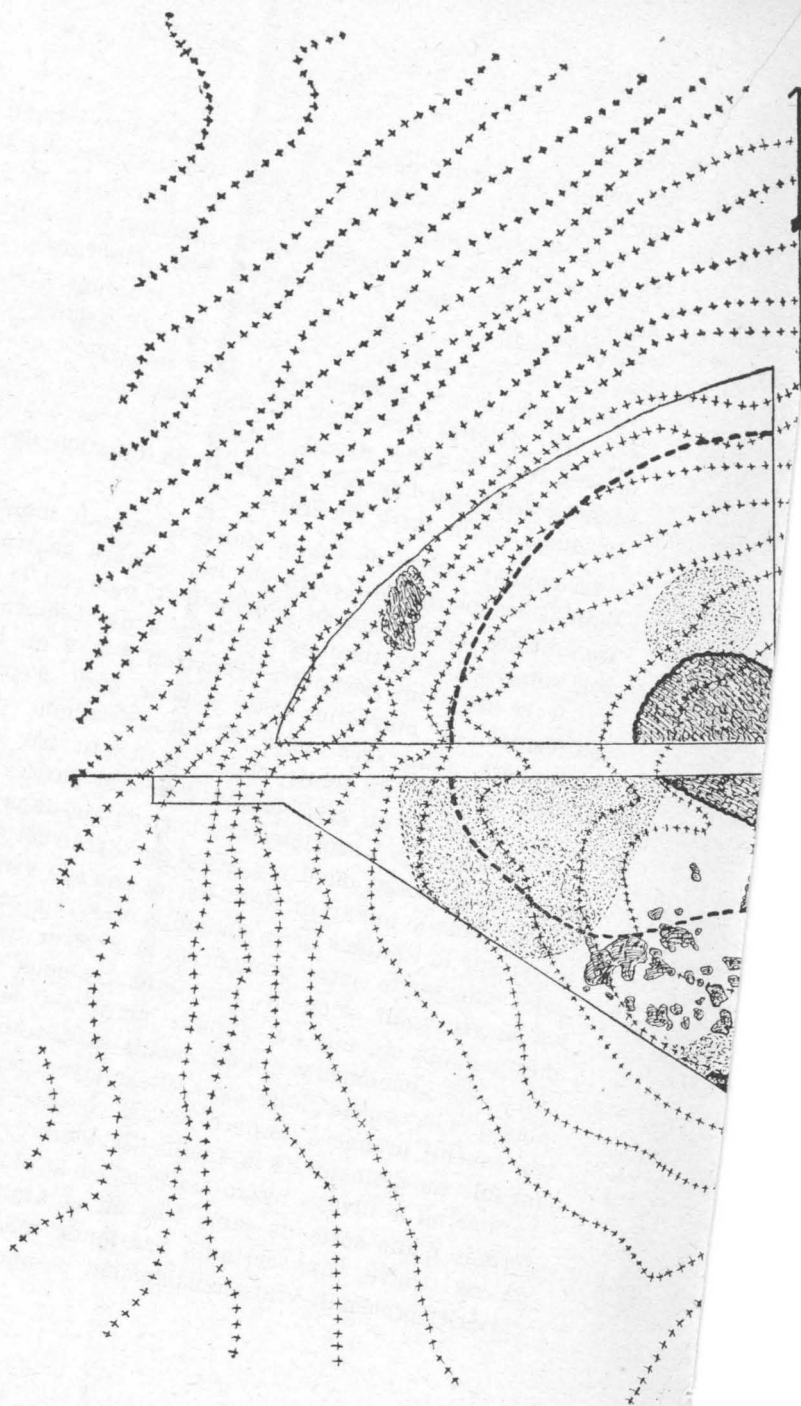
Hauteur au niveau des banquettes: Sud-Ouest, 130 cm.; Ouest, 140 cm.; Nord-Ouest, 130 cm.; Nord, 120 cm.; Nord-Est, 132 cm.; Est, 145 cm.; Sud-Est, 135 cm.; Sud, 135 cm.

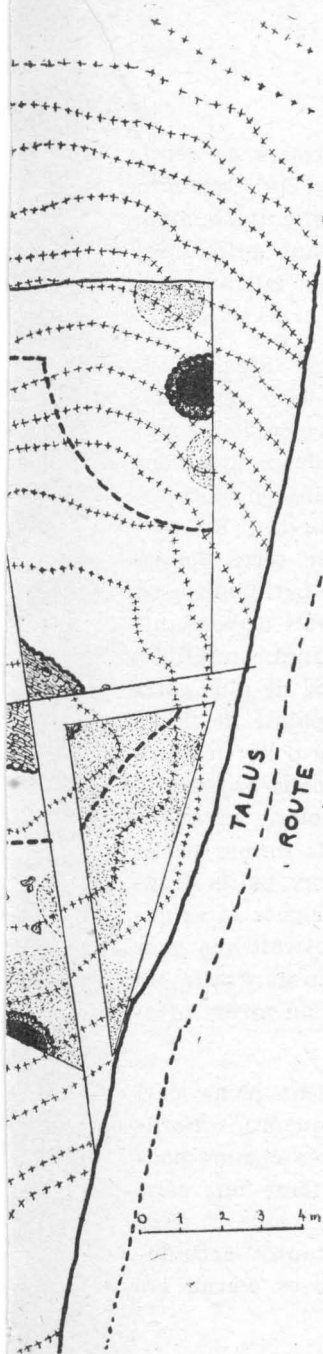
Les banquettes longitudinales formées d'arène et de pierres mal appareillées s'étaient lentement éboulées. Leur hauteur moyenne devait être de l'ordre de 45 à 50 cm. Sur le fond, en arène non remuée, très dure, il y avait deux sillons longitudinaux, légèrement décalés vers le Sud (se rapprochant donc de la diagonale Sud-Ouest-Nord-Est).

A l'intérieur de la tombe, les restes organiques étaient très abondants. Tout le fond était recouvert d'une couche épaisse de bois décomposé, formant une poudre noirâtre dans laquelle subsistaient des fragments de bois pourri spongieux, de couleur brune. Cette couche atteignait, et dépassait par endroits, une dizaine de centimètres d'épaisseur. En particulier à sa surface se trouvaient de gros tronçons de bois décomposé, restes de rondins disposés en longueur, soit au-dessus, soit même assez haut dans la chambre, puisque des traces de bois décomposé se voyaient sur toutes les avancées des moellons qui pouvaient faire étagère: à l'Est, il y avait ainsi des reliques de bois jusqu'à 55 cm. sous le niveau de la dalle de couverture; au Nord. à 90 cm.; à l'Ouest, à 110 cm. et au Sud à 90 cm. sous ce niveau. En haut des murs longitudinaux et latéraux, il y avait des places possibles pour l'appui de quelques « poutres », mais sans traces. Le vase, dont il sera question ci-après, portait lui-

un volume de l'ordre de 16 à 17 m³ qui a dû être extrait. On devait donc s'attendre à trouver des lentilles d'arène considérables autour de cette tombe principale B, et ce fut bien le cas: une petite lentille au Nord, une très grande au Sud-Ouest et une autre très importante au Sud-Est (celle qui se fait voir isolée sur la coupe procurée par la tranchée de la route voisine). Ces trois lentilles étaient en « suspension » dans les terres, ce qui veut dire qu'elles reposaient sur le vieux sol. Le volume de ces trois lentilles devait correspondre très sensiblement à celui que l'on peut supputer en fonction des dimensions de la fosse funéraire.

La couche-repère de teinte claire recouvrait immédiatement les pierres du cairn de la chambre centrale B, les lentilles d'arène qui en dépendaient, puis soit le vieux sol, soit les petits tumulus individuels des tombes A et C, et ce dans un périmètre d'environ 6 à 7 m. autour du centre, en moyenne. Cette couche était d'épaisseur irrégulière, mais très nette et caractéristique, de 1 à 15 cm. environ, de teinte claire tranchant par rapport au reste, mauve ou gris-bleutée, avec des parties rouille. Cette couche était sensiblement horizontale dans le quadrant Nord-Ouest, où il n'y avait pas de structure antérieure. Dans le quadrant Nord-Est puisqu'elle venait s'appuyer sur le tumulus de la chambre A, et que ce tumulus avait une pente assez prononcée, la surface actuelle du sol la recoupait selon un arc. Dans les deux quadrants méridionaux, du fait du tumulus moins net de la chambre C, les phénomènes étaient moins saisissants, d'autant plus que la couche claire était vite relayée par une mince couche arénacée impure. Cette couche-repère, très meuble au moment de la fouille (septembre, moment de l'année où le niveau hydro-statique est le plus bas), était formée d'une sorte de sable très fin et argileux, comme on en trouve dans certains bas-fonds marécageux. Ce matériel provenait vraisemblablement de quelques rivages





Plan du tumulus de Kervingar-en-Plouarzel. *En noir plein*, tables de couverture des chambres; *en hachuré irrégulier*, accumulations de pierres couvrant ou entourant les chambres, et pierres isolées; *en pointillé*, amas d'arène provenant du creusement des caveaux dans le sous-sol; *en tirets forts*, limite externe de la couche-repère en terre grise, recouvrant immédiatement le cairn de la tombe centrale, mais superposée aux tumulus individuels des petites tombes; *en croix*, courbes de niveau (équidistance 0^m,10). Fouille par la méthode des quadrants et ponts-témoins opposés par le sommet.

de l'Aber-Ildut. On y reconnaissait des traces de débris décomposés de racines végétales. Cette couche était sans doute l'équivalent de la couche de vase servant de chape dans des tumulus du Morbihan, et assurant de manière très heureuse l'imperméabilité (et c'était en fait une vase un peu spéciale).

Que ce soit les petits tumulus partiels ou le grand tumulus recouvrant globalement l'ensemble, leurs caractères étaient identiques et une description unique suffit. Le matériel de ces tumulus était une terre argileuse fine, contenant très peu de cailloux et encore moins de blocs rocheux dispersés (quelques-uns par-ci par-là). En surface, sur le sol actuel, cela donnait une terre épaisse par temps humide, mais très poudreuse par temps sec. Dispersés dans toute la masse, on y trouvait d'abondants restes d'occupation préhistorique remaniés: multiples éclats de silex sans caractères particuliers, de plus rares petites lames et grattoirs discoïdes, une pointe de flèche à ailerons et barbelures, une petite hache polie en fibrolite, un fragment d'une hache polie en roche basique, et surtout beaucoup de petits tessons de poterie grossière, à pâte rouge, assez mal conservés et sans formes particulières en général. De plus de nombreux petits fragments dispersés de charbon de bois et quelques rares galets arrondis apportés du littoral. Il semblerait que pour rassembler les terres du tumulus, on aurait gratté un sol d'occupation ou d'habitat néolithique (ou même presque contemporain).

Les seules structures particulières étaient d'une part la couche de pierres jointives, dans le quadrant Nord-Ouest, mentionnée plus haut et interprétée comme pouvant être une tombe fictive, et surtout toute une série de pierres reposant sur le tumulus de la tombe C, dans le quadrant Sud-Ouest, tantôt isolées, tantôt accumulées, sans ordre ni dispositions significatives. Parmi ces

pierres, il y avait deux fragments de meules dormantes. De plus, dans la même région, on a trouvé une toute petite poche (deux litres au maximum) de sable marin pur et blanc, comme si quelqu'un avait apporté un petit sac de sable du littoral en guise de contribution à l'édifice, de manière originale (un enfant peut-être).

En conclusion, notons que chacune des trois tombes prises individuellement était d'un modèle classique et normal dans la région, tant par son architecture, ses dispositions internes que par son mobilier. Mais, ce qui est très nouveau, c'est d'avoir pu constater la présence, sous un même tumulus global, de plusieurs tombes (ce qui confirme nos observations à Parc-Roz, en Plourin-Ploudalmézeau, et à Kergoz, en Plounévez-Lochrist), avec une « structuration » chronologique (qu'on pardonne ce barbarisme de technologue; en tant qu'ancien géologue, ayant pas mal pratiqué la vraie stratigraphie géologique, je ne peux me résoudre à employer le terme de « stratigraphie » pour une telle superposition relative, où beaucoup d'archéologues de formation non scientifique utilisent des termes impropres, allant jusqu'à parler de « stratigraphie couchée »). C'est évidemment la technique de fouille employée à Kervingar, technique jusqu'à présent, semble-t-il, jamais utilisée dans nos régions, qui a permis, non seulement d'identifier des détails, comme le produit du creusement des fosses dans le sous-sol, mais surtout d'établir que les deux petites tombes (au surplus tombes d'enfant et d'adolescent) étaient les plus anciennes, et devinrent accessoires par rapport à la grande tombe ajoutée postérieurement (et qui par ses dimensions ne peut être que celle d'un adulte). Au point de vue chronologie archéologique relative, il ne fait pas de doute que l'ensemble du tumulus de Kervingar n'appartienne à la deuxième série que nous avons distinguée parmi les tumulus de l'âge du bronze en Bretagne occi-

dentale (même si aucun poignard en bronze ne s'y trouvait), les vases étant très caractéristiques.

(Mobilier déposé au Musée Préhistorique Finistérien, à Saint-Guérolé-Penmarc'h.)

P.-R. GIOT.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME LXXX

PREMIÈRE PARTIE

Table des procès-verbaux des Séances

PAGES

SÉANCE DU 28 JANVIER 1954

V

Présentation d'un vase gallo-romain provenant de la nécropole de Locmaria. — L'art médiéval dans les pays celtiques. — Compte rendu financier. — Communication sur une ferme de Plogonnec au ^{xvii}^e siècle. — Délibérations de la municipalité de Tréogat.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1954.. . . .

VII

Décès de MM. René Legendre et Sébastien Daniel. — Admission d'un nouveau membre. — Une cloche de l'église du Prêcheur (Martinique) fondue à Brest en 1712 par Thomas Le Soueff. — Une lettre inédite de La Tour d'Auvergne. — Notice sur Amédée Frézier. — Trouvailles fortuites de l'âge du bronze. — Présentation de *La nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits du Finistère*. — Publication de la revue géographique *Norois* et des *Cahiers de l'Iroise*.

SÉANCE DU 25 MARS 1954

IX

Décès de M. Joseph Flatrès. — Admission de nouveaux membres. — Découverte à Daoulas d'une statue de saint en granit. — Agrandissement de la chapelle N.-D. du Grouanec, en Plouguerneau. — Relations commerciales entre la Bretagne et diverses régions aux ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles. — Lettre de Mgr d'Andigné pour le rachat de prisonniers (1765). — Etude de M. K. Jackson sur les émigrations bretonnes. — Félicitations à la municipalité de Kerfeunteun.

SÉANCE DU 29 AVRIL 1954

XI

Admission d'un nouveau membre. — Instructions de Mgr Fauvel pour la conservation des œuvres d'art. — Restauration d'un tableau du ^{xviii}^e siècle à Lesneven. — Commerce des Bretons dans la Baltique, au ^{xvi}^e siècle. — Présentation du mémoire de M. Waquet sur le chanoine Moreau. — *Abbon de Saint-Germain-des-Près et la ville d'Is*, par H. Waquet. — Vœu relatif à la salle capitulaire de l'abbaye de Saint-Maurice, en Clohars-Carnoët. — Présentation du bulletin géographique *Norois*. — Excursion de la Société archéologique de Cumberland et de la West-Nortland. — Inscription découverte place Saint-Corentin. — Inscription tombale au cimetière des cholériques à Oran.

SÉANCE DU 26 MAI 1954

XIII

Admission de nouveaux membres. — Découverte d'armoiries sculptées, à Concarneau. — Présentation du premier numéro des *Cahiers*

de l'Iroise. — Présentation de la *Correspondance de Mgr Dombidau de Crouseilhès avec Miorcec de Kerdanet*.

SÉANCE DU 24 JUIN 1954

XV

Excursion pédestre à l'église de Kerfeunteun, à la chapelle de la Mère de Dieu et au manoir de Keramaner.

SÉANCE DU 29 JUILLET 1954

XVI

Présentation d'un nouveau membre. — Les vantaux sculptés de la chapelle de Locmélar, en Plouneventer. — Présentation de deux bracelets en or de l'époque du bronze. — Fouilles du tumulus de Kervingar, en Plouarzel. — Nouvelles découvertes à la nécropole gallo-romaine de Créac'h-Maria, près Quimper. — Les fouilles de Trouguer. — Découverte de deux kjôkenmoëdings. — Présentation d'une pièce de monnaie de 1704. — Les ruines de l'ancienne chapelle Saint-Jean, à Plogonnec.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 1954

XVIII

Admission de nouveaux membres. — Un plan de la cathédrale, établi au XVIII^e siècle. — Découverte d'un nouveau vase à Créac'h-Maria, près Quimper. — Présentation de brochures : *Le Finistère Marial*, par A. Cozian; *Les calvaires*, par M. Debidour; *Brest*, par H. Quéffélec; *Morlaix*, par F. Gourvil. — Les peintures des grottes d'Altamira (Espagne).

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1954

XIX

Admission de nouveaux membres. — Les minutes des cartes de Cassini. — L'acqueduc gallo-romain de Carhaix et les ruines gallo-romaines de Kergreac'h, en Sizun. — Présentation d'une monographie de l'île de Sein. — L'ossuaire de Saint-Yvi. — Restauration de la chapelle de Trémorvézen, en Névez. — Présentation de cinq jetons des Etats de Bretagne et d'urnes funéraires trouvées à Créac'h-Maria, près Quimper.

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1954

XXI

Admission de nouveaux membres. — M. Waquet est élu correspondant de l'Institut de France. — Deux notices sur saint Corentin. — Le combat des Venètes contre la flotte romaine. — Un contrat de remplacement à Briec (1813). — Présentation de la monographie de Lennon, par Dom Y. Chaussy. — Quelques erreurs relatives à la naissance de Michel Colombe, le R. P. Henri Le Floch et Joseph Créac'h. — Trouaille d'un beau vase en verre à la nécropole de Créac'h-Maria, près Quimper. — Maintien en fonction du bureau.

ANNEXE AUX PROCÈS-VERBAUX

XXIII

Etat sommaire des collections préhistoriques et protohistoriques du musée de Quimper mises en dépôt au musée préhistorique de Saint-Guérolé.

COMPTES DE L'EXERCICE 1954

XXVI

DEUXIÈME PARTIE

Table des mémoires

	PAGES
I. Alain-Guy-Simon de Coëtnempren, Chef d'escadre et Conventionnel (1742-1793), par H. Lemoine..	3
II. Correspondance de Mgr Dombidau de Crou- seilhes avec D.-N. Miorcec de Kerdanet, par le chanoine Guéguen..	17
III. Quelques découvertes finistériennes de l'âge du bronze récent, par P.-R. Giot.. . . .	55
IV. Fermes du pays de Quimper à la fin du xvii ^e et au début du xviii ^e , par Pierre Keraval	63
V. Le clergé régulier du diocèse de Cornouaille en 1790, par Daniel Bernard..	83
VI. Le tumulus de Kervingar, en Plouarzel, par P.-R. Giot..	111



Imprimerie
du Télégramme
17, rue Jean-Macé
Brest
